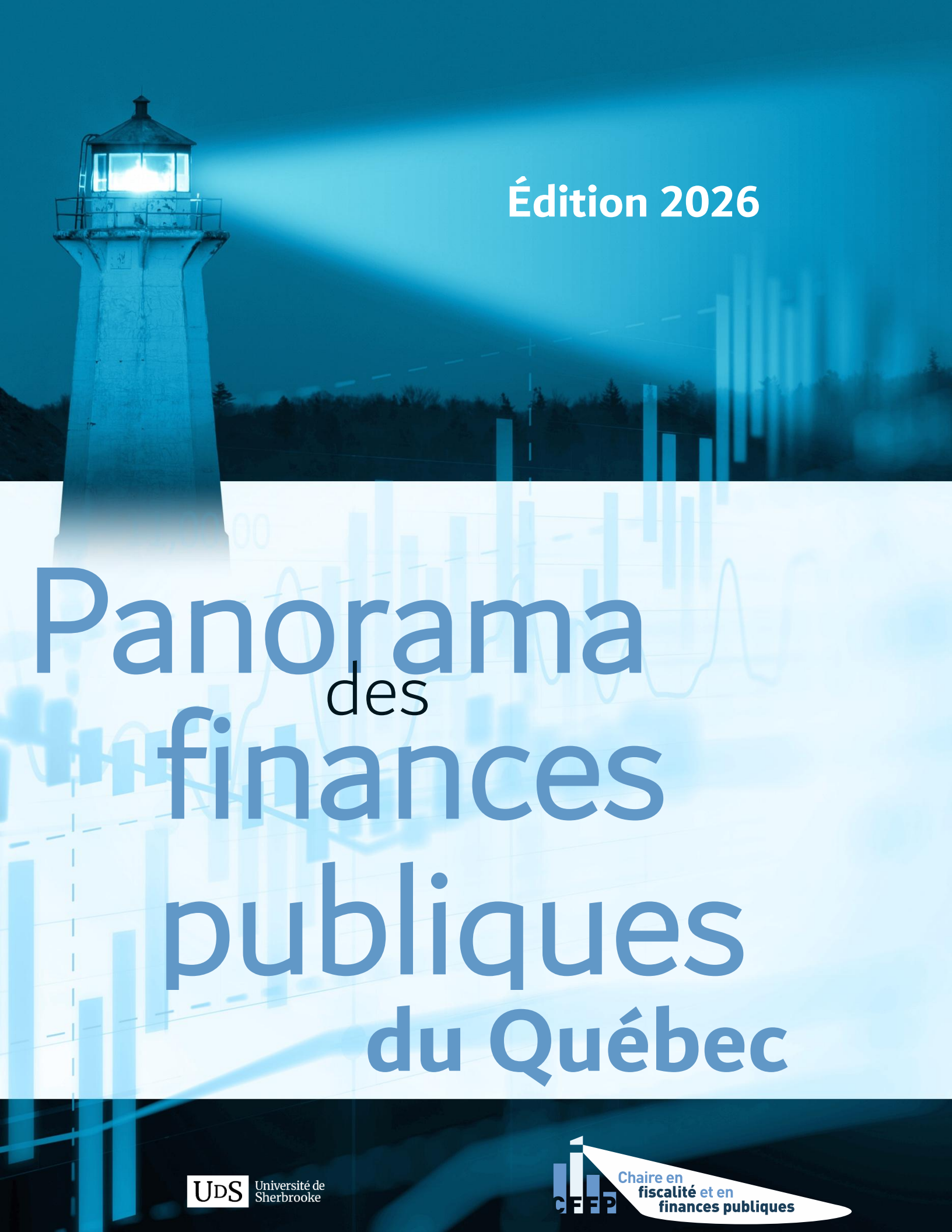




Édition 2026

Panorama des finances publiques du Québec

Remerciements

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

Mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site internet à l'adresse : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Cette publication annuelle est le fruit d'un travail collectif effectué sous la direction de Frédérick Hallé-Rochon et Michael Robert-Angers auquel ont également participé Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Julie S. Gosselin.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient de son appui financier qui a permis la réalisation de cette publication.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cftp.eg@usherbrooke.ca

Pour citer cette étude :

Collectif sous la direction de Frédérick Hallé-Rochon et Michael Robert-Angers, *Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2026*, Cahier de recherche 2026-07, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 90 p.

TABLE DES MATIÈRES

- Mot du titulaire 1
- L'Édition 2026 en bref..... 7
- 1. Perspectives fédérales et québécoises..... 12
 - 1.1 Gouvernement fédéral 13
 - 1.2 Gouvernement du Québec 25
- 2. Comparaisons interprovinciales..... 47
 - 2.1 Revenus..... 48
 - 2.2 Dépenses 54
 - 2.3 Solde..... 61
 - 2.4 Dette nette 64
- 3. Comparaisons internationales 70
 - 3.1 Revenus..... 72
 - 3.2 Dépenses 74
 - 3.3 Solde..... 80
 - 3.4 Dette..... 85
- Pour conclure 90

Liste des graphiques

Graphique 1.	Revenus du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du PIB.....	13
Graphique 2.	Dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du PIB.....	16
Graphique 3.	Composition des dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du total	17
Graphique 4.	Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du PIB.....	18
Graphique 5.	Revenus et charges, gouvernement fédéral, 2025-2026, en dollars	20
Graphique 6.	Évolution de la dette brute, de la dette nette et du déficit accumulé du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du PIB.....	22
Graphique 7.	Revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du PIB	25
Graphique 8.	Composantes des revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du total	27
Graphique 9.	Dépenses de portefeuilles et dépenses consolidées du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2030-2031, en pourcentage du PIB.....	29
Graphique 10.	Composantes des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2027-2028, en pourcentage du total.....	30
Graphique 11.	Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 2000-2001 à 2027-2028, en pourcentage	31
Graphique 12.	Revenus et dépenses, gouvernement du Québec, 2025-2026, en dollars.....	33
Graphique 13.	Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et des comptes publics du gouvernement du Québec, 1981-1982 à 2030-2031, en pourcentage du PIB	35
Graphique 14.	Évolution de la dette brute et de la dette nette du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du PIB.....	40
Graphique 15a.	Revenus autonomes des provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB.....	48
Graphique 15b.	Revenus de transferts fédéraux des provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB	48
Graphique 16.	Principaux transferts fédéraux 2024-2025, par habitant et selon la source, en dollars.....	51
Graphique 17.	Composition des revenus des provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du total	52
Graphique 18.	Dépenses des gouvernements des provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB	54
Graphique 19a.	Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2024, en pourcentage du PIB.....	59
Graphique 19b.	Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2024, en pourcentage du total	59
Graphique 20.	Solde budgétaire aux comptes publics des gouvernements des provinces canadiennes, 2024-2025, en pourcentage du PIB.....	61
Graphique 21.	Dette nette des provinces canadiennes au 31 mars 2025, en pourcentage du PIB	64
Graphique 22.	Revenus (fiscaux et non fiscaux) de l'ensemble des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB.....	72
Graphique 23.	Évolution des revenus totaux des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2027, en pourcentage du PIB.....	73
Graphique 24.	Dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB	74
Graphique 25.	Évolution des dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2027, en pourcentage du PIB.....	75
Graphique 26.	Dépenses de santé, par sources de financement, économies avancées membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB.....	76
Graphique 27.	Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaires à post secondaires non tertiaires, économies avancées membres de l'OCDE, 2022, en pourcentage du PIB.....	78
Graphique 28.	Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire et secondaire, provinces canadiennes, 2022-2023, en pourcentage du PIB.....	78
Graphique 29.	Solde financier des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB	80

Graphique 30. Évolution du solde des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2027, en pourcentage du PIB	81
Graphique 31. Dette brute des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2024, en pourcentage du PIB	87
Graphique 32. Dette nette des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2024, en pourcentage du PIB	89

Liste des tableaux

Tableau 1. Prévisions de dette nette des provinces canadiennes, en pourcentage du PIB	64
Tableau 2. Méthodes d'attribution au Québec d'une part de la dette fédérale, 31 mars 2025, M\$	86
Tableau 3. Dette brute des administrations publiques au Québec, 31 mars 2025 – méthodologie OCDE/FMI.....	86
Tableau 4. Dette nette des administrations publiques au Québec, 31 mars 2025 – méthodologie OCDE/FMI.....	88

Liste des encadrés

Encadré 1 – Tarifs douaniers américains : mise en contexte.....	14
Encadré 2 – Comprendre les ratios utilisant le PIB	15
Encadré 3 – Tarifs douaniers américains : quelques effets.....	19
Encadré 4 – Évolution projetée des frais de la dette publique fédérale	23
Encadré 5 – Ancrage budgétaire et viabilité financière du gouvernement fédéral.....	24
Encadré 6 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec.....	26
Encadré 7 – Équilibre fiscal.....	28
Encadré 8 – Comparaison de la croissance des dépenses de portefeuilles	32
Encadré 9 – Plan de retour à l'équilibre budgétaire	36
Encadré 10 – Tarifs douaniers américains : Impacts sur l'économie du Québec	37
Encadré 11 – PIB potentiel et la décomposition des soldes budgétaires	38
Encadré 12 – Un solde moins déficitaire qu'anticipé pour 2025-2026	39
Encadré 13 – Comprendre la dette publique québécoise – concepts.....	41
Encadré 14 – Législation et facteurs de croissance de la dette nette.....	42
Encadré 15 – Plan québécois des infrastructures.....	43
Encadré 16 – Déficit de maintien d'actifs	44
Encadré 17 – Soutenabilité budgétaire de long terme	45
Encadré 18 – Dettes fédérale et provinciale provenant des déficits cumulés	46
Encadré 19 – Évolution des revenus autonomes des provinces canadiennes depuis 1990-1991	49
Encadré 20 – Recettes des villes canadiennes.....	50
Encadré 21 – Transfert canadien en matière de santé	53
Encadré 22 – Évolution des dépenses de programmes des provinces canadiennes depuis 1990-1991	55
Encadré 23 – Croissance des dépenses de programmes et d'éducation	56
Encadré 24 – Indicateurs de résultats pour les dépenses d'éducation pré-primaire, primaire et secondaire	57
Encadré 25 – Comparaison du service de la dette des provinces.....	58
Encadré 26 – Volonté d'accroître le potentiel économique du Québec.....	60
Encadré 27 – Comparaison de la situation budgétaire des provinces.....	62
Encadré 28 – Évolution des soldes aux comptes publics des provinces depuis 1990-1991	63
Encadré 29 – Évolution de la dette nette des provinces depuis 1990-1991.....	65
Encadré 30 – Prévisions 2025-2026 des provinces canadiennes	66
Encadré 31 – Prévisions 2026-2027 des provinces canadiennes	67
Encadré 32 – Tarifs douaniers américains : exportations du Québec visées.....	68
Encadré 34 – Sélection de pays présentés dans le Panorama	71
Encadré 35 – Indicateurs de résultats pour les dépenses de santé.....	77
Encadré 36 – Dépenses de défense des administrations publiques.....	79
Encadré 37 – Variation anticipée des soldes des administrations publiques – Horizon de prévision du FMI.....	82

Encadré 38 – Solde des administrations publiques selon la province.....83

Encadré 39 – Soldes des administrations publiques locales84

Mot du titulaire

L'Édition 2026 du **Panorama des finances publiques du Québec** de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques recense une multitude d'indicateurs importants de finances publiques regroupés en plus de soixante graphiques, tableaux et encadrés.

Avec les nombreux indicateurs de finances publiques qu'on retrouve dans le *Panorama*, il est possible d'enrichir des analyses ou de faire divers constats. À titre illustratif, à travers les 39 encadrés, il est possible de jeter un regard sur les tarifs douaniers et les exportations québécoises (encadrés 10 et 32), le déficit structurel du Québec (encadré 11), le défi des infrastructures et de déficit de maintien des actifs (encadrés 15 et 16) ainsi que la question de la soutenabilité des finances publiques (encadré 17).

De mon côté, la publication du *Panorama* me sert également de prétexte pour mettre de l'avant quelques réflexions touchant la situation budgétaire des gouvernements fédéral et du Québec.

Des finances publiques fédérales et québécoises qui résistent pour le moment aux pressions du conflit commercial

Malgré l'incertitude économique résultant du conflit commercial avec les États-Unis et le ralentissement économique qui en découle, les déficits, tant fédéral que du Québec, ont été revus à la baisse pour l'année se terminant le 31 mars 2026.

« Malgré l'incertitude économique résultant du conflit commercial avec les États-Unis et le ralentissement économique qui en découle, les déficits, tant fédéral que du Québec, ont été revus à la baisse pour l'année se terminant au 31 mars 2026. »

« Ce document recense une multitude d'indicateurs importants de finances publiques regroupés en plus de soixante graphiques, tableaux et encadrés. »

Alors que le fédéral prévoyait un déficit de 78,3 G\$ en 2025-2026 dans son budget présenté à l'automne 2025, la Mise à jour économique du printemps 2026 l'a révisé à 66,9 G\$. Pour la même année, le déficit pour le Québec au sens de la loi sur l'équilibre budgétaire a également été revu à la baisse de 13,7 G\$ qu'il était initialement à 9,9 G\$ en mars dernier puis à 7,2 G\$ en juin dernier. Une révision à la baisse du déficit est également observée en Ontario.

L'échéance du 1^{er} juillet 2026 est passée sans que les États-Unis acceptent une prolongation de l'ACEUM pour 16 années supplémentaires. Toutefois, l'accord actuel reste pleinement en vigueur pour 10 ans et les trois pays signataires doivent tenir des examens conjoints annuels au cours desquels l'accord pourrait néanmoins être renouvelé pour une nouvelle période de 16 ans. Inversement, les États-Unis pourraient se retirer de l'entente à la suite d'un préavis de 6 mois. Dans ce contexte, l'incertitude risque de perdurer et l'on peut s'attendre à de nouveaux soubresauts relatifs au conflit commercial.

Regard sur la situation fédérale et plus spécifiquement son engagement en matière de défense

Le fédéral a bien réitéré dans la Mise à jour économique du printemps 2026 que *le Canada est sur la bonne voie d'investir 5 % de son PIB dans le secteur de la défense d'ici 2035, conformément à l'engagement en matière d'investissements de défense convenu à l'OTAN* (Encadré 36).

Or, selon une étude de l'Institut C.D. Howe¹, publiée avant la Mise à jour économique du printemps 2026, l'atteinte de cet objectif nécessiterait l'ajout de sommes significatives.

Les dépenses du secteur de la défense devraient passer d'environ 41 G\$ qu'elles étaient en 2024-2025, à plus de 100 G\$ en 2030-2031 (dernière année du cadre budgétaire actuel du gouvernement fédéral). Ces dépenses devraient atteindre près de 160 G\$ en 2035 selon le Directeur parlementaire du budget².

Le Directeur parlementaire du budget a estimé avant le dernier budget fédéral que le déficit budgétaire fédéral serait ainsi rehaussé de plus de 20 G\$ en 2030-2031 jusqu'à plus de 60 G\$ en 2035-2036. Le tout ayant pour effet d'augmenter le poids de la dette en proportion du PIB de plus de 1,5 point de pourcentage en 2030-2031 et de 6 points de pourcentage en 2035-2036. De son côté, l'Institut C. D. Howe estime des effets encore plus importants sur le déficit et sur le ratio de la dette au PIB.

Malgré l'importance de l'engagement en matière de défense et de son effet sur les finances publiques, le budget fédéral ne précise pas de quelles manières ces dépenses et investissements seront financés. Trois cas de figure sont possibles :

- Option 1 : les financer en empruntant. Dans un tel contexte, une hausse des dépenses de défense augmenterait significativement les déficits, et du même coup les ratios de la mesure du déficit en proportion du PIB. Évidemment, ceci entraînerait une hausse de l'endettement et de la mesure de la dette en proportion du PIB. Dans une telle situation, les finances publiques demeurent-elles soutenables?
- Option 2 : les financer à l'intérieur du cadre budgétaire. Il est permis de douter de cette option, car cela nécessiterait la contraction de plusieurs autres dépenses pour y arriver.
- Option 3 : les financer en haussant les impôts et taxes pour absorber les dépenses et investissements additionnels. Le cas échéant, la population est en droit de connaître de quelle manière des impôts et taxes seront haussés.

« La mise en œuvre de l'engagement en matière de défense d'ici 2035 nécessite une plus grande transparence quant aux conséquences budgétaires de consacrer l'équivalent de 5 % du PIB au secteur de la défense. »

Comme la majorité de la période d'ici 2035 s'insère dans l'actuel cadre financier du gouvernement qui couvre la période 2025-2026 à 2030-2031, la mise en œuvre de l'engagement en matière de défense d'ici 2035 nécessite une plus grande transparence quant aux conséquences budgétaires de consacrer l'équivalent de 5 % du PIB à ce secteur.

De plus, considérant la possibilité que les dépenses et investissements en défense soient financés par les déficits et l'endettement, il y aurait lieu que les ancrages mis de l'avant par le ministre des Finances tiennent compte des effets à long terme des choix de dépenses.

En outre, il serait approprié de se doter également d'un ancrage relatif au ratio dette-PIB, pour assurer une plus grande cohérence entre le court et le long terme. Le FMI³ met également de l'avant l'utilité d'un tel ancrage. Davantage d'analyses devraient être effectuées pour déterminer la cible à atteindre, mais celle-ci devrait privilégier une trajectoire descendante

¹ Institut C.D. HOWE, *A Steep Climb : Financing Canada's NATO Commitment while Maintaining Fiscal Discipline* <<https://cdhowe.org/publication/a-steep-climb-financing-canadas-nato-commitment-while-maintaining-fiscal-discipline/>>.

² Bureau de la Directrice parlementaire du budget (2026), *Répercussions financières de l'atteinte de la cible de 5 % de l'OTAN* <<https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2526-022-S--fiscal-implications-meeting-nato-5-commitment--repercussions-financieres-atteinte-cible-5-otan>>.

³ Fonds monétaire international, *Canada : Staff concluding statement of the 2025 Article IV Mission* <<https://www.imf.org/en/news/articles/2025/12/05/cs-canada-staff-concluding-statement-of-the-2025-article-iv-mission>>.

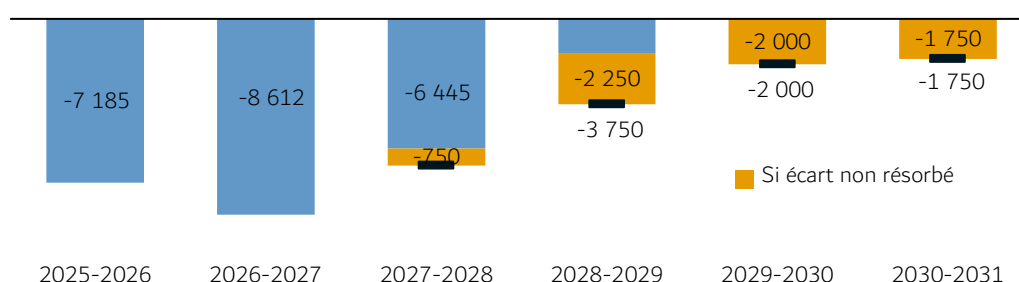
pour réduire l'actuel ratio qui se situe encore aujourd'hui à une dizaine de points de pourcentage au-dessus du ratio pré-COVID-19.

Regard sur la situation québécoise

Les plus récentes données du *Rapport trimestriel sur la situation financière du Québec* montrent une amélioration du déficit pour l'exercice 2025-2026 par rapport aux prévisions passées : il est passé d'une estimation de 13,6 G\$ (mars 2025) à 9,9 G\$ (mars 2026) et devrait finalement s'établir à 7,2 G\$ (juin 2026). Il s'agit là d'une bonne nouvelle.

En outre, le plan de retour à l'équilibre budgétaire où les déficits s'atténuent progressivement jusqu'à un retour à l'équilibre en 2029-2030 est en cours de réalisation.

Plan de retour à l'équilibre budgétaire : Solde budgétaire, en millions \$



« L'analyse permet d'observer que sur une période de 10 ans (2014-2015 à 2024-2025), le Québec a connu la 2^e plus forte croissance des dépenses par habitant (58,7 %), derrière la Colombie-Britannique. »

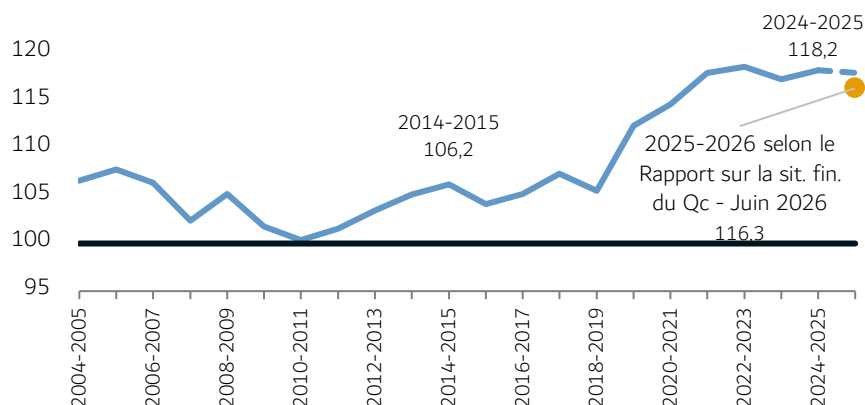
Avant d'analyser plus en détail le retour à l'équilibre budgétaire, prenons quelques instants pour comparer la position relative de certains indicateurs de finances publiques du Québec vis-à-vis les autres provinces et les autres pays.

Pour les dépenses, il est possible de constater qu'en 2024-2025, le poids des dépenses de programmes du Québec en proportion du PIB est le 4^e plus élevé des 10 provinces (graphique 18).

En exprimant le tout en dépenses par habitant, le Québec demeure en 4^e position. Toutefois, l'analyse par habitant permet d'observer que sur une période de 10 ans (2014-2015 à 2024-2025), le Québec a connu la 2^e plus forte croissance des dépenses par habitant (58,7 %), derrière la Colombie-Britannique. Enfin,

par rapport aux neuf autres provinces, le Québec dépensait 6,2 % de plus par habitant en 2014-2015. Or, l'écart observé est passé à 18,2 % en 2024-2025. Sur la base des plus récentes données budgétaires, l'écart s'établirait à 16,3 % en 2025-2026.

Évolution des dépenses de programmes par habitant du Québec, 2004-2005 à 2025-2026, Dépenses de programmes par habitant des 9 autres provinces égales à 100

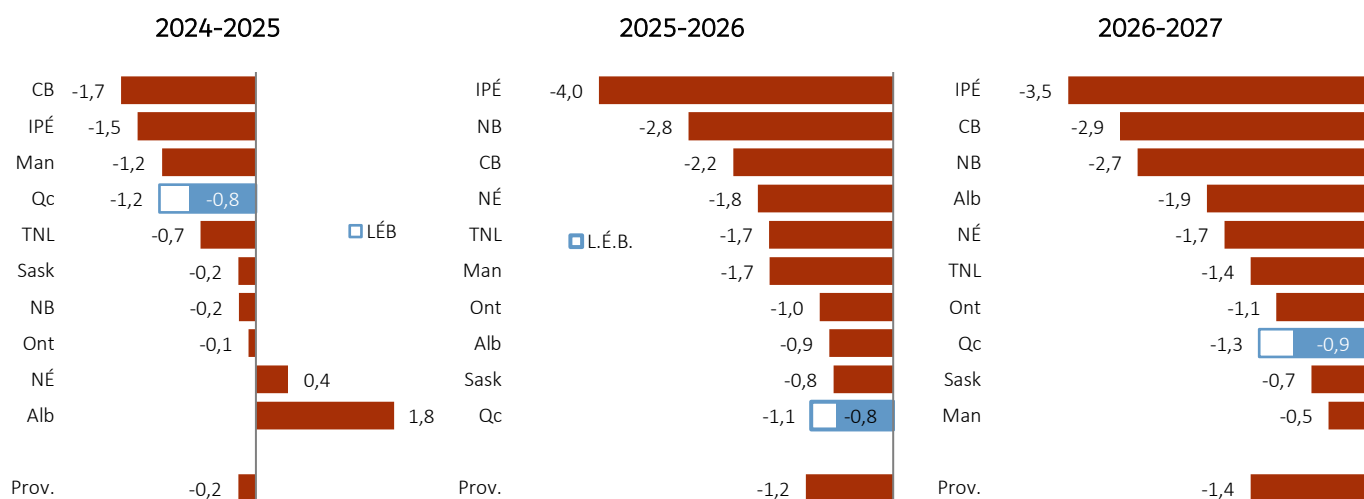


Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27, Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 et Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026*.

Du côté des déficits, alors que le Québec avait le 4^e déficit budgétaire le plus grand des 10 provinces canadiennes en 2024-2025, les plus récentes données pour 2025-2026 indiquent qu'il aurait maintenant l'un des plus petits déficits en proportion du PIB. Pour l'année en cours de réalisation (2026-2027), l'analyse des budgets situerait le Québec au 3^e rang pour le déficit le plus faible derrière la Saskatchewan et le Manitoba.

« Alors que le Québec avait le 4^e déficit budgétaire le plus grand des 10 provinces canadiennes en 2024-2025, les plus récentes données pour 2025-2026 indiquent qu'il aurait maintenant l'un des plus petits déficits en proportion du PIB. »

Solde budgétaire, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27, Budgets 2026 des provinces et pour le Québec : Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026*.

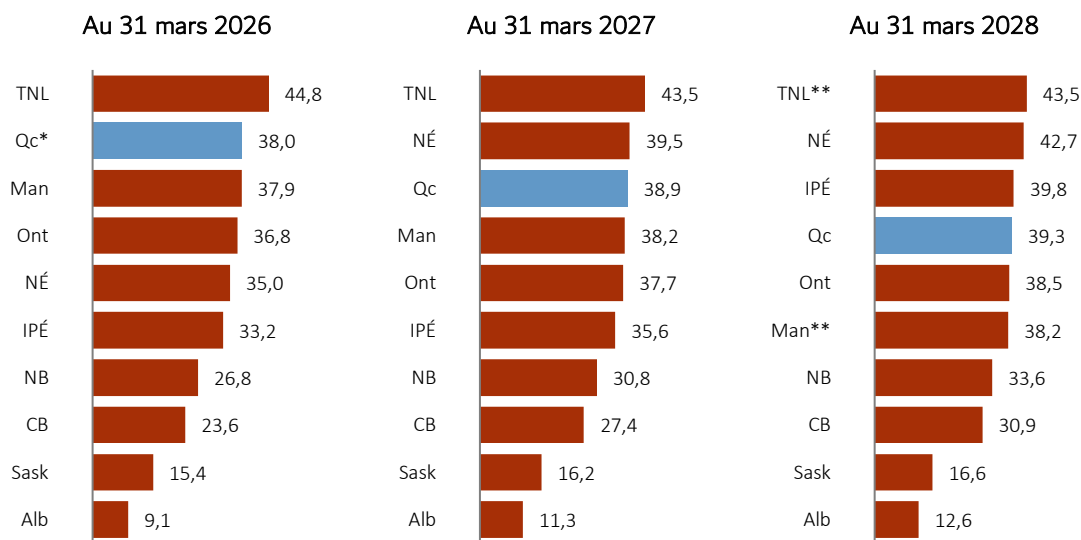
Sur la scène internationale, parmi les pays du G7, les déficits les plus importants sont observés aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France en 2024 (graphique 29). Si on compare le poids du solde déficitaire de l'ensemble des administrations publiques au Canada en proportion du PIB, il apparaît plus faible, mais il se situe néanmoins au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE. Dans le cas du solde de l'ensemble des administrations publiques au Québec, compte tenu de l'importance du déficit de l'administration fédérale observé au Québec (Encadré 38), le solde déficitaire global est plus important au Québec qu'au Canada.

En ce qui concerne l'endettement, l'évolution relative de la dette nette en proportion du PIB montre un portrait contrasté permettant de mieux apprécier l'évolution relative de la dette nette du gouvernement du Québec parmi les provinces.

Même si le Québec obtient toujours le 2^e rang de la dette nette en proportion du PIB la plus élevée au 31 mars 2026, la projection le place au 3^e rang au 31 mars 2027 et en 4^e position au 31 mars 2028.

« Même si le Québec obtient toujours le 2^e rang de la dette nette en proportion du PIB la plus élevée au 31 mars 2026, la projection le place au 3^e rang au 31 mars 2027 et en 4^e position au 31 mars 2028. »

Dette nette, en pourcentage du PIB



Notes : * Résultat du Rapport sur la situation financière du Québec de juin 2026

** Faute de données de 2028 pour Terre-Neuve-et-Labrador et Manitoba, le ratio au 31 mars 2028 reste le même qu'en 2027.

Sources : Budgets 2026 des provinces et pour le Québec : Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026*.

La comparaison interprovinciale permet également de constater que les poids de la dette nette de l'ensemble des autres provinces ont augmenté de 2,6 points de pourcentage de 2014-2015 à 2024-2025 passant de 24,0 % à 26,6 % (encadré 29). Au cours de la même période, la dette nette en pourcentage du PIB du Québec a reculé de 14,3 points de pourcentage. Il s'agit de la seconde baisse la plus importante après celle du Nouveau-Brunswick.

Globalement, parmi les pays avancés de l'OCDE, le poids de la dette nette en proportion du PIB a diminué de 4,5 points de pourcentage passant de 48,2 en 2014 à 43,7 % en 2024. Toutefois, parmi ces pays, les cinq pays dont la dette nette était la plus élevée en 2024 en proportion du PIB ont vu leurs poids s'accroître depuis 10 ans, il s'agit de pays du G7,

soit le Japon (+1,6 point de pourcentage), Italie (+2,4), France (+17,3), États-Unis (+16,0) et Royaume-Uni (+14,1). Pour ces 4 derniers pays, le poids de leur dette nette en proportion du PIB continuera de s'accroître d'ici 2029.

On retient que l'évolution de la position relative du Québec montre des améliorations pour certains indicateurs de finances publiques. Cependant, ces améliorations découlent en grande partie de l'exécution du plan de retour à l'équilibre du gouvernement du Québec.

Ainsi, à l'aube des élections générales, les partis politiques devront tenir compte de l'importance de maintenir des finances publiques saines dans l'élaboration de leurs promesses, car la présente analyse met en exergue que le plan de retour à l'équilibre repose sur deux aspects qui nécessiteront discipline et efforts.

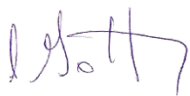
En premier lieu, il suppose une réduction marquée de la croissance des dépenses. Alors que la croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles était de 6,0 % au cours des dix années précédentes (2015-2016 à 2025-2026), le plan prévoit une croissance limitée à 1,9 % en moyenne par année entre 2025-2026 et 2029-2030.

En deuxième lieu, malgré le déficit moindre que prévu pour l'année 2025-2026, les deux dernières années du plan de retour à l'équilibre budgétaire indiquent toujours un écart à résorber de 2,25 G\$, en 2028-2029 et de 2,0 G\$ en 2029-2030 nécessitant des économies additionnelles non encore identifiées pour atteindre le retour à l'équilibre.

Les citoyens et les partis politiques seront appelés à faire un test de réalisme, qui nécessitera des choix. On le sait, d'un côté, l'électeur moyen est souvent séduit par une volonté de payer moins tout en recevant plus de l'État et, de l'autre, les partis politiques, pour les satisfaire, font souvent des promesses de réduire le fardeau fiscal et de bonifier les services publics. Or, les actions demandées et les promesses données doivent se concilier en cohésion avec l'exécution d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire où subsistent des écarts à résorber pour éliminer un déficit structurel. Certes, les promesses électorales font partie de toute bonne campagne électorale, mais en attendant le rapport préélectoral qui arrivera en août 2026 pour faire le point sur le cadre financier de base des 5 prochaines années, il faudra bien baliser les attentes.

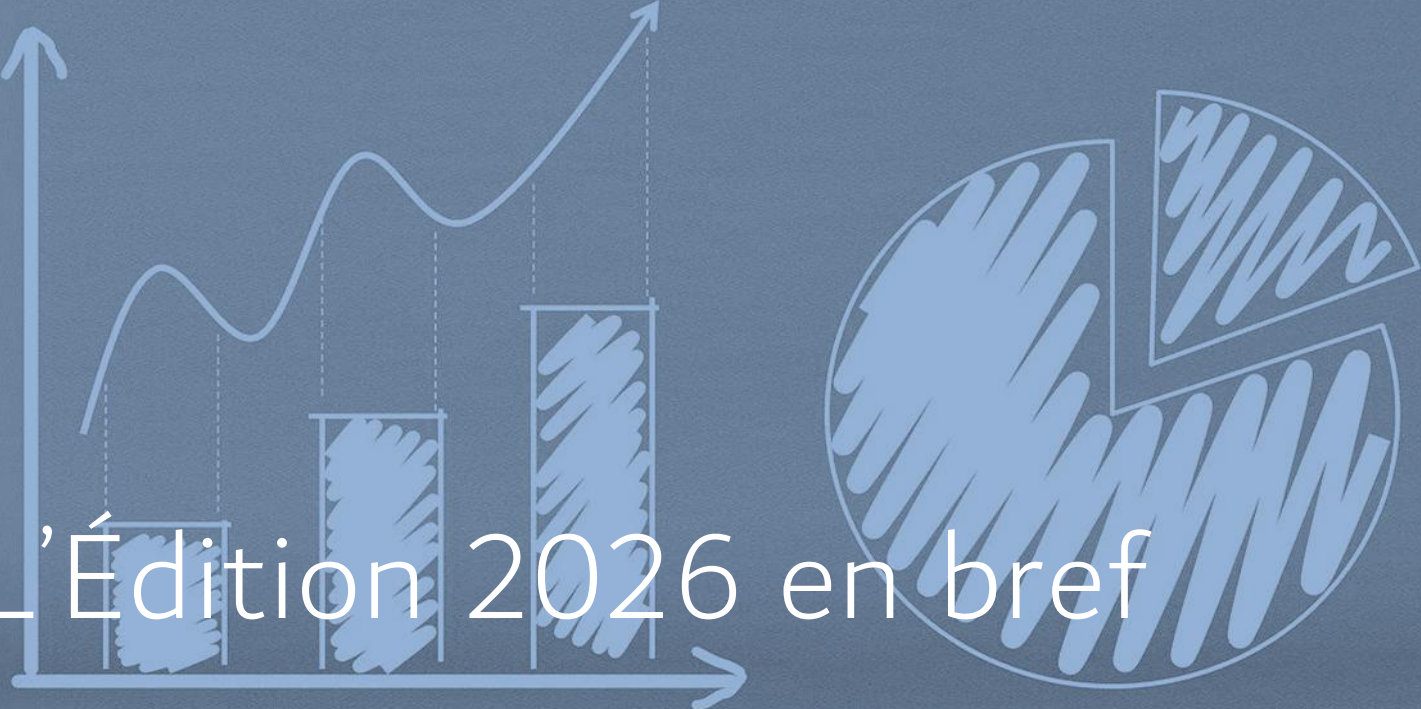
Pour terminer, je vous rappelle qu'à l'aide des nombreux tableaux, graphiques et encadrés, les données du *Panorama* montrent et comparent les données les plus récentes disponibles, ici et ailleurs. Partant de là, à vous de faire vos propres constats.

Bonne lecture !



Luc Godbout, Titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques

« À l'aube des élections générales, les partis politiques devront dans l'élaboration de leurs promesses tenir compte de l'importance de maintenir des finances publiques saines, car la présente analyse met en exergue que le plan de retour à l'équilibre repose sur deux aspects qui nécessiteront discipline et efforts. »



L'Édition 2026 en bref

Le *Panorama des finances publiques du Québec* contient trois sections. Selon les sections, il est possible d'analyser la situation budgétaire du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec (section 1), ensuite de comparer le Québec avec les autres provinces, pour l'administration provinciale (section 2), et enfin, d'effectuer une comparaison de la situation prévalant au Québec à celle des finances publiques des pays membres de l'OCDE, cette fois en considérant l'ensemble des administrations publiques transigeant avec les agents économiques présents dans une juridiction (section 3).

Les données réelles les plus récentes disponibles, le plus souvent relatives à l'année 2024, sont utilisées pour les comparaisons et ont pour objectif de présenter dans un même document des informations de base sur les finances publiques du Québec. Une perspective historique est également présente dans plusieurs cas. Puis s'ajoute, lorsque disponible, la présentation des données provisoires de 2025 ainsi que des prévisions fournies par le gouvernement fédéral, celui du Québec, par l'OCDE et le FMI, permettant de constater ce qui est aujourd'hui anticipé à moyen terme en matière d'indicateurs de finances publiques.

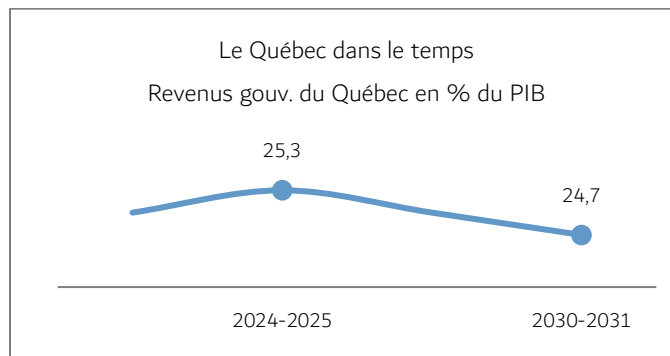
Tout au long de cette édition, des encadrés permettent d'approfondir des notions ou encore de mettre à jour les résultats de certains cahiers de recherche publiés précédemment et portant sur les finances publiques québécoises. Ainsi l'on retrouve notamment un regard sur les tarifs douaniers et les exportations québécoises, une estimation du déficit structurel du Québec, un aperçu du plan québécois des infrastructures et du déficit de maintien des actifs, des résultats relatifs à la soutenabilité des finances publiques et un calcul de l'écart de PIB réel par habitant Ontario-Québec.

Les trois chapitres qui composent l'édition 2026 du *Panorama des finances publiques* proposent une série de constats qui s'articulent autour de quatre indicateurs principaux, soit les revenus, les dépenses, le solde et la dette nette.

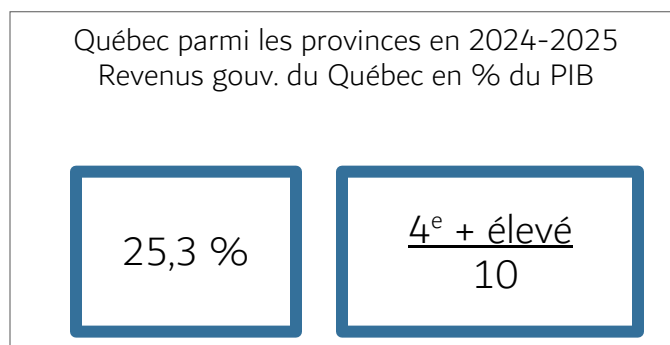
Revenus

En 2024-2025, les revenus du gouvernement fédéral mesurés en proportion du PIB se situent à 16,4 %, soit le taux le plus élevé depuis 2000-2001. Ce taux devrait diminuer à 15,8 % en 2025-2026 et se stabiliser autour de ce niveau jusqu'en 2030-2031.

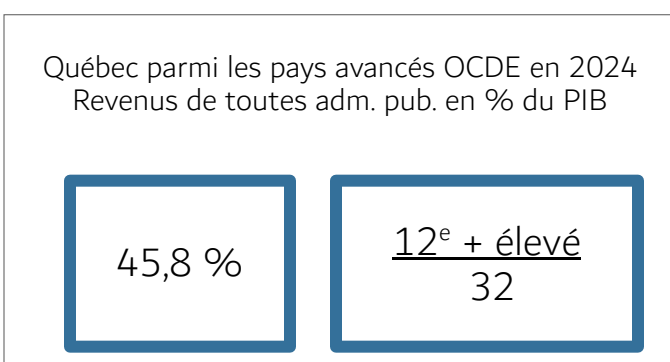
Quant aux revenus du Québec ceux-ci s'élèvent à 25,3 % du PIB en 2024-2025, une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Le taux devrait diminuer sur la période de prévision pour atteindre 24,7 % en 2030-2031, un niveau de revenu comparable à celui observé entre 2006-2007 et 2012-2013.



Le taux de 25,3 % du Québec en 2024-2025 est supérieur à celui de la moyenne pondérée des provinces canadiennes (20,6 %), mais il équivaut à celui du Manitoba et demeure sous celui de l'Île-du-Prince-Édouard (28,7 %), du Nouveau-Brunswick (28,3 %) et de la Nouvelle-Écosse (25,6 %).



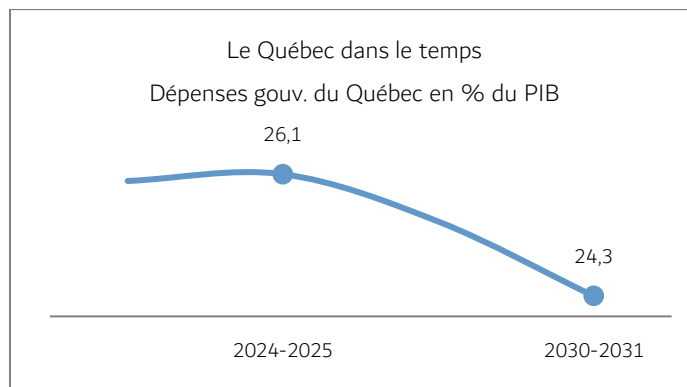
Du point de vue des revenus consolidés des administrations publiques au Québec ceux-ci, à 45,8 % en proportion du PIB, sont plus élevés que ceux de la moyenne des pays avancés de l'OCDE (43,2 %), se situant au 12^e rang des pays avancés de l'OCDE présentant les ratios les plus élevés en 2024. Après avoir connu une tendance à la hausse au Québec depuis 2010, le poids de ces revenus s'est stabilisé à environ 47 % à compter de 2018 et il est en recul depuis 2021. Le poids des revenus en proportion du PIB est actuellement à son plus bas depuis 2015.



Dépenses

Les dépenses du gouvernement fédéral en 2024-2025 s'établissent à 17,6 % du PIB. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2009-2010 si l'on exclut les années pandémiques (2020-2021 et 2021-2022). Les prévisions contenues à la Mise à jour économique du printemps de 2026 indiquent que ce taux devrait tendre vers 17 % d'ici 2030-2031.

Un examen des dépenses du gouvernement du Québec montre aussi un poids qui demeure élevé en 2024-2025 à 26,1 % du PIB (excluant les versements au Fonds des générations). Les taux de dépenses depuis 2020-2021 sont les plus élevés enregistrés depuis 1999-2000.



Néanmoins, l'Île-du-Prince-Édouard (30,2 %), le Nouveau-Brunswick (28,5 %), le Manitoba (26,5 %) et la Nouvelle-Écosse (26,4 %) montrent des niveaux de dépense en proportion du PIB plus élevés parmi les provinces, dont la moyenne pondérée est de 21 %. Il est prévu que le niveau des dépenses consolidées du Québec en proportion du PIB diminue graduellement pour atteindre 24,3 % en 2030-2031, sous les ratios de dépenses enregistrés au cours des années 2010.

Québec parmi les provinces en 2024-2025
Dépenses gouv. du Québec en % du PIB

26,1 %

$\frac{4^{\text{e}} + \text{élevé}}{10}$

En considérant cette fois les dépenses de l'ensemble des administrations publiques, on constate à nouveau que celles-ci sont plus élevées au Québec (50,8 %) que pour la moyenne des économies avancées de l'OCDE en 2024 (45 %). Dans ce cas, la Finlande (57,7 %), la France (57,3 %), l'Autriche (55,2 %) et la Belgique (54,1 %) montrent les ratios les plus élevés parmi les pays avancés de l'OCDE.

Québec parmi les pays avancés OCDE en 2024
Dépenses de toutes adm. pub. en % du PIB

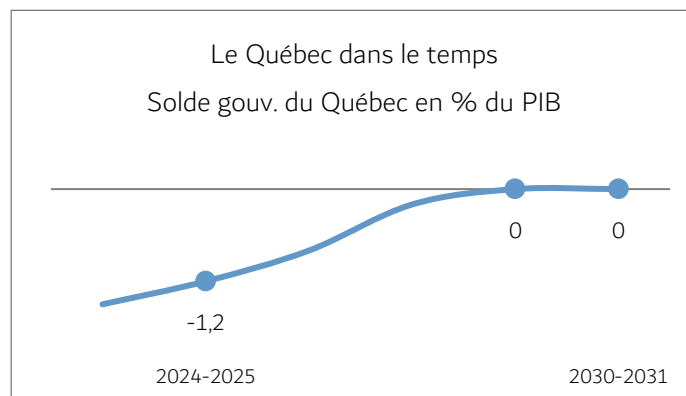
50,8 %

$\frac{5^{\text{e}} + \text{élevé}}{32}$

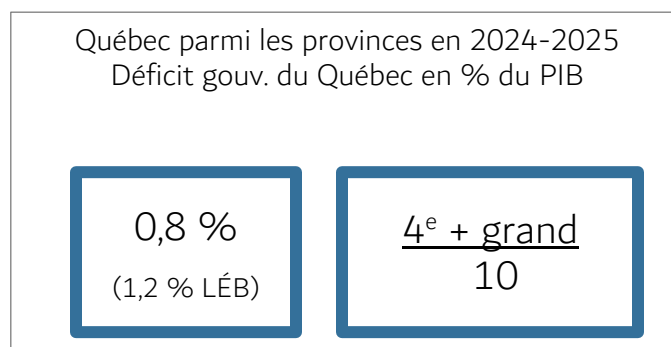
Solde

Le solde du gouvernement fédéral en 2024-2025 est déficitaire à 1,2 % du PIB. Il est prévu que ce déficit se creuse à 2,1 % du PIB en 2025-2026. Aucun retour à l'équilibre n'est prévu, si bien que le déficit devrait s'établir à 1,4 % du PIB en 2030-2031.

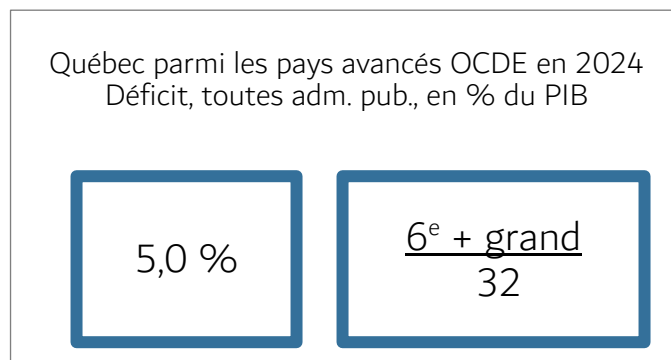
De son côté, le solde budgétaire du gouvernement du Québec au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est, en 2024-2025, de -1,2 % du PIB. Les plus récentes données disponibles indiquent que celui-ci sera de -1,1 % du PIB en 2025-2026 et se résorbera graduellement pour être en équilibre en 2029-2030.



Parmi les provinces, seules l'Alberta (1,8 %) et la Nouvelle-Écosse (0,4 %) montrent des surplus aux comptes publics en proportion du PIB en 2024-2025. Le solde moyen pondéré des provinces est de -0,2 %.



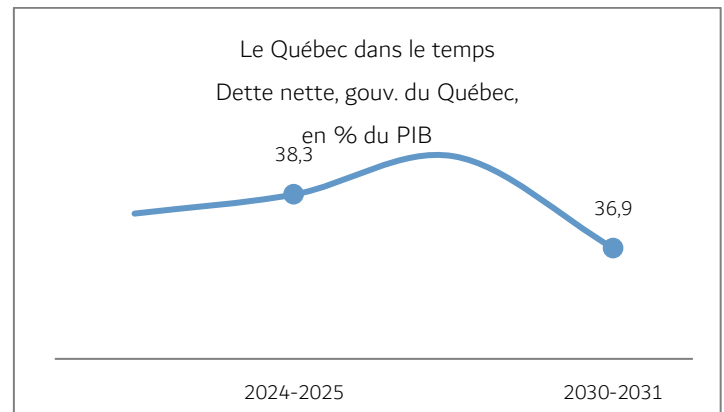
Le solde de l'ensemble des administrations publiques au Québec en 2024 (-5 %) montre à nouveau que les revenus amassés sont inférieurs aux dépenses (besoins financiers nets). Celui-ci s'est dégradé à 2 reprises depuis 2022 alors qu'il se situait à -3,2 %. Inséré parmi les résultats des pays avancés de l'OCDE, le solde de cinq pays, dont celui des États-Unis (-8 %), est davantage déficitaire. À l'autre bout du spectre, 7 pays montrent des soldes positifs. Le solde moyen des pays avancés de l'OCDE est de -1,8 % du PIB.



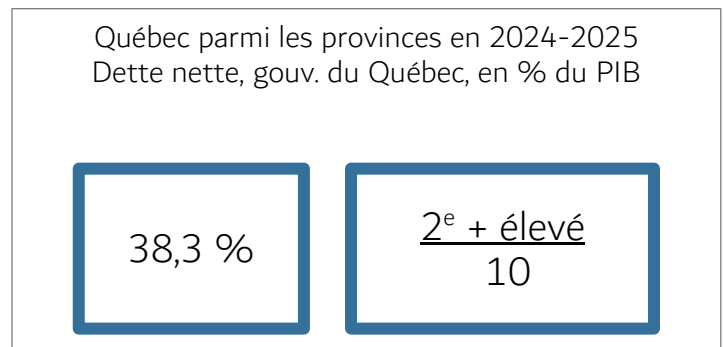
Dettes nettes

Le poids de la dette nette du gouvernement fédéral est en hausse par rapport à l'année précédente, à 44,8 % du PIB au 31 mars 2025. Ce taux est relativement stable depuis 2022-2023, mais il devrait connaître une hausse au cours des prochaines années. Les données prévisionnelles indiquent que ce ratio sera de 46,6 % en 2030-2031.

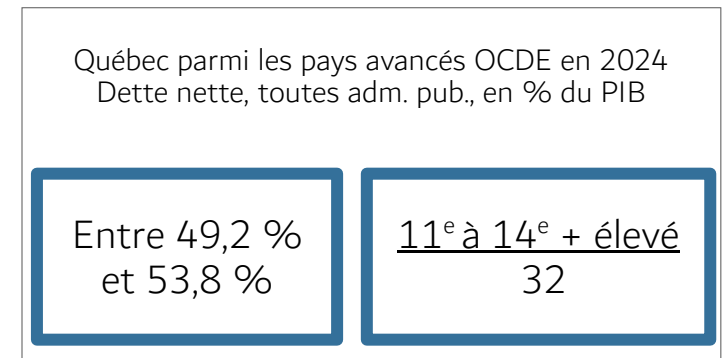
Au Québec ce ratio est de 38,3 % du PIB au 31 mars 2025 et ce taux devrait connaître une croissance modérée, bien qu'irrégulière, jusqu'en 2027-2028, avant d'aboutir à 36,9 % au 31 mars 2031.



Dans la comparaison interprovinciale, le poids de la dette nette du Québec au 31 mars 2025 est au 2^e rang des provinces avec le poids le plus élevé, après Terre-Neuve-et-Labrador (43,7 %) et devant le Manitoba (36,7 %). De façon générale, les budgets des provinces déposés en 2026 prévoient des taux d'endettement à la hausse.



Enfin, lorsqu'on additionne les dettes nettes de l'ensemble des administrations publiques au Québec (part de la dette fédérale, Québec, municipalités, etc.) pour 2024, il est possible de constater que cet indicateur demeure inférieur en pourcentage du PIB à celui d'une majorité de pays du G7, seuls le Canada et l'Allemagne présentent des taux inférieurs.



Perspectives fédérales et québécoises

Cette section renferme les principales données de finances publiques relatives aux gouvernements fédéral et du Québec. Les données utilisées proviennent notamment la Mise à jour économique du printemps 2026 pour les données fédérales et du Budget 2026-2027 pour les données québécoises. Dans ce dernier cas, les résultats préliminaires pour l'année 2025-2026 sont présentés en complément d'information⁴. Le contexte commercial mondial et les renégociations de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACÉUM) constituent des risques significatifs pour les perspectives économiques du Canada et du Québec.

Les estimations de revenus du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec montrent qu'ils seront moins importants en proportion de l'économie que pour l'année 2024-2025.

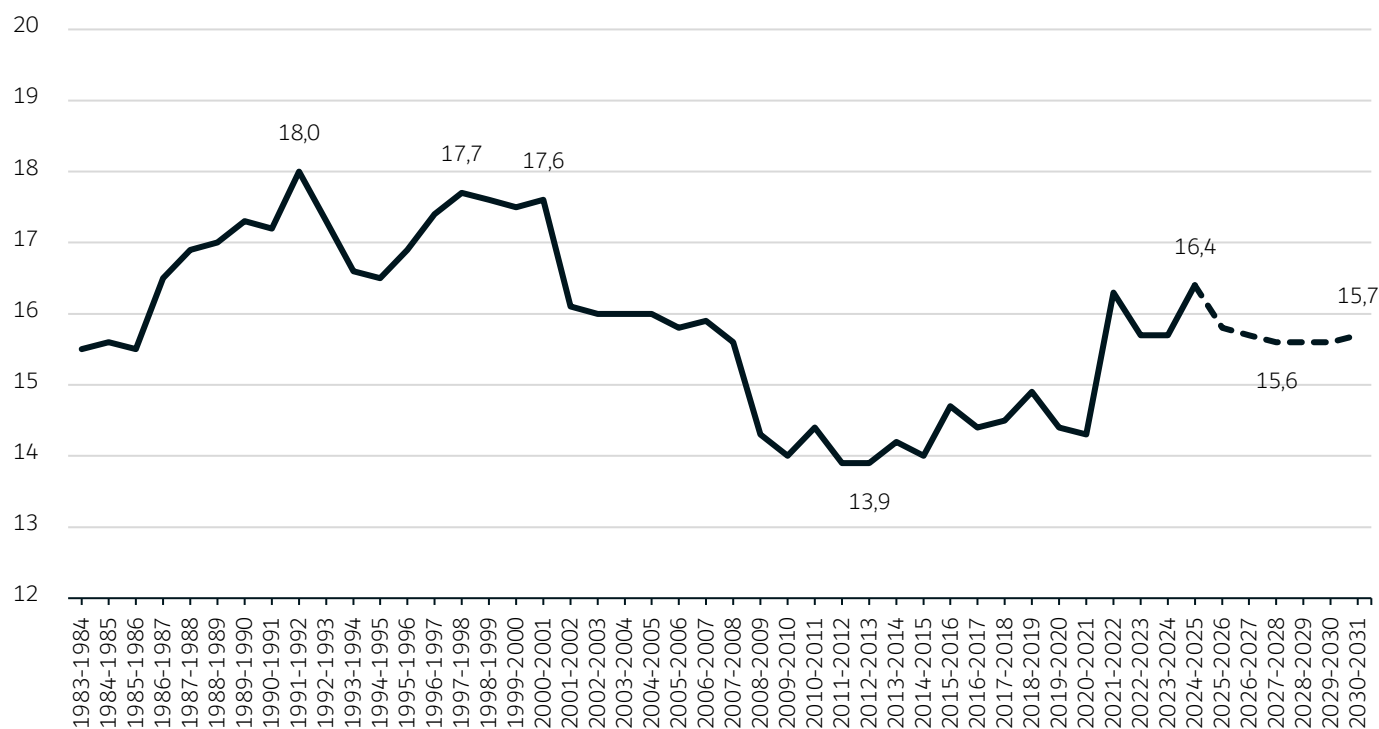
Le gouvernement fédéral ne prévoit pas abaisser son ratio de dépenses en proportion du PIB pour que celui-ci retrouve son niveau prépandémique d'ici 2030-2031. Ainsi, le retour à l'équilibre budgétaire global n'est pas envisagé sur l'horizon de projection. Ceci respecte le nouvel ancrage budgétaire fédéral qui cible un équilibre des dépenses de fonctionnement sans remettre en cause la trajectoire des investissements en capital. Le gouvernement du Québec, contraint par la Loi sur l'équilibre budgétaire, prévoit, quant à lui, un retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030, mais des écarts à résorber subsistent en vue de son atteinte.

Pour le gouvernement fédéral, la prévision du poids de la dette nette est sur une trajectoire à la hausse à compter de 2024-2025, pour atteindre autour de 46,6 % en 2030-2031. Au Québec, la dette nette devrait être abaissée d'ici 2030-2031.

⁴ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2026) *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026*, 11 juin 2026, ci-après « Rapport sur la situation financière ».

1.1 Gouvernement fédéral

Graphique 1. **Revenus du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031**, en pourcentage du PIB



Source : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 4 ; Gouvernement du Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*, tableau A1.8, p. 138.

Les revenus du gouvernement fédéral s'élèvent à 16,4 % du PIB en 2024-2025, supérieurs au niveau de l'année précédente. Il est toutefois anticipé que cette hausse soit temporaire. La prévision des revenus en pourcentage du PIB contenue à la Mise à jour économique du printemps 2026 montre une baisse de 0,8 point de pourcentage d'ici 2027-2028, puis une stabilité sur le reste de la période de prévision alors que le ratio anticipé se situe à 15,7 % en 2030-2031. Il est à noter que cette prévision est effectuée en contexte de ralentissement économique causé par les nouveaux tarifs douaniers américains et pourrait être affectée par les résultats de la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

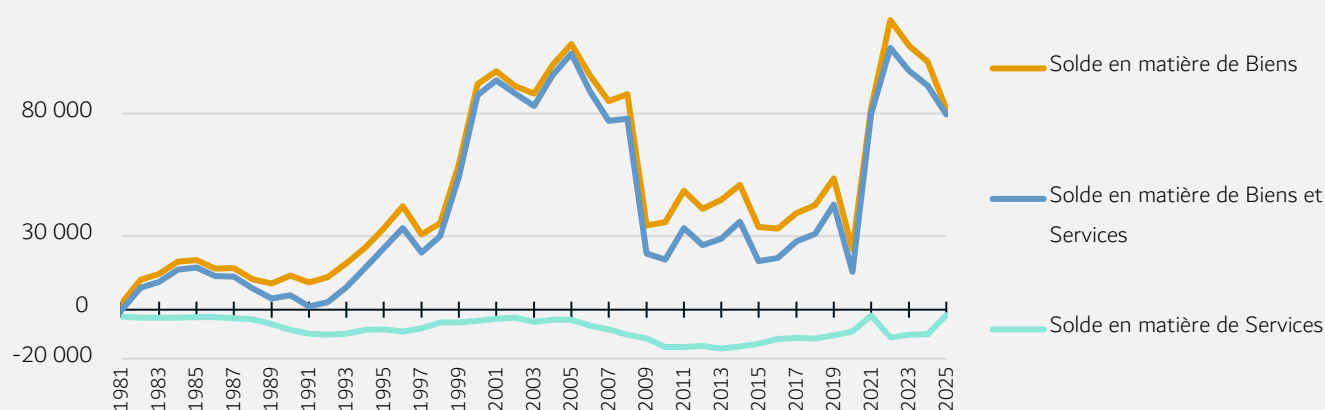
D'ici 2030-2031, la prévision fait état de niveaux du poids des revenus qui devraient demeurer près de celui de 2022-2023. Abstraction faite des niveaux de 2024-2025 et 2021-2022, il faut remonter au début des années 2000 pour un poids des revenus dans l'économie aussi élevé. En effet, les revenus du gouvernement fédéral étaient autour de 16 % du PIB entre 2001-2002 et 2007-2008 pour ensuite osciller autour de 14,5 % du PIB entre 2008-2009 et 2020-2021.

Encadré 1 – Tarifs douaniers américains : mise en contexte

Depuis le 4 mars 2025, les États-Unis ont mis en place des tarifs douaniers sur leurs importations, incluant une partie de celles en provenance du Canada⁵. Le taux des tarifs, la liste des importations couvertes ainsi que la façon de calculer les tarifs ont fait l'objet de multiples ajustements⁶. Le traitement de minimis des droits sur les importations aux États-Unis d'une valeur de moins de 800 \$ US a aussi été éliminé le 29 août 2025.

En trame de fond des nouveaux tarifs douaniers américains figure leur déficit de la balance commerciale, notamment avec la Chine, que l'administration des États-Unis cherche à atténuer⁷. Parmi d'autres partenaires commerciaux, le Canada présente un excédent en matière de commerce de marchandises avec les États-Unis. Cependant, cet excédent est réduit lorsque l'on prend en compte les échanges nets de services, qui sont plutôt déficitaires. Il est également à noter qu'une large part de ce surplus provient des échanges de pétrole brut et de bitume, un intrant pour une partie des importations canadiennes des États-Unis⁸.

Balance commerciale du Canada avec les États-Unis, 1981-2025, M\$ courants canadiens



Source : Statistique Canada, *Tableau 36-10-0014-01*.

En avril 2026, le gouvernement du Canada estime que 85 % du commerce entre le Canada et les États s'effectue en franchise de droits de douane. Ainsi, malgré des droits de douane qui atteignent 50 % sur certains produits, le taux effectif de droits de douane américains sur l'ensemble des exportations canadiennes est estimé à 5,2 %⁹. En bout de piste, ce sont 9,3 G USD de tarifs douaniers qui ont été perçus par les États-Unis sur les importations canadiennes en 2025¹⁰. Pour fins de comparaison, les États-Unis ont perçu 91,8 G USD de tarifs douaniers sur leurs importations chinoises sur la même période. Les droits douaniers canadiens appliqués sur les importations sont, quant à eux, en hausse de 4 G\$ en 2025-2026 en lien avec les contre-mesures aux droits américains. Ce montant ne tient pas compte de remises ni d'autres allègements consentis aux importateurs canadiens qui viennent toutefois réduire les droits effectivement perçus.

⁵ Pour plus de détails, voir : Luc Godbout et Michael Robert-Angers (2026), *Regard sur les droits de douane américains – Répercussions sur l'économie et les finances publiques*, Regard CFFP no. 2026-09., Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

⁶ Canada, *Ressources et outils pour les exportateurs canadiens touchés par les droits de douane américains* <<https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/fr/infos-marche-industrie/recherche-pays-region/pays/canada-etats-unis-exportation/tarifs-eu/Soutenir-exportateurs-defis-droits-douane-imposes.html>>.

⁷ The White House, *Fact Sheet: President Donald J. Trump Announces "Fair and Reciprocal Plan" on Trade* <<https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/02/fact-sheet-president-donald-j-trump-announces-fair-and-reciprocal-plan-on-trade/>>.

Encadré 2 – Comprendre les ratios utilisant le PIB

Les indicateurs utilisant le PIB comme dénominateur permettent, dans le cas d'analyses s'échelonnant sur plusieurs années, de neutraliser l'effet de l'inflation. Comme les valeurs au numérateur et au dénominateur incluent toutes les deux les effets de l'inflation, en mesurant un ratio, l'effet est éliminé.

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Variable A avec inflation}}{\text{Variable B avec inflation}} = \frac{\text{Variable A avec inflation}}{\text{Variable B avec inflation}}$$

Aussi, cette façon de faire permet, dans une certaine mesure, de faciliter les comparaisons entre économies de tailles différentes en relativisant le poids des indicateurs de la production économique. Cependant, il faut en comprendre les limites. À titre d'exemple, en période de récession, les indicateurs utilisant le PIB au dénominateur pourront être plus élevés sans hausses corrélatives de l'élément au numérateur, ce fut notamment le cas en 2020 alors que le PIB fut fortement affecté à la baisse par les restrictions sanitaires. De plus, ce type de ratio ne permet pas de voir s'il y a disparité du niveau de production économique entre les territoires comparés.

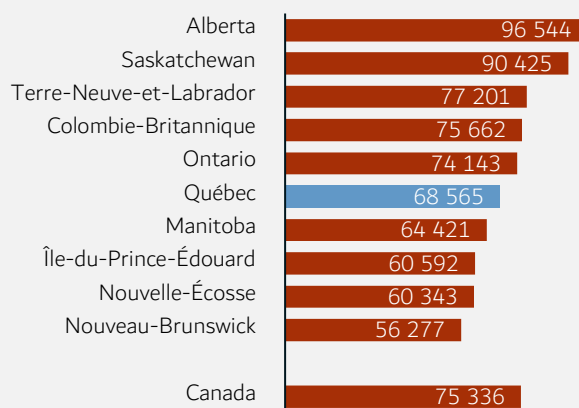
Au Canada, le PIB par habitant se situe à 75 336 \$ en 2024. En revanche, il varie passablement entre les provinces, de 56 277 \$ au Nouveau-Brunswick à 96 544 \$ en Alberta. Ainsi, le même revenu collecté (ou la même dépense effectuée) par habitant pour chacune des provinces aura un effet différent sur le ratio d'une province présentant un PIB plus fort ou plus faible. Il est d'ailleurs à noter que ce sont les trois provinces productrices de pétrole qui affichent les rapports PIB par habitant les plus élevés.

Quant au PIB par habitant du Québec, celui-ci se trouve en milieu de peloton, devant les trois provinces des maritimes et le Manitoba. De plus, le PIB par habitant de l'Ontario est plus élevé que celui du Québec de 8,1 %.

Les programmes pancanadiens et les mesures redistributives fédérales ont notamment pour effet de permettre aux provinces moins nanties d'assurer un niveau de biens et services (et de dépenses publiques) minimal, sans égard à leur niveau de richesse. Par conséquent, ces mesures ont pour effet de hausser le ratio dépense/PIB des administrations publiques des provinces présentant des niveaux de PIB plus faibles.

La même logique peut être transposée aux comparaisons internationales. Parmi les 31 pays avancés membres de l'OCDE, le Canada présente le 14^e PIB par habitant le plus élevé en 2024. Le Luxembourg et l'Irlande montrent respectivement le premier et le second PIB par habitant les plus élevés et ceux-ci sont plus de deux fois plus élevés qu'au Canada. Ainsi, à titre illustratif, pour l'obtention d'un ratio de dépenses de santé au PIB équivalent, le Luxembourg et l'Irlande dont les niveaux de PIB sont atypiques (fiscalité avantageuse et présence de nombreuses multinationales) doivent réaliser une dépense plus de 2 fois plus

Produit intérieur brut par habitant, provinces canadiennes, 2024, en dollars



Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0221-01 et 17-10-0005-01 (consultés le 6 mai 2026).

Produit intérieur brut par habitant, pays avancés de l'OCDE choisis, 2024, USD en parité de pouvoir d'achat

Pays	PIB par hab.	Rang
Luxembourg	155 750	1/31
Irlande	141 061	2/31
États-Unis	86 147	5/31
Canada	65 483	14/31
Grèce	43 642	31/31

Source : OCDE, Explorateur de données de l'OCDE (consulté le 6 mai 2026).

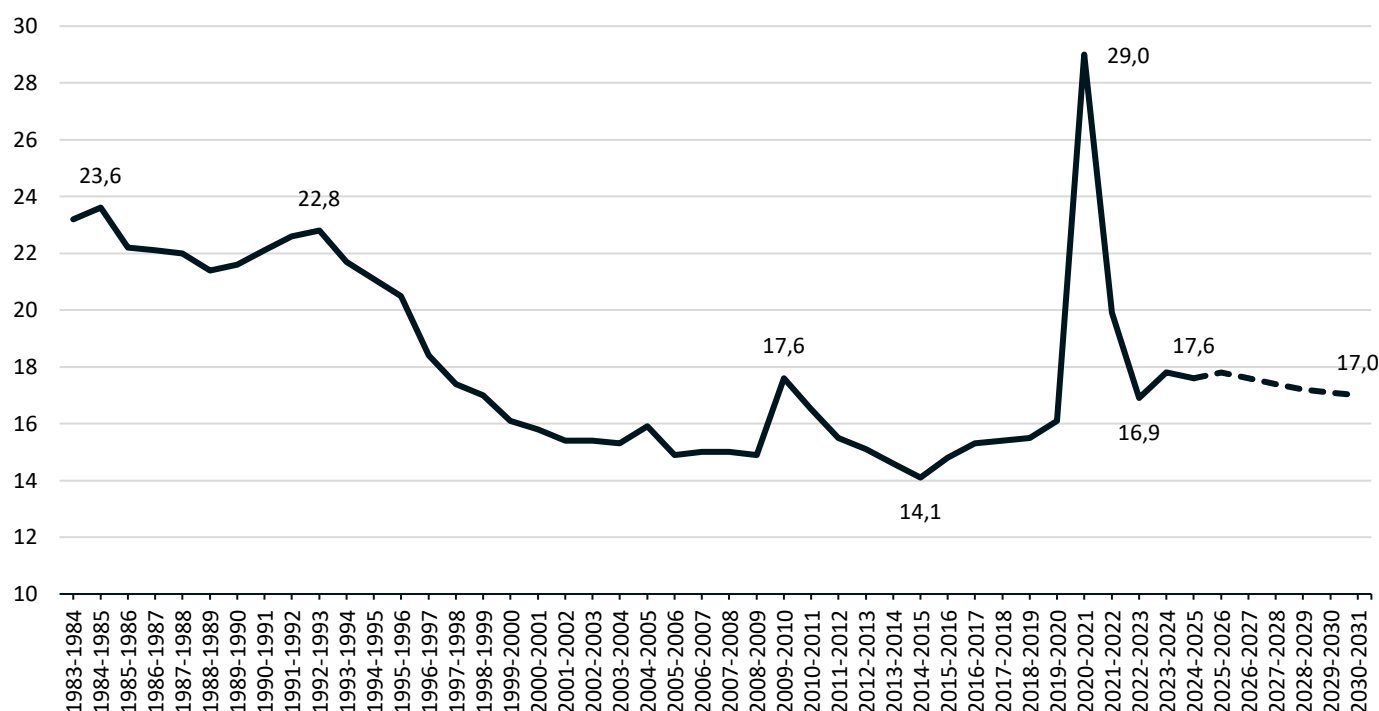
⁸ Statistique Canada, *Tableau : 12-10-0172-01*.

⁹ Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*. P.10.

¹⁰ Peterson Institute for International economics, *Trump's tariff revenue tracker: How much is the US collecting? Which imports are hit?* <<https://www.piie.com/research/piie-charts/2025/trumps-tariff-revenue-tracker-how-much-us-collecting-which-imports-are>>. Note : Représente 3,6% de l'ensemble des droits de douane à l'importation perçus par les États-Unis sur la période. Une partie de ces tarifs pourraient devoir être remboursés aux importateurs américains à la suite du jugement de la Cour Suprême des États-Unis du 20 février 2026.

importante que le Canada, bien que ce niveau de dépense ne soit pas nécessairement représentatif du niveau de service.

Graphique 2. Dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du PIB



Note : Les dépenses présentées prennent en compte les charges de programmes, les frais de la dette publique et les pertes actuarielles nettes.

Source : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 8 ; Gouvernement du Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*, tableau A1.9, p. 142.

Après le sommet atteint en 2020-2021 (29 %), le ratio des dépenses du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB est redescendu pour s'établir à 17,6 % en 2024-2025.

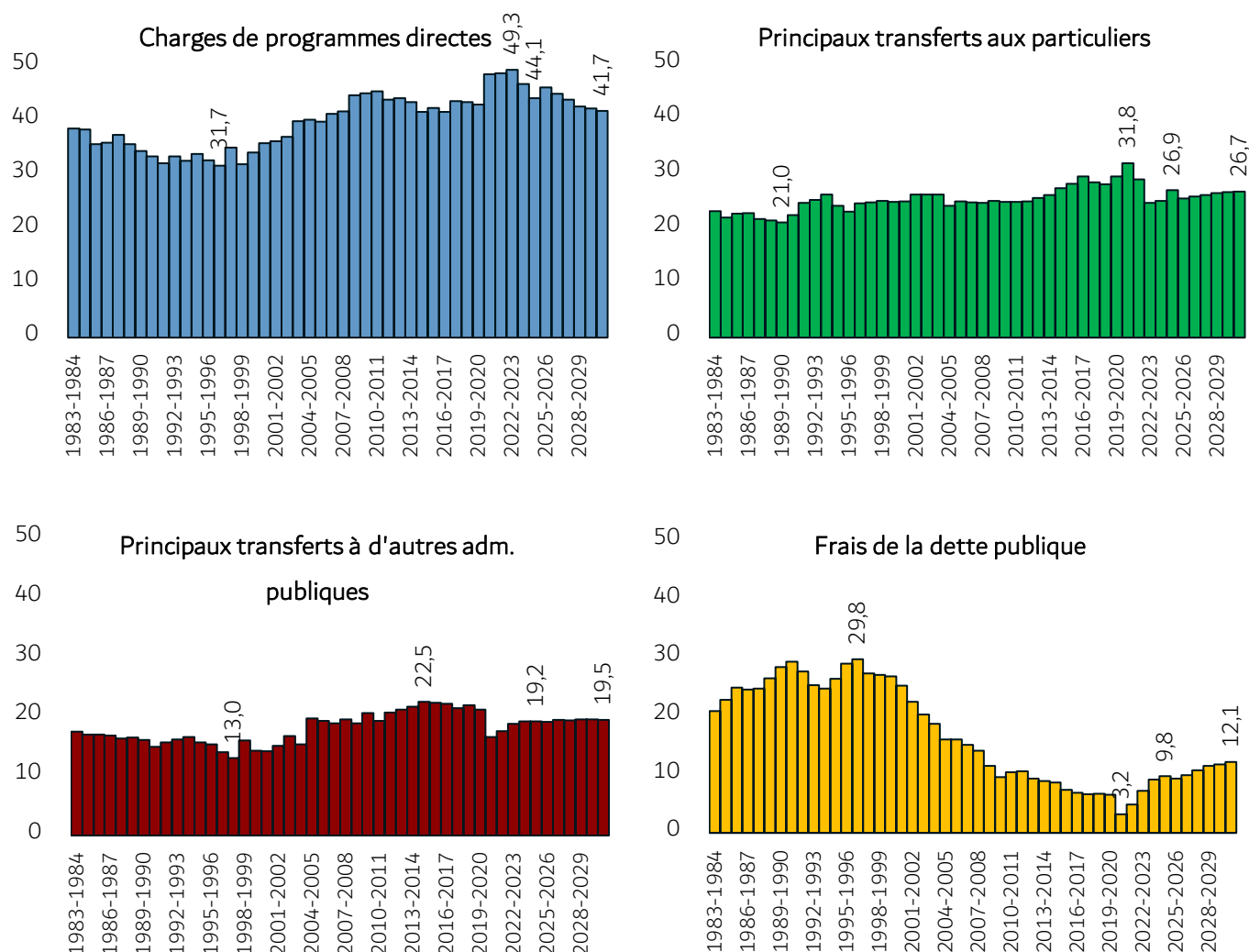
Il est prévu que les dépenses exprimées en proportion du PIB diminuent légèrement d'ici 2030-2031, celles-ci passant de 17,6 % à 17 %. Ces taux demeurent toutefois supérieurs aux taux pré-pandémiques. En effet, entre 2000-2001 et 2018-2019, ce ratio s'est toujours situé sous 16 %, mis à part la période de 3 ans suivant la crise financière de 2007-2008 et il a même été aussi bas que 14,1 % en 2014-2015.

Le graphique 3 (page suivante) permet d'observer que la composition des dépenses du gouvernement fédéral s'est modifiée depuis 1983-1984.

D'abord, les **charges de programmes directes** constituent la catégorie de dépenses la plus importante en proportion de l'ensemble. Rappelons qu'elles comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères (p. ex. prestations du Régime canadien de soins dentaires) et les charges de fonctionnement des ministères. En 2024-2025, le ratio a atteint 44,1 %, en baisse par rapport à 2023-2024 (46,7 %). Après un sursaut en 2025-2026 et 2026-2027, une baisse de cette proportion est toutefois anticipée, celle-ci étant ramenée à 41,7 % en 2030-2031, son niveau le plus bas en 10 ans, mais qui demeure néanmoins plus élevé que celui observé entre 1983-1984 et 2007-2008.

Les **principaux transferts aux particuliers** ont connu une progression de leur importance relative plutôt constante entre 1983-1984, alors qu'ils représentaient 23,1 % de l'ensemble des dépenses, et 2020-2021, atteignant alors 31,8 %. La Mise à jour économique du printemps 2026 précise que cette proportion est de 26,9 % en 2024-2025, haussée notamment par les produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers, une mesure éliminée à compter du 1^{er} avril 2025. Malgré tout, il est anticipé que l'importance relative des principaux transferts aux particuliers atteigne 26,7 % en 2030-2031.

Graphique 3. **Composition des dépenses du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031**, en pourcentage du total



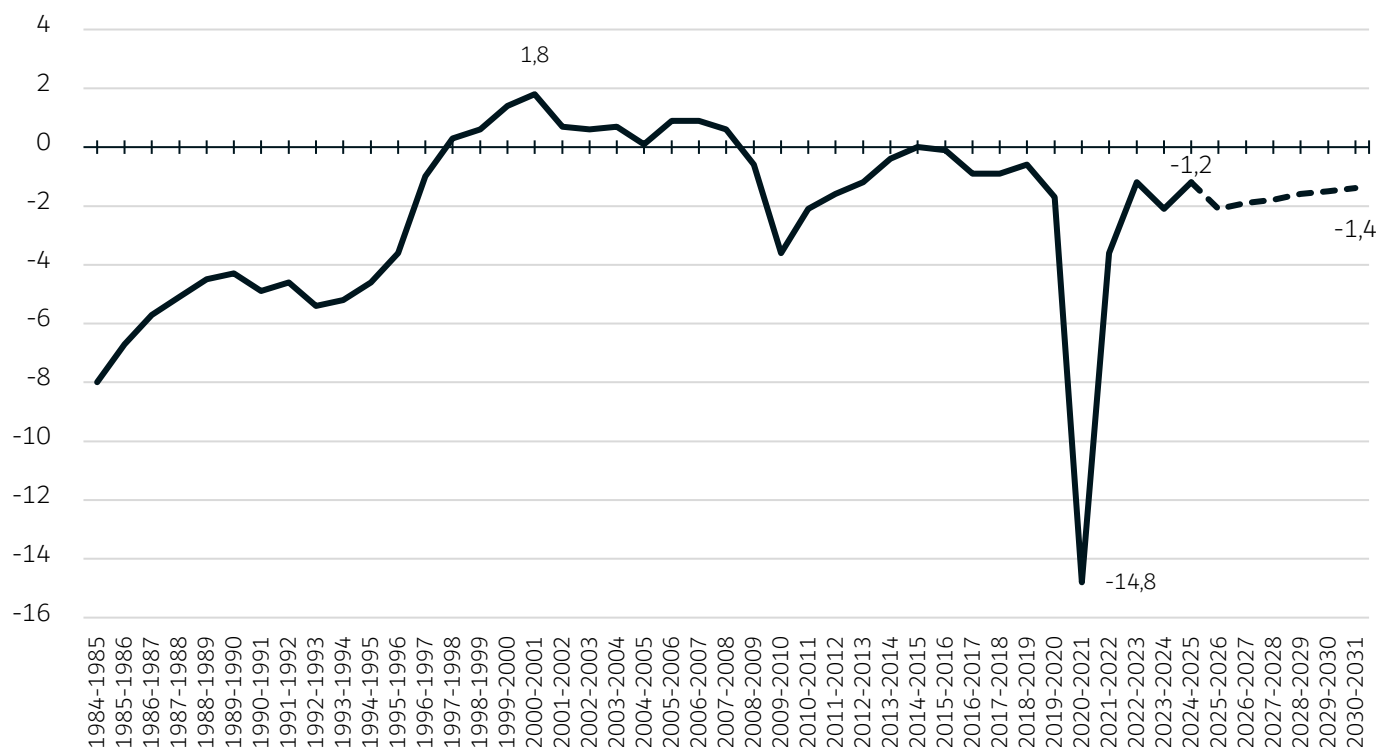
Note : Les pertes actuarielles nettes sont incluses aux charges de programmes directes. Les produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers sont inclus dans les principaux transferts aux particuliers.

Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 9 ; Gouvernement du Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*, tableau A1.6, p. 236.

Les **principaux transferts à d'autres administrations publiques** représentent 19,2 % de l'ensemble des dépenses en 2024-2025. Bien que cette proportion soit la plus élevée depuis 2020-2021 (16,6 %), il faut remonter à 2008-2009 pour retrouver une importance relative plus faible. Il est prévu que la proportion de ces dépenses demeure stable et représente autour de 19,4 % de l'ensemble entre 2025-2026 et 2030-2031.

Enfin, tandis que plus de 20 % de l'ensemble des dépenses étaient affectés au **service de la dette** entre 1983-1984 et 2002-2003, cette proportion a atteint un creux de 3,2 % en 2020-2021 et se trouve à 9,8 % en 2024-2025. Notons qu'il est prévu que 12,1 % de l'ensemble des dépenses soit accaparé par le service de la dette en 2030-2031. Malgré la hausse récente, la réduction relative du coût du service de la dette au cours de la période a permis d'affecter une part plus importante des dépenses aux autres catégories.

Graphique 4. **Solde budgétaire du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031, en pourcentage du PIB**



Source : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 2 ; Gouvernement du Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*, tableau A1.7, p. 137.

L'examen de l'évolution du solde budgétaire du gouvernement fédéral permet de constater que celui-ci a été en situation de surplus sur une période de 11 ans, s'étendant de 1997-1998 à 2007-2008 inclusivement. Avant 1996-1997, des déficits variants entre 3,6 % et 8 % du PIB ont été réalisés. La crise financière de 2008 a également affecté négativement le solde, qui s'est ensuite amélioré jusqu'à l'atteinte d'un quasi-équilibre en 2014-2015 (déficit de 550 M\$).

Depuis, des déficits sont enregistrés. Initialement, ils avaient été effectués de manière volontaire par le gouvernement, qui prévoyait alors un retour progressif à l'équilibre budgétaire. Évidemment, le solde a été affecté négativement par la crise pandémique pour s'établir à 14,8 % du PIB en 2020-2021, de loin le déficit le plus important sur la période étudiée. Bien qu'en diminution, le solde demeure négatif en 2024-2025 à -1,2 % du PIB.

Les prévisions contenues à la Mise à jour économique du printemps 2026 font état d'un solde qui se détériore en 2025-2026, avant de reprendre une trajectoire d'amélioration, menant, en fin de période, à un solde budgétaire qui atteint -1,4 % du PIB.

Encadré 3 – Tarifs douaniers américains : quelques effets

Sur une base douanière, les exportations canadiennes de marchandises aux États-Unis se sont élevées à 565 G\$ au cours de l'année 2025. Exprimées en dollars courants, elles étaient en recul de 5 % par rapport à 2024, mais les États-Unis demeurent, de loin, le principal partenaire commercial du Canada (72 % des exportations mondiales de biens en valeur). Par conséquent, des modifications à cette relation commerciale ont un effet non négligeable sur le PIB réel du Canada et sa croissance a été revue à la baisse, laissant présager un délai d'ajustement de l'économie canadienne au nouveau contexte des échanges avec les États-Unis. Cela étant dit, les données réelles pour 2025 montrent un ralentissement de la croissance de l'économie canadienne moins important qu'anticipé lors du budget de 2025.

Prévisions de taux de croissance du PIB réel, Canada, (en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028	2029
Énoncé 2024 (décembre 2024)	1,9	2,1	2,1	2,0	2,0
Budget 2025 (novembre 2025)	1,1 (1,6)*	1,2	2,0	1,9	2,0
Énoncé 2026 (avril 2026)	1,7 (r)	1,1	1,9	1,9	1,9

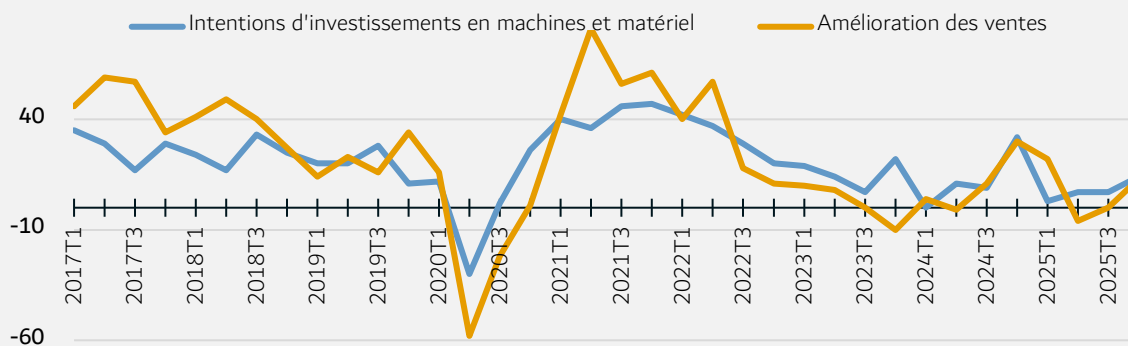
Note * : Mise à jour suite à des révisions du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Gouvernement du Canada, *Énoncé économique de l'automne 2024*, *Budget 2025* et *Mise à jour économique du printemps 2026*.

À l'automne 2024, le gouvernement du Canada prévoyait un déficit de 42,2 G\$ (1,3 % du PIB) pour l'année financière 2025-2026¹¹. Les dépenses annoncées au budget 2025 en vue de protéger les industries stratégiques et de diversifier les échanges internationaux, combinées au manque à gagner lié à l'élimination de la taxe sur les services numériques, surpassent les revenus anticipés des surtaxes à l'importation de marchandises provenant des États-Unis en 2025-2026 et entraîneront des dépenses de plus de 17 G\$ sur les 4 années subséquentes. Ces éléments ont emmené une détérioration du cadre financier du gouvernement. De plus, le gouvernement du Canada effectue de nouvelles dépenses à des fins non liées directement aux droits de douane américains, notamment en matière de défense et d'infrastructures.

L'on peut aussi anticiper que les tarifs américains auront un effet de longue durée sur l'activité. D'autant plus que d'éventuelles modifications à l'ACEUM, dont la date de révision est le 1^{er} juillet 2026¹², ont le potentiel de modifier drastiquement les droits de douane effectifs perçus par les autorités américaines. Un recul des intentions d'investissements en machine et matériel des entreprises, que l'on peut associer aux bouleversements du climat d'affaires et à l'incertitude, est d'ailleurs constaté. Ainsi, en plus du recul des ventes, ceci pourrait affecter négativement la productivité, deux éléments dont découle la rentabilité des entreprises et qui se répercutent sur les revenus fiscaux du gouvernement.

Entreprises qui envisagent augmenter leurs investissements et qui déclarent une amélioration des indicateurs des ventes, Canada, (pourcentage net), 2017-2025



Source : Banque du Canada, *Enquête sur les perspectives des entreprises*.

¹¹ Canada (2025), *Budget 2025-2026*.

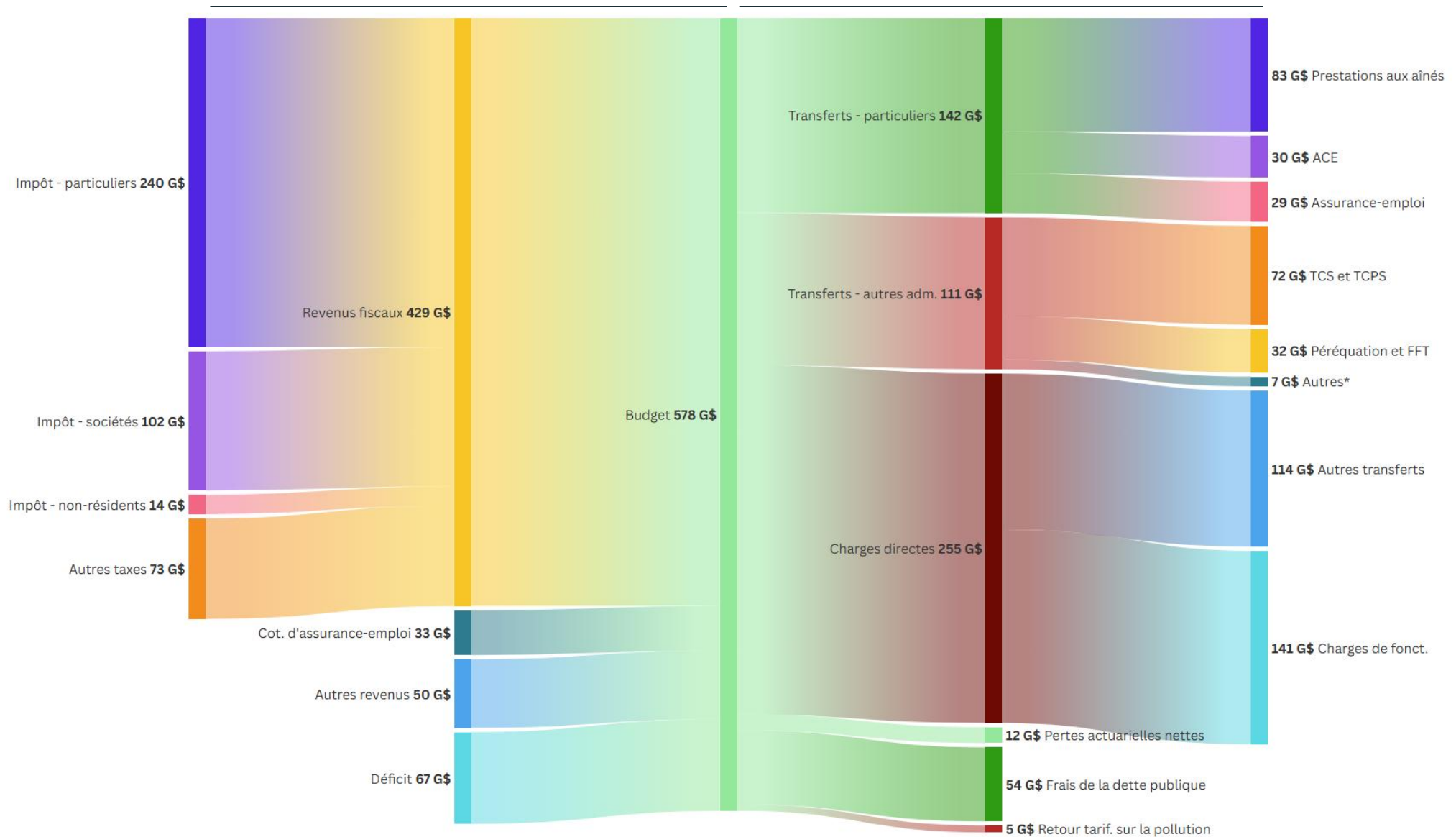
¹² Canada, Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) – Chapitre 34 – Dispositions finales.

Graphique 5. Revenus et charges, gouvernement fédéral, 2025-2026, en dollars

Revenus + déficit

=

Charges



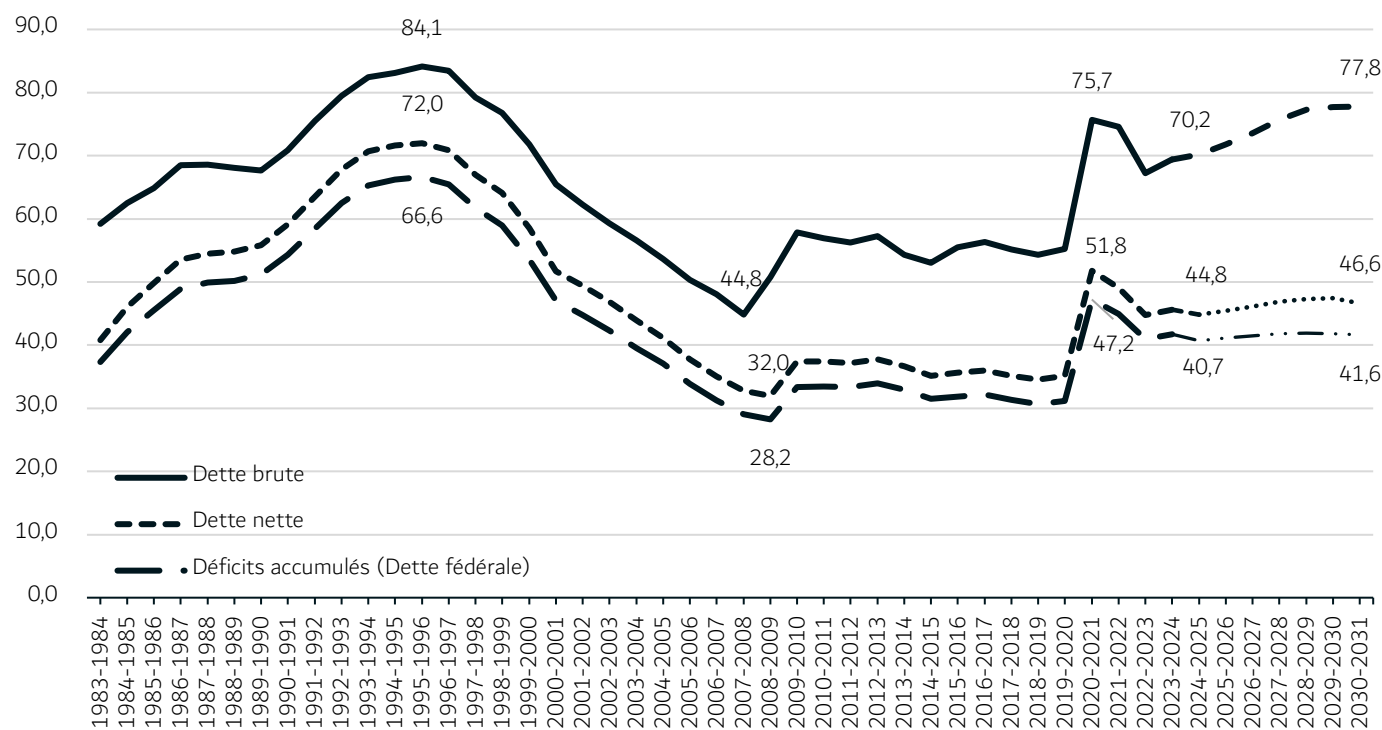
Note* : Comprend l'abattement d'impôt pour le Québec

Source : Gouvernement du Canada (2026). *Mise à jour économique du printemps 2026*, Tableaux A1.7, A1.8 et A1.9.

Le graphique 5 synthétise les revenus et les charges prévus du gouvernement fédéral pour l'année 2025-2026. Ainsi, les revenus fiscaux (429 G\$) proviennent principalement des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. S'ajoutent 33 G\$ de cotisations d'assurance-emploi ainsi que 50 G\$ de revenus d'autres sources (incluant les revenus tirés des sociétés d'État et de la tarification de la pollution). Il est prévu que le déficit budgétaire s'élève à 67 G\$.

Les charges de 578 G\$ sont composées de transferts aux particuliers (142 G\$ pour les prestations aux aînés, l'allocation canadienne pour enfants et les prestations d'assurance-emploi), des transferts aux autres administrations (111 G\$ alloués notamment au transfert en santé, à celui pour les programmes sociaux ainsi que pour la péréquation) et des charges de programmes directes (255 G\$). Enfin, s'ajoute du côté des charges, le service de la dette (54 G\$), mais également des pertes actuarielles et le retour des produits du régime de tarifications de la pollution (Remise canadienne sur le carbone).

Graphique 6. **Évolution de la dette brute, de la dette nette et du déficit accumulé du gouvernement fédéral, 1983-1984 à 2030-2031**, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics) ; Gouvernement du Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*, tableau A1.7, p. 137.

Sur la période étudiée, la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés¹³ du gouvernement fédéral ont atteint un sommet en 1995-1996 avec des ratios dette-PIB respectifs de 84,1 %, 72 % et 66,6 %. La dette brute figurait au plus bas en 2007-2008 à 44,8 % et, dans le cas de la dette nette et de la dette représentant les déficits accumulés, en 2008-2009, à 32 % et 28,2 % respectivement.

Dans la foulée de la pandémie, la dette brute a atteint 75,7 % du PIB en 2020-2021, une hausse de plus de 20 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, tandis que la dette nette correspondait à 51,8 % du PIB, en hausse de 16,7 points de pourcentage par rapport au niveau atteint en 2019-2020. La dette représentant les déficits accumulés a suivi la même tendance.

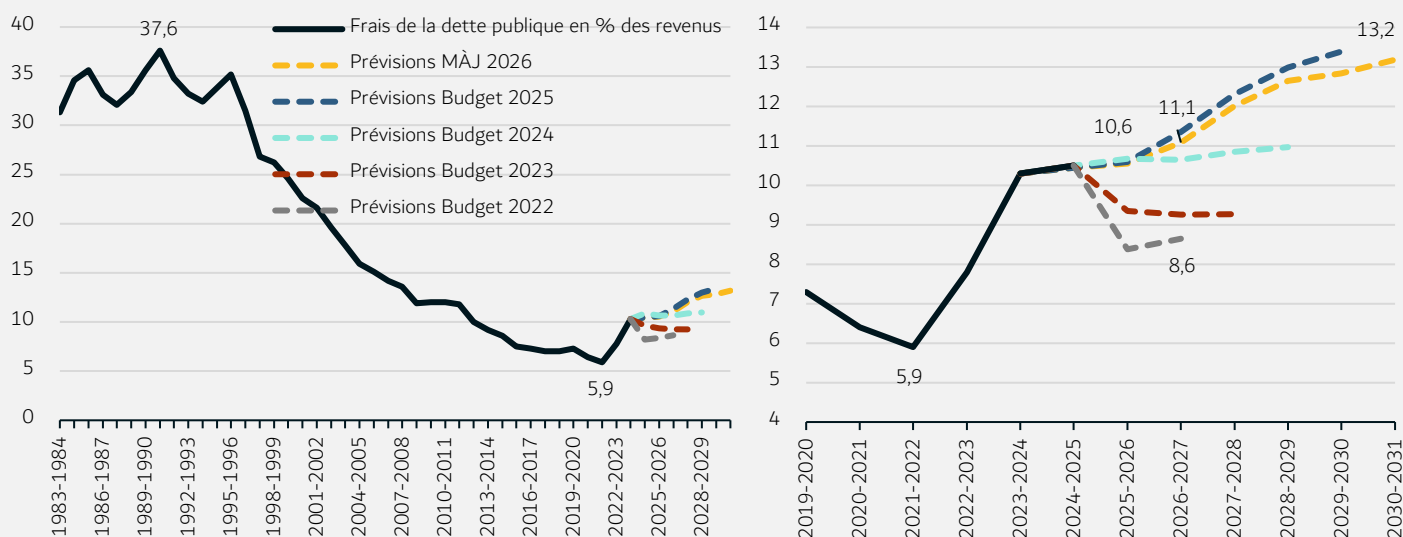
Le ratio de la dette brute est en hausse en 2024-2025 par rapport à l'année précédente, contrairement aux deux autres (la valeur nominale des actifs financiers croît plus rapidement que celle des passifs). Il est prévu que le ratio de la dette brute continue de croître jusqu'en 2030-2031 tandis qu'à la suite d'une croissance modérée, les deux autres ratios de dette devraient décroître ou se maintenir à la fin de la période de prévision. La dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits accumulés représenteraient respectivement 77,8 %, 46,6 % et 41,6 % du PIB en 2030-2031. Malgré la hausse de l'endettement, lorsqu'exprimés en proportion du PIB, ces ratios demeurent inférieurs aux sommets atteints au milieu des années 1990.

¹³ La dette brute représente l'ensemble des passifs du gouvernement, tandis que la dette nette représente la dette brute moins les actifs financiers du gouvernement. La dette représentant les déficits accumulés est davantage utilisée par le gouvernement fédéral dans le cadre des exercices budgétaires et présentée comme la « dette fédérale ».

Encadré 4 – Évolution projetée des frais de la dette publique fédérale

Les frais de la dette publique sont souvent exprimés en pourcentage des revenus, ce qui permet d'illustrer la proportion de la « capacité financière » accaparée par cette charge. Sous ce rapport, depuis 1983-1984, les frais de la dette publique du gouvernement du Canada ont atteint leur niveau le plus élevé en 1990-1991 (37,6 %). Ils sont généralement à la baisse depuis lors et ont atteint 5,9 % des revenus en 2021-2022. La hausse des taux d'intérêt conjuguée à la hausse de l'endettement portant intérêt devrait toutefois rehausser cette proportion à 10,6 % en 2025-2026. Les données financières contenues à la Mise à jour économique du printemps 2026 indiquent que les frais de la dette en pourcentage des revenus atteindront 13,2 % des revenus en 2030-2031.

Frais de la dette publique fédérale, 1983-1984 à 2030-2031 et 2019-2020 à 2030-2031, en pourcentage des revenus



Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 13 ; *Budget 2022-2023*, Tableau A1.4, *Budget 2023-2024*, tableau A1.5, *Budget 2024-2025*, tableau A1.5, *Budget 2025-2026*, tableau A1.9 et *Mise à jour économique du printemps 2026*, tableau A1.7.

Au regard de la portion des revenus consacrée au service de la dette au cours des années 1980 et 1990 ces ratios demeurent bas. Il n'en demeure pas moins que le niveau anticipé pour 2030-2031 est plus du double du niveau plancher atteint en 2021-2022. Par ailleurs, ces prévisions diffèrent passablement des niveaux anticipés dans le cadre des budgets antérieurs. À titre d'exemple, le budget 2022 anticipait que le ratio service de dettes/revenus soit de 8,6 % en 2026-2027 alors que l'on prévoit maintenant qu'il soit de 11,1 %. La Directrice parlementaire du budget qualifie cette tendance à la hausse de préoccupante en contexte de faible croissance économique anticipée¹⁴.

¹⁴ Directrice parlementaire du Budget (2026), *Évaluation par la DPB de la Mise à jour économique du printemps : cibles budgétaires et viabilité financière (révisé)* < <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/NT-2627-002-S--pbo-assessment-spring-economic-update-fiscal-anchors-fiscal-sustainability--evaluation-dpb-mise-jour-economique-printemps-cibles-budgetaires-viabilite-financiere> >.

Encadré 5 – Ancrage budgétaire et viabilité financière du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral montre des déficits récurrents depuis 2008-2009. En contexte pandémique, ce déficit a atteint 14,8 % du PIB en 2020-2021, amenant la dette fédérale à 46,8 % du PIB, soit 15,7 points de pourcentage au-dessus du niveau de l'année précédente. En vue de faire en sorte que « les coûts d'emprunt demeurent peu élevés et que les générations futures ne soient pas accablées par la dette liée à la COVID-19 », le gouvernement fédéral s'est doté en 2021 d'un ancrage budgétaire qui consistait à :

- Abaisser le ratio de la dette représentant les déficits cumulés (dette fédérale) au PIB ;
- Ramener le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante pour aboutir à 1,1 % en 2025-2026¹⁵.

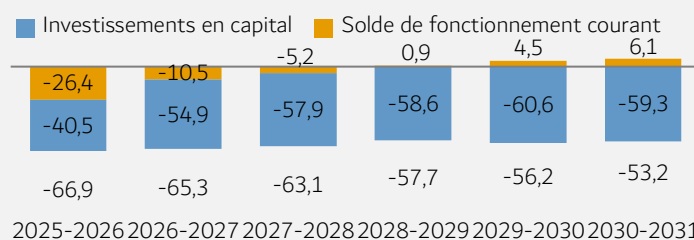
L'esprit de ces engagements a été réitéré dans le cadre des énoncés économiques et budgets ultérieurs pour être finalement révisé lors du dépôt tardif du budget 2025-2026, l'ancrage n'ayant plus prise. En effet, les plus récentes données montrent qu'après deux baisses successives en 2021-2022 et 2022-2023 la dette fédérale devrait connaître une légère hausse entre 2025-2026 et 2028-2029. Quant à la trajectoire du déficit, celui-ci était à la hausse en 2023-2024 et le sera à nouveau en 2025-2026. Un déficit d'un point de PIB plus élevé que la cible est dorénavant anticipé.

Les nouvelles cibles budgétaires présentées au budget 2025-2026 visent dorénavant à maintenir le ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante et à équilibrer les dépenses de fonctionnement courantes et les revenus d'ici 2028-2029¹⁶. Sur la base d'une définition large, les investissements du gouvernement, ainsi que le soutien à la formation de capital par d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé sont dorénavant considérés comme des dépenses de capital, incluant certains crédits d'impôt aux entreprises. Par ailleurs, les nouvelles cibles ne visent pas à contraindre l'endettement du gouvernement fédéral. Toutefois, le Fonds monétaire international recommande qu'une cible d'endettement soit réinstaurée¹⁷.

Sur la base de la seconde cible, le solde de fonctionnement passe d'un déficit de 26,4 G\$ en 2025-2026 à un surplus de 6,1 G\$ en 2030-2031, dépassant l'équilibre en 2028-2029. Pour ce qui est des investissements en capital, ils représentent 40,5 G\$ en 2025-2026, augmentant jusqu'à 60,6 G\$ en 2029-2030, avant de diminuer à 59,3 G\$ en fin de prévision.

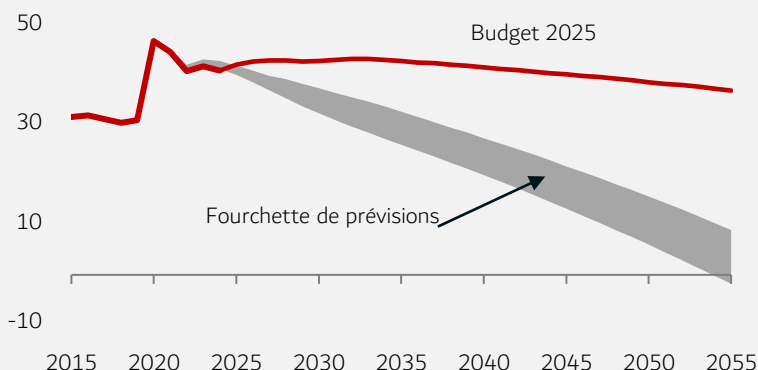
Contrairement à son habitude, la Directrice parlementaire du Budget (DPB) n'a pas produit de rapport sur la viabilité financière en 2025. La DPB évalue néanmoins que « la probabilité que le ratio de déficit au PIB diminue chaque année entre 2026-2027 et 2030-2031 est inférieure à 1 %¹⁸. Par ailleurs, le budget de 2025 utilise une bonne partie de sa marge de manœuvre pour stabiliser le ratio de la dette au PIB à son niveau initial à long terme. Ainsi, tandis que les précédents budgets et mises à jour prévoyaient des baisses marquées de l'endettement, le Budget de 2025, ainsi que la Mise à jour économique du printemps 2026 prévoient une stabilité du ratio de la dette fédérale au PIB. La DPB juge que « Cela contraste avec les orientations de la politique budgétaire des trois dernières années, qui auraient laissé une plus grande marge de manœuvre pour faire face aux difficultés et risques à venir ». Malgré ceci, la DPB estime que la politique budgétaire actuelle présentée dans le budget de 2025 et mise à jour au printemps 2026 est viable à long terme¹⁹.

Décomposition du solde budgétaire, gouvernement du Canada, 2025-2026 à 2030-2031, en milliards de dollars



Source : Gouvernement du Canada (2026), *Mise à jour économique du printemps 2026*

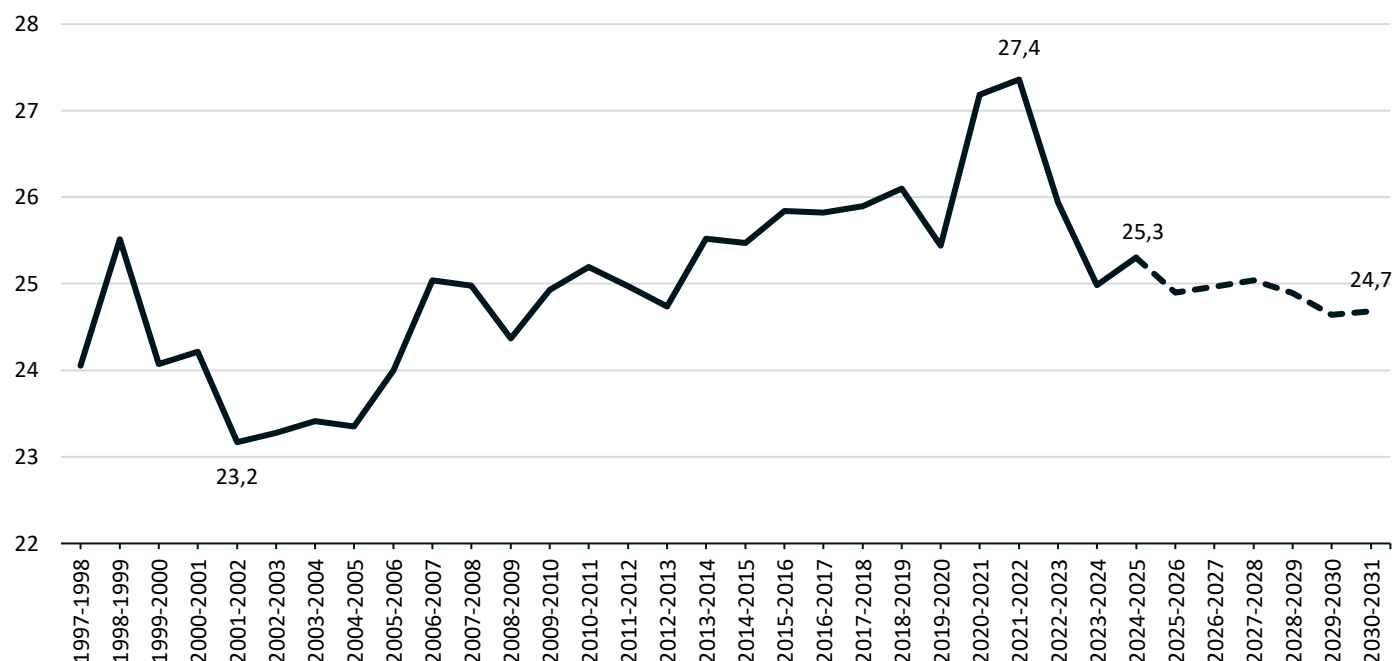
Projections à long terme de la dette fédérale, 1980-2055, en proportion du PIB



Source : Directrice parlementaire du budget (2025), *Budget de 2025 : enjeux pour les parlementaires*.

1.2 Gouvernement du Québec

Graphique 7. **Revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031**, en pourcentage du PIB



Source : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 28 et 31 ; Gouvernement du Québec (2026), *Plan budgétaire 2026-2027*, tableaux A.9 et A.11.

Les revenus consolidés du gouvernement du Québec (qui incluent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux) ont connu une croissance plus rapide que le PIB²⁰ entre 2002-2003 et 2021-2022. Après avoir atteint un sommet sur la période étudiée²¹ en 2021-2022, à 27,4 % du PIB, ceux-ci se situent toutefois à 25,3 % du PIB en 2024-2025. Il est à noter que le *Rapport sur la situation financière* révisé légèrement à la hausse ce ratio prévisionnel pour 2025-2026, celui-ci passant de 24,9 % à 25,0 %.

Pour les années subséquentes, la prévision contenue au Budget 2026-2027 indique une stabilisation du ratio des revenus consolidés au PIB autour 24,9 % jusqu'en 2028-2029, non loin des niveaux constatés entre 2009-2010 et 2012-2013. En fin de période, le ratio devrait se situer à 24,7 %.

¹⁵ Gouvernement du Canada (2021), *Budget 2021*, p. 60.

¹⁶ Gouvernement du Canada (2025), *Budget 2025*, p. 72.

¹⁷ Fonds monétaire international, *Canada : Staff concluding statement of the 2025 Article IV Mission* <<https://www.imf.org/en/news/articles/2025/12/05/cs-canada-staff-concluding-statement-of-the-2025-article-iv-mission>>.

¹⁸ Bureau de la Directrice parlementaire du budget (2026) *Perspectives économiques et financières – Juin 2026*.

¹⁹ Bureau de la Directrice parlementaire du budget (2026) *Évaluation par la DPB de la Mise à jour économique du printemps : cibles budgétaires et viabilité financière (révisé)*.

²⁰ Le PIB de l'année civile est utilisé. Ainsi, le résultat pour l'année financière 2025-2026 est mis en relation avec le PIB de 2026. Le gouvernement du Québec utilise cette méthodologie dans la présentation des statistiques budgétaires.

²¹ Dans certains cas, les données antérieures à 1997-1998 ne sont pas entièrement comparables aux données des années subséquentes, conséquence des réformes de la comptabilité gouvernementale. Ces données ne sont donc pas présentées.

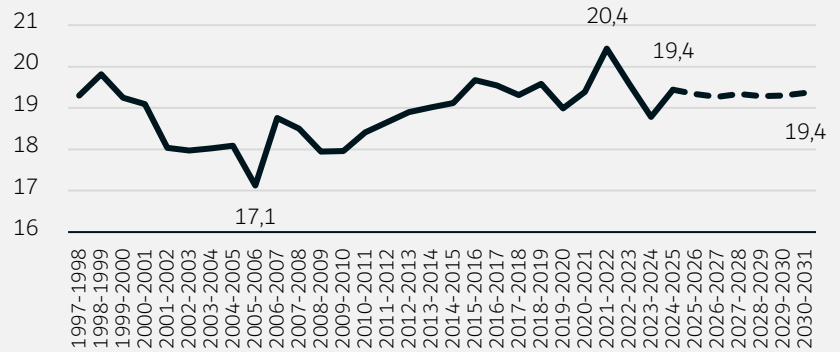
Encadré 6 – Revenus autonomes et transferts fédéraux du Québec

Sur la période couvrant les années 1997-1998 à 2023-2024, après s'être situés au-dessus de 19 % du PIB à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les revenus fiscaux et non-fiscaux ont oscillé entre 17,1 % et 18,9 % du PIB jusqu'en 2012-2013. Plus récemment, à compter de 2013-2014, ce type de revenu surpasse 19 % du PIB, atteignant 20,4 % en 2021-2022, sous la poussée inflationniste, avant de se retrouver à 19,4 % en 2024-2025. La prévision contenue au Budget 2026-2027 laisse entrevoir un retour aux niveaux pré-pandémiques, le ratio se stabilisant entre 19,3 % et 19,4 % du PIB à compter de 2025-2026.

De leur côté, les revenus tirés des entreprises du gouvernement, qui proviennent majoritairement d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, se situent généralement entre 1 % et 2 % du PIB depuis 1997. Ils ont atteint leur plus haut niveau sur cette période en 2006-2007 à 2,1 % du PIB, dû aux importants gains d'Hydro-Québec sur la cession de participations détenues dans des entreprises à l'étranger. À l'inverse, le ratio de 2012-2013, le plus faible enregistré sur la période analysée, est attribuable à la perte d'Hydro-Québec découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Les niveaux de revenus anticipés des entreprises du gouvernement à compter de 2025-2026 sont d'environ 1 % du PIB jusqu'en 2030-2031.

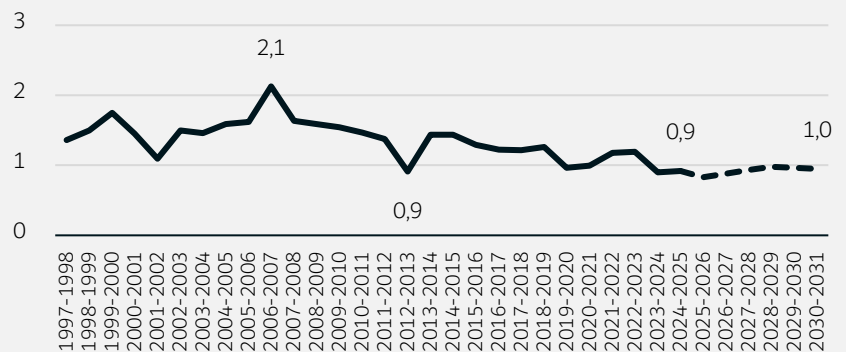
Enfin, les transferts fédéraux reçus ont connu une croissance entre 2004-2005 et 2009-2010, alors qu'ils sont passés de 3,7 % à 5,4 % du PIB. Ceux-ci furent stables par la suite, à environ 5 % du PIB jusqu'en 2019-2020, mais se situaient à 6,8 % du PIB en 2020-2021. Cette hausse est ponctuelle et liée à la crise pandémique. Ce ratio est de 4,9 % du PIB en 2024-2025. Le Budget 2026-2027 indique que les transferts fédéraux seront sous le 5 % du PIB, diminuant jusqu'à 4,4 % en 2029-2030 et 2030-2031.

Revenus fiscaux et non-fiscaux, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du PIB

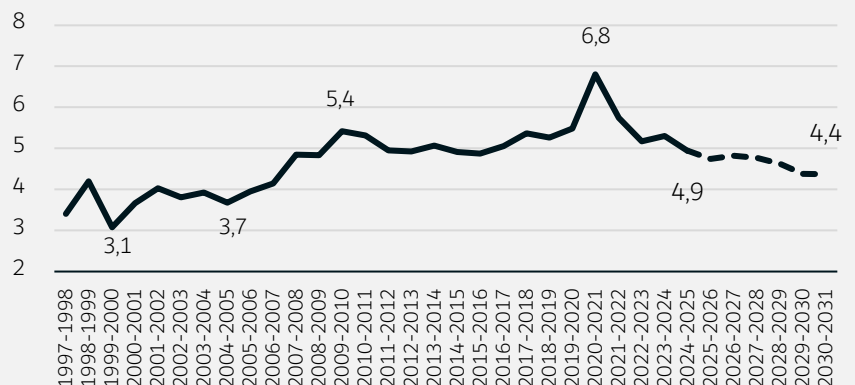


Note : Il s'agit des revenus autonomes, qui excluent les revenus des entreprises du gouvernement.

Revenus des entreprises du gouvernement, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du PIB

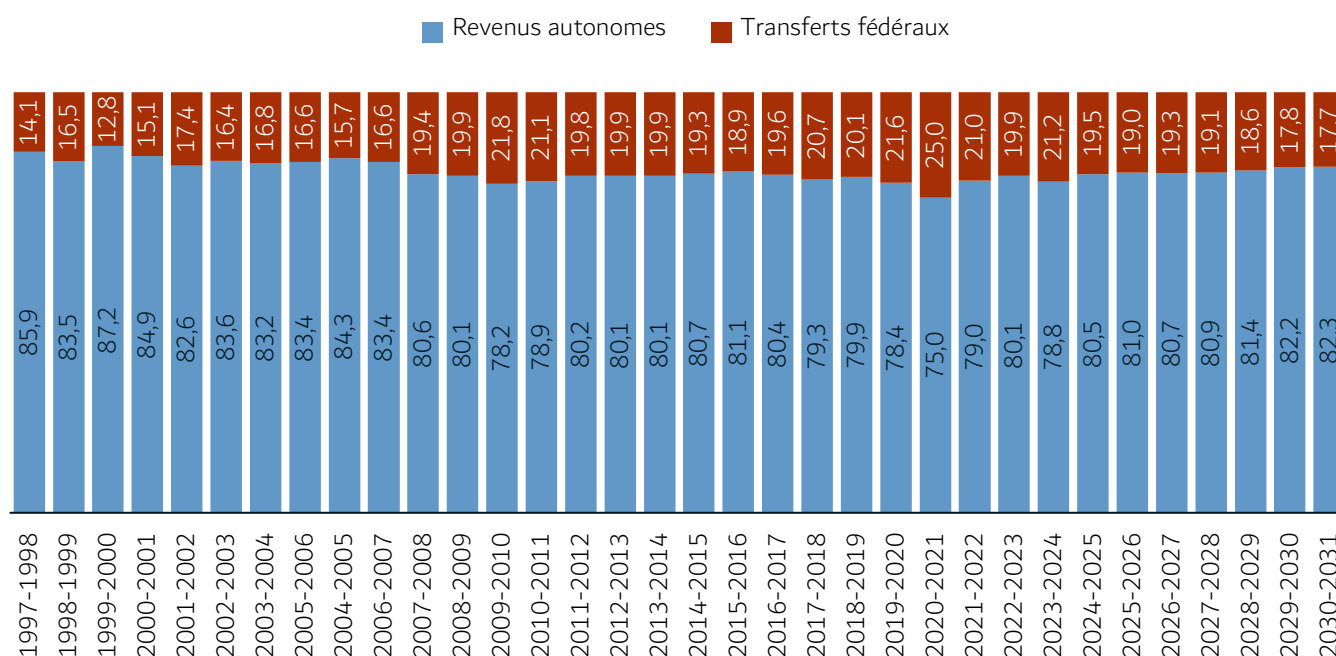


Transferts fédéraux, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du PIB



Le *Rapport sur la situation financière* révisé ces ratios au PIB pour 2025-2026 ainsi : celui des revenus fiscaux et non-fiscaux passe de 19,3 % à 19,5 %, celui des revenus des entreprises du gouvernement et celui des transferts fédéraux ne changent pas.

Graphique 8. Composantes des revenus consolidés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du total



Sources : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 28 ; Gouvernement du Québec (2026), *Plan budgétaire 2026-2027*, tableaux A.9 et A.11.

Les **transferts fédéraux** représentaient 14,1 % des revenus consolidés du gouvernement du Québec en 1997-1998, ils ont atteint un creux de 12,8 % en 1999-2000 et un sommet de 25 % de l'ensemble des revenus en 2020-2021 en raison des transferts fédéraux exceptionnels et temporaires liés à la crise pandémique.

La hausse significative en 2007-2008 suit le rehaussement des paiements de péréquation et du transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui font partie des transferts fédéraux annoncés dans le cadre du Budget fédéral de 2007²². La hausse du soutien du gouvernement fédéral aux provinces visait alors à rétablir l'équilibre fiscal au Canada (voir encadré 7).

En 2024-2025, la part des **transferts fédéraux** dans l'ensemble des revenus est de 19,5 % et il est prévu que celle-ci décline progressivement ensuite sur la période de prévision pour se situer à 17,7 % en 2030-2031.

L'importance des composantes de revenus pour l'année 2025-2026 selon le *Rapport sur la situation financière s'est modifiée légèrement*, avec des proportions de 81,3 % pour les revenus autonomes et de 18,7 % pour les transferts fédéraux.

²² Ministère des Finances du Canada (2007), *Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*, p. 147.

Encadré 7 – Équilibre fiscal

Au Canada, la notion d'équilibre fiscal réfère à la capacité, pour chaque ordre de gouvernement, « de disposer d'un financement suffisant pour être imputable devant ses citoyens des décisions qu'il a prises dans ses sphères de compétence »²³. Dans le cas des provinces, ce financement peut être obtenu par les revenus autonomes et les transferts d'un autre ordre de gouvernement. Le schéma ci-contre représente la notion d'équilibre fiscal.

Selon le Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne (CCE), le déséquilibre fiscal qui a fait l'objet de débats, notamment entre le milieu des années 1990 et celui des années 2000, a été causé, d'une part, par une différence de capacité structurelle entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue de leur permettre d'assumer leurs dépenses et de lever des revenus. D'autre part, l'insuffisance des transferts versés aux provinces par le gouvernement fédéral était pointée du doigt²⁴. Parmi les irritants causés par ce déséquilibre, on a identifié la capacité du gouvernement fédéral de réaliser des surplus tout en effectuant des dépenses dans des champs de compétence relevant des provinces ainsi qu'un accroissement dans la disparité du niveau de services publics offerts aux Canadiens selon la province où ils habitent²⁵.

Selon les prévisions présentées par le CCCE qui ont été effectuées à l'été 2024 et non actualisées depuis, le surplus fédéral devrait atteindre 127 milliards de dollars en 2044-2045 malgré la situation budgétaire actuelle au pays. Au cours de la même période, en raison de la pression exercée sur la demande de services, le déficit combiné des provinces et des territoires devrait pour sa part avoisiner les 164 milliards de dollars.

Les dépenses de portefeuilles assumées par le Québec ont connu une croissance de 256,5 % entre les années 1999-2000 et 2025-2026 tandis que la croissance des revenus autonomes a été de 186,4 %. Malgré les transferts fédéraux (Transfert canadien en matière de santé, Transfert canadien en matière de programmes sociaux et Péréquation) et le fait que le gouvernement fédéral ne réalise plus de surplus, le Québec considère toujours que le partage des ressources fiscales entre les deux ordres de gouvernement n'est pas proportionné au partage des responsabilités constitutionnelles²⁶. Pour supporter cette position, Québec invoque l'incursion du gouvernement fédéral dans certains domaines de compétence relevant des provinces, utilisant son *pouvoir de dépenser*. Des ententes asymétriques permettent cependant au Québec de se retirer de certains programmes sociaux fédéraux avec pleine compensation financière pour les services qu'il aurait autrement obtenus²⁷.

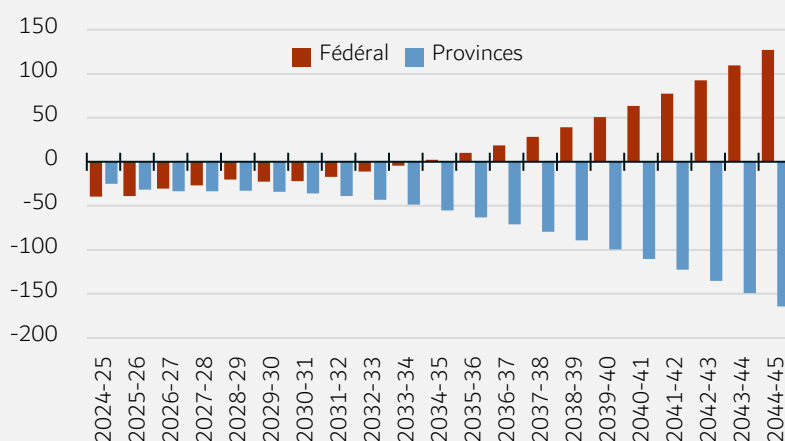
De façon complémentaire, le Budget du Québec 2026-2027 souligne que le Québec demande une augmentation annuelle minimale du Transfert canadien en santé (TCS) à hauteur de 5 % à l'échelle canadienne au-delà de 2027-2028²⁸.

Schéma de l'équilibre fiscal

	Fédéral	Provinces
	Revenus autonomes moins Dépenses directes à l'intérieur de ses champs de compétence	Revenus autonomes moins Dépenses directes à l'intérieur de leurs champs de compétence
Écart fiscal	(positif) moins Transferts	(négatif) plus Transferts
Équilibre fiscal	Total = 0	Total = 0

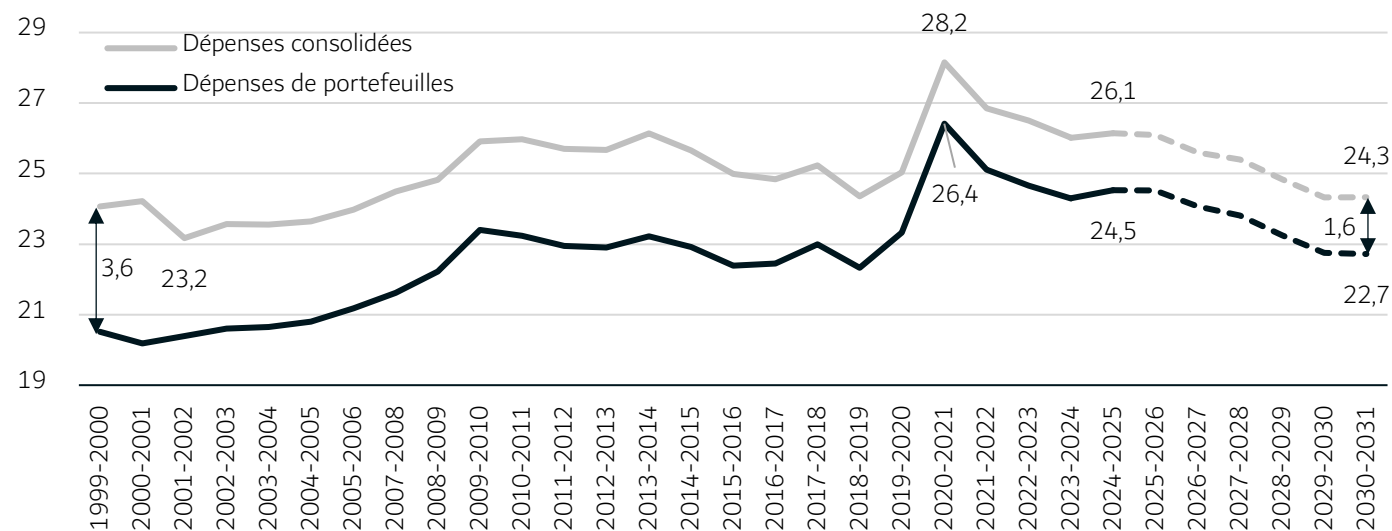
Source : Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2002), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, p. 16.

Soldes budgétaires projetés du gouvernement fédéral et des provinces, 2024-2025 à 2044-2045, en milliards de dollars



Source : Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne (2024). *Ambition. Affirmation. Action. Rapport du comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne*. P. 68

Graphique 9. **Dépenses de portefeuilles et dépenses consolidées du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2030-2031, en pourcentage du PIB**



Notes : Les prévisions de dépenses ne prennent pas en compte la provision pour éventualités.

Sources : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 29, 30 et 31 ; Gouvernement du Québec (2026), *Plan budgétaire 2026-2027*, tableau A.9.

Les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec représentent les dépenses liées à la prestation des services publics, sans les dépenses associées au service de la dette.

Entre 2000-2001 et 2009-2010, les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec ont augmenté en proportion du PIB, passant de 20,2 % à 23,4 %, pour se stabiliser autour de 23 % jusqu'en 2019-2020. En 2020-2021, les dépenses de portefeuilles mesurées en proportion de la taille de l'économie ont cependant atteint 26,4 % en lien avec la crise pandémique. Elles atteignent 24,5 % du PIB en 2024-2025.

La prévision de dépenses de portefeuilles contenue au Budget 2026-2027 montre une tendance à la baisse après 2024-2025 pour éventuellement rejoindre le niveau pré-pandémique en 2030-2031 (22,7 %).

Les dépenses totales, qui prennent cette fois en compte les dépenses associées au service de la dette, étaient supérieures de 3,6 points de pourcentage aux dépenses de portefeuilles en 1999-2000. En 2030-2031, l'écart ne devrait être que de 1,6 point de pourcentage, en raison notamment des efforts consacrés à la réduction de l'endettement relatif. Ainsi, malgré la hausse récente des taux d'intérêt, l'impact du service de la dette demeure relativement limité.

Il est également prévu que les dépenses totales s'établissent à 24,3 % du PIB en 2030-2031. Il faut remonter à 2005-2006 pour rencontrer un ratio de dépense aussi bas.

Le *Rapport sur la situation financière* révisé le ratio des dépenses de portefeuilles pour 2025-2026, de 24,5 % à 24,2 % et celui des dépenses totales de 26,1 % à 25,8 %.

²³ Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2002), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, p. 15.

²⁴ *Ibid*, p. viii.

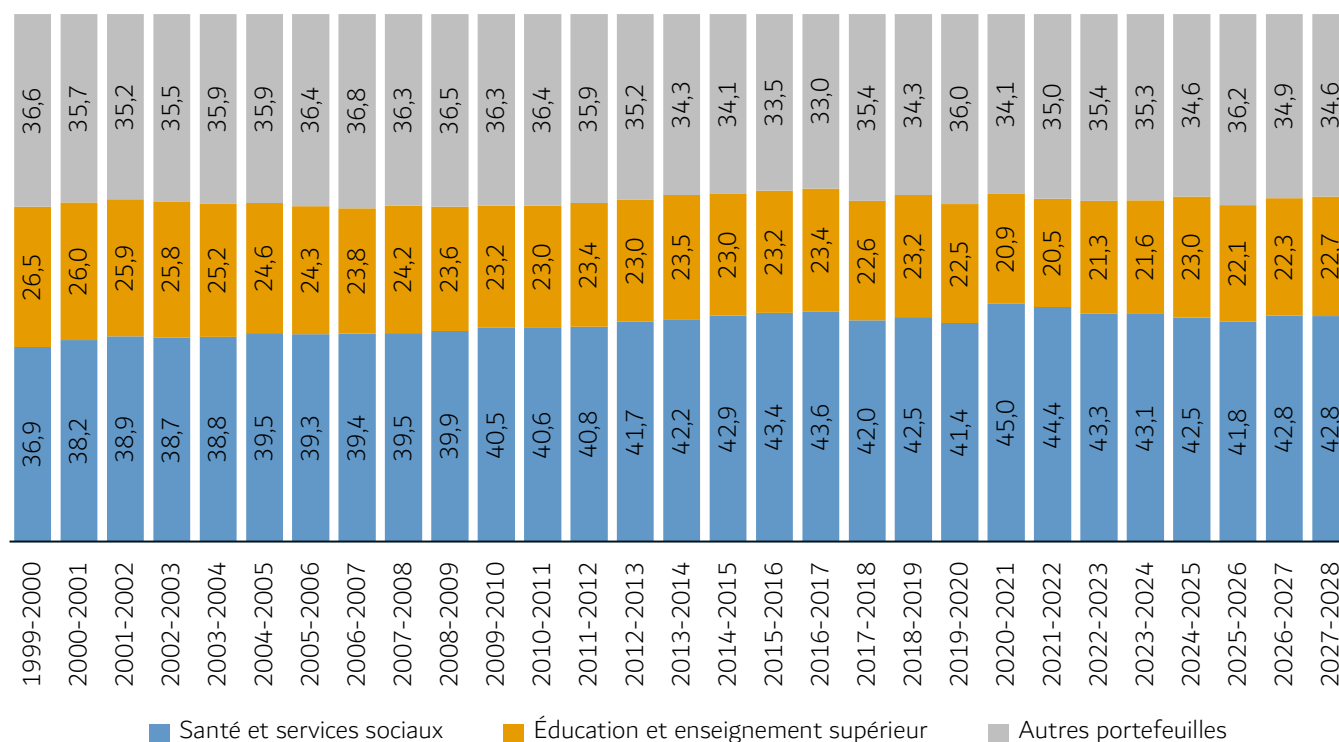
²⁵ Conseil de la fédération, Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal (2006), *Réconcilier l'irréconciliable – S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*, p. 9.

²⁶ Québec, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes <<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/relations-canadiennes/federalisme/federalisme-fiscal.asp>>.

²⁷ Peter Graefe et Nicole Fiorillo (2023), *The Federal Spending Power in the Trudeau Era: Back to the Future?* Étude no. 91 de l'Institut de recherche en politiques publiques.

²⁸ Gouvernement du Québec (2026), *Budget 2026-2027 - Plan budgétaire*, p. F.54.

Graphique 10. Composantes des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 1999-2000 à 2027-2028, en pourcentage du total



Note : Les dépenses des autres portefeuilles tiennent compte des réallocations des dépenses en cours d'exercice (économies anticipées) qui s'élèvent annuellement à 600 M\$ en 2026-2027 et 2027-2028

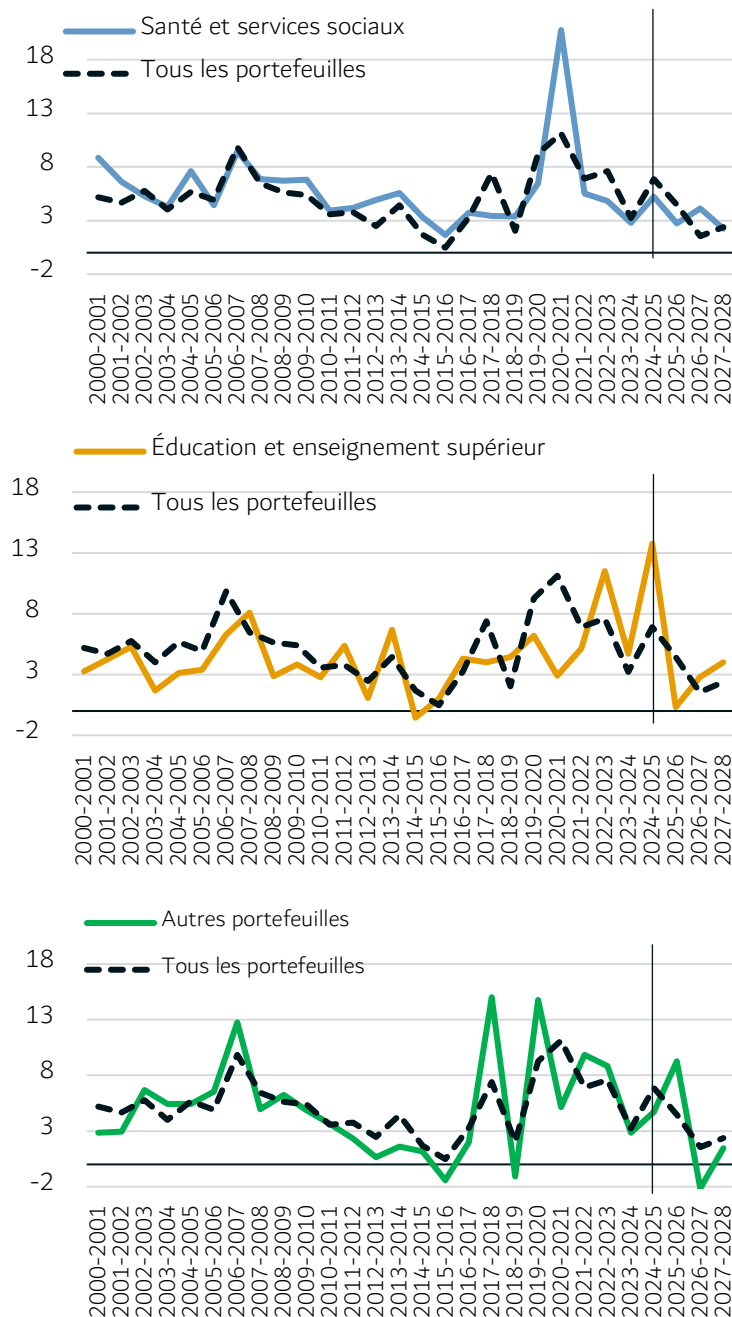
Source : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 30.

Sur la période étudiée, on note une croissance quasi constante de la part relative des dépenses du gouvernement du Québec en matière de **santé et services sociaux**, celle-ci passant de 36,9 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles en 1999-2000 à 43,6 % en 2016-2017. À compter de 2017-2018 cependant, la proportion de ces dépenses connaît une légère diminution, pour atteindre 41,4 % en 2019-2020. En 2020-2021 et 2021-2022, cette proportion atteint des sommets sur la période avec respectivement 45 % et 44,4 % de l'ensemble. La proportion de dépenses de **santé et services sociaux** devraient être de 42,8 % en 2027-2028.

Les dépenses en matière d'**éducation et enseignement supérieur** ont atteint leur importance relative la plus faible sur la période étudiée en 2021-2022 (20,5 %), celles-ci étaient toutefois de 23 % en 2024-2025 et devraient demeurer au-dessus de 22 % jusqu'en 2027-2028, ce qui reste malgré tout en deçà ou équivalent aux proportions atteintes entre 1999-2000 et 2019-2020.

Le *Rapport sur la situation financière* montre quelques changements dans la répartition de ces dépenses entre les portefeuilles pour 2025-2026. Ainsi, il est maintenant prévu que le portefeuille Santé et services sociaux accapare 42,3 % des dépenses comparativement à 41,8 % prévu au moment du Budget. Les dépenses en matière d'Éducation et enseignement supérieur représenteraient plutôt 22,2 % au lieu de 22,1 % et les autres portefeuilles, 35,5 % au lieu de 36,2 %.

Graphique 11. Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec, 2000-2001 à 2027-2028, en pourcentage



Source : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableau 30.

On observe que pour la grande majorité des années, dans la période allant de 2000-2001 à 2021-2022, le taux de croissance des dépenses en matière de **santé et services sociaux** a été supérieur au taux de croissance de l'ensemble des dépenses. Dans le sillage de la crise sanitaire, pour 2020-2021, le taux de croissance des dépenses en santé est de 20,8 %, surpassant de loin le taux de croissance des dépenses de portefeuilles de 11,1 %. Cependant, à partir de 2022-2023 et jusqu'en 2027-2028, à l'exception de 2026-2027, le taux de croissance des dépenses en santé demeurerait inférieur au taux de croissance de l'ensemble des dépenses de portefeuilles. Le *Rapport sur la situation financière* révisé la croissance de l'ensemble des dépenses de portefeuilles à 3 % pour 2025-2026 au lieu de 4,5 %. Celle pour le portefeuille santé et services sociaux serait de 2,6 % au lieu de 2,7 %.

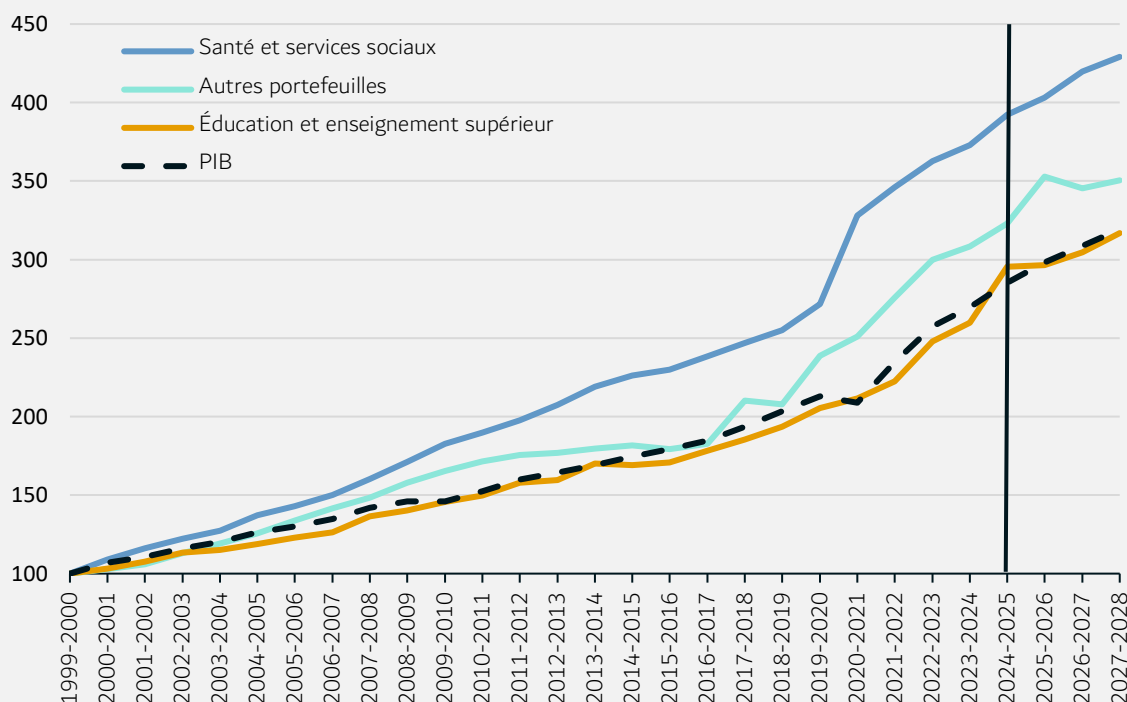
Le taux de croissance annuel des dépenses en matière d'**éducation et enseignement supérieur** n'a surpassé celui de l'ensemble des dépenses qu'à sept reprises sur la période 2000-2001 à 2024-2025. La progression de ces dépenses est de 13,8 % pour 2024-2025 comparativement à 6,9 % pour l'ensemble des dépenses de portefeuilles. La prévision contenue au Budget 2026-2027 indique cependant une prévision de dépenses d'**éducation et enseignement supérieur** s'établissant à 0,3 % pour 2025-2026 inférieure à celle de l'ensemble des dépenses de portefeuilles. Le *Rapport sur la situation financière* révisé la croissance des dépenses en matière d'éducation et enseignement supérieur. Celle-ci est de -0,2 % au lieu de 0,3 % pour 2025-2026.

Le taux de croissance des **autres dépenses de portefeuilles** a surpassé le taux de croissance de l'ensemble des dépenses de portefeuilles à dix reprises entre 2000-2001 et 2024-2025, ayant connu sa progression la plus importante en 2017-2018. Le Budget 2026-2027 prévoit un rythme de croissance supérieur pour les autres portefeuilles à celui de l'ensemble des dépenses de portefeuilles en 2025-2026, tandis qu'un taux de croissance négatif est prévu pour 2026-2027. Le *Rapport sur la situation financière* prévoit une croissance de 5,6 % des dépenses des autres portefeuilles comparativement à 9,3 % au Budget entre 2024-2025 et 2025-2026.

Encadré 8 – Comparaison de la croissance des dépenses de portefeuilles

En 1999-2000, les dépenses de portefeuilles en matière de Santé et Services sociaux représentaient 1,4 fois les dépenses de portefeuilles en Éducation et Enseignement supérieur, le deuxième portefeuille en importance. Depuis, les dépenses pour la Santé et Services sociaux ont connu une croissance plus rapide. Il est prévu qu'en 2027-2028 (dernière année de projection contenue au Budget 2026-2027) les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux soient 1,9 fois plus élevées que les dépenses des portefeuilles en matière d'Éducation et Enseignement supérieur. Lorsqu'on examine la croissance en Santé on constate que celles-ci ont été exacerbées en 2020-2021 avec la crise pandémique, sans toutefois montrer de diminution à la suite de la levée de l'état d'urgence sanitaire en 2022, tandis que les dépenses relatives aux portefeuilles « autres » ont connu une hausse annuelle de 14,8 % en 2019-2020.

Taux de croissance des dépenses de portefeuilles, par rapport au niveau de 1999-2000



Note : Les données du *Rapport sur la situation financière* n'ont pas été prises en compte dans cette figure.

Source : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 30 et 31.

Si l'on tient compte des données prévisionnelles, entre 1999-2000 et 2027-2028, pendant qu'on prévoit une croissance du PIB nominal de 219 %, l'ensemble des dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec connaîtrait une croissance plus importante que l'économie, celle-ci atteignant 271 %. Tandis que les dépenses en matière de Santé et Services sociaux s'accroîtraient de 329 %, les dépenses en matière d'Éducation et Enseignement supérieur auraient plutôt une croissance de 217 % (légèrement inférieure à la croissance du PIB). Quant à elles, les autres dépenses de portefeuilles auraient une croissance de 250 %.

Les indices calculés pour 2025-2026 avec les données du *Rapport sur la situation financière* sont 402,6 au lieu de 403,2 pour Santé et service sociaux, 294,9 au lieu de 296,4 pour Éducation et enseignement supérieur et 351,6 au lieu de 352,9 pour Autres portefeuilles. L'indice pour le PIB reste à 298,2.

Graphique 12. Revenus et dépenses, gouvernement du Québec, 2025-2026, en dollars



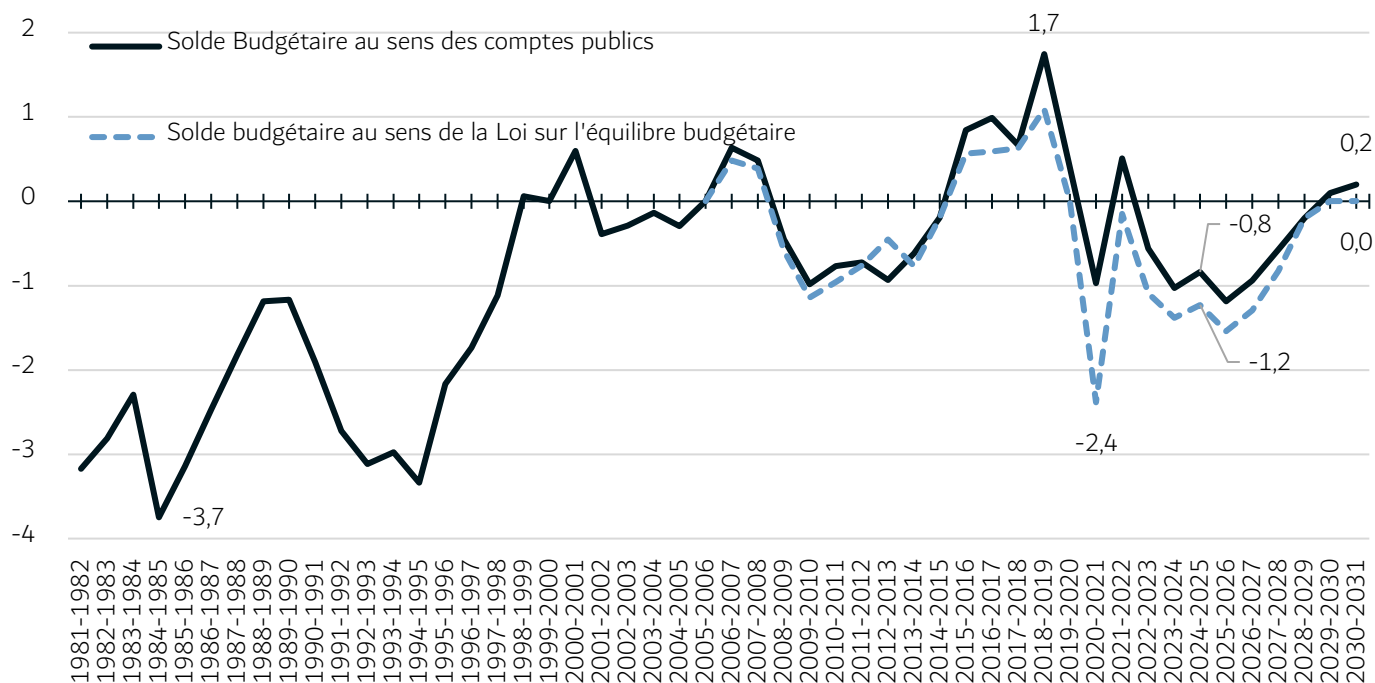
Note : Les totaux peuvent différer dû aux arrondis.

Source : Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026*.

Le graphique 12 résume les revenus et les dépenses prévisionnelles du gouvernement du Québec pour l'année 2025-2026. Ainsi, les revenus autonomes proviennent principalement des impôts des particuliers (49 G\$) et des taxes à la consommation (30 G\$). Ces revenus sont complétés par les transferts fédéraux (30 G\$), dont la péréquation (14 G\$) et les transferts pour la santé (9 G\$). Ensemble, les revenus s'élèvent à 161 G\$ pour l'année financière 2025-2026, laissant un déficit budgétaire au sens de la Loi de 7 G\$ pour répondre aux dépenses et aux versements au Fonds des générations (2 G\$).

Les dépenses sont composées des dépenses de portefeuilles de 156 G\$ où Santé et Services sociaux (66 G\$), Éducation (24 G\$) et Enseignement supérieur (11 G\$) sont les plus importantes en termes monétaires. Enfin, s'ajoutent 10 G\$ en service de la dette en 2025-2026.

Graphique 13. Évolution du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire et des comptes publics du gouvernement du Québec, 1981-1982 à 2030-2031, en pourcentage du PIB



Note : La prévision du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire prend en compte l'écart à résorber et la provision pour éventualités.

Sources : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 1 et 3 ; Gouvernement du Québec (2026), *Plan budgétaire 2026-2027*, tableaux A.3.

L'examen du solde budgétaire du gouvernement du Québec depuis 1981-1982 permet de constater le contrôle exercé sur l'équilibre budgétaire depuis la fin des années 1990, moment où la première Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale²⁹. Les soldes budgétaires aux fins du respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire³⁰, qui prennent en compte les sommes versées au Fonds des générations et les modifications comptables liées à la Loi³¹ sont présentés en pointillés.

À compter du moment où la Loi fut adoptée, les soldes budgétaires annuels tant au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire qu'au sens des comptes publics du gouvernement du Québec sont demeurés à l'intérieur d'une fourchette variant de plus ou moins 1 % de la valeur du PIB, dispersés autour du point d'équilibre. Les années 2015-2016 à 2019-2020 ont été marquées par la présence de surplus budgétaires. En 2020-2021, en contexte pandémique, le Québec a toutefois présenté son plus important déficit au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire depuis que cette Loi existe. Sous l'angle des déficits au sens des comptes publics, le déficit a été de 1 % du PIB, équivalent au déficit enregistré en 2009-2010 et lié dans ce cas à la crise financière. Après un surplus au sens des comptes publics en 2021-2022, un déficit correspondant à 0,8 % du PIB a été enregistré en 2024-2025 et les prévisions au Budget 2026-2027 montrent une dégradation du solde budgétaire en 2025-2026, suivie d'une amélioration pour résulter à un surplus de 0,2 % en 2030-2031.

Le *Rapport sur la situation financière* révisé le solde budgétaire au sens des comptes publics et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (diminution du déficit de 2 759 M\$). En proportion du PIB, ces changements font passer le solde au sens des comptes publics de -1,2 % à -0,8 % et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire de -1,5 % à -1,1 % pour 2025-2026.

²⁹ Art. 6 L.É.B, il s'agit d'un « solde budgétaire » négatif au sens de la comptabilité gouvernementale du Québec, tel qu'il est établi à l'article 2 L.É.B.

³⁰ L.Q., 1996, c.55, ci-après L.É.B.

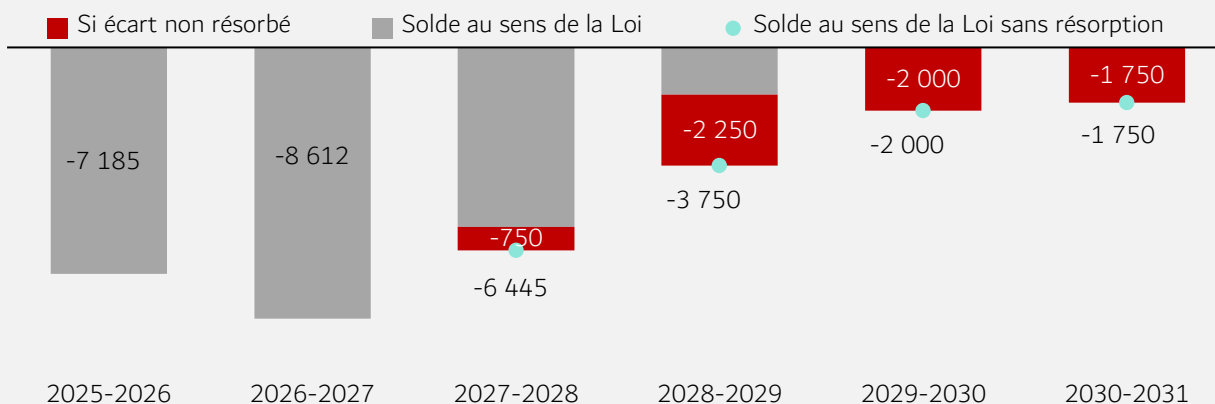
³¹ Art. 5.1 et 5.4 L.É.B.

Encadré 9 – Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Après sa suspension de 2021 à 2023, une nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire a été sanctionnée en décembre 2023. Le ministre devait par la suite présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire au plus tard dans le cadre du Budget 2025-2026. Ce plan a été présenté en respectant les trois éléments de la Loi, soit un retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030, des déficits décroissants et, pour 2028-2029, un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire de 2022-2023.

Depuis le dépôt du budget 2024-2025, les déficits réels et prévus pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 sont moins importants qu'anticipés au départ. Malgré ceci, les prévisions pour les années subséquentes sont demeurées relativement inchangées. Par ailleurs, malgré les exercices de révision des dépenses fiscales et des dépenses de fonctionnement du gouvernement, la mise à jour du plan n'identifie toujours pas l'ensemble des revenus supplémentaires ou les réductions de dépenses nécessaires en vue de retrouver l'équilibre, laissant subsister des écarts à résorber dans les trois dernières années de la période prévue de retour à l'équilibre et même en 2030-2031. Ainsi, sans résorption de l'écart de 2 G\$ en 2029-2030, le retour à l'équilibre budgétaire ne serait pas atteint. Il est toutefois noté au budget que ces écarts sont liés à l'incertitude, principalement celle associée à la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et qu'une conjoncture économique favorable permettra de les résorber ³².

Décomposition des déficits budgétaires, en millions de dollars, 2025-2026 à 2030-2031



Note * : Solde pour 2025-2026 selon le *Rapport sur la situation financière*.

Source : Gouvernement du Québec (2026), *Budget 2026-2027 - Plan budgétaire*.

Si les prévisions contenues au plan s'avèrent, le Québec aura alors connu sa plus longue période déficitaire depuis la mise en place de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

³² Gouvernement du Québec (2026), *Budget 2026-2027 - Plan budgétaire*, p. A. 11.

Encadré 10 – Tarifs douaniers américains : Impacts sur l'économie du Québec

Les exportations de marchandises du Québec à l'extérieur du Canada (réexportations non comprises), en dollars courants, ont reculé de 3,1 % en 2025 par rapport à l'année précédente³³. Ce recul s'explique par une chute des exportations vers les États-Unis de 7 %, partiellement contrebalancée par une hausse des exportations vers le reste du monde de 8,2 %. Tandis qu'elles représentaient 75 % des exportations totales en 2024, les exportations vers les États-Unis représentent 72 % de l'ensemble en 2025.

Malgré ceci, les données disponibles indiquent que le Québec a évité la récession technique en 2025. Le PIB réel, en recul de 0,7 % au 2^e trimestre, a rebondi de 0,2 % au 3^e trimestre avant de retomber en territoire négatif au 4^e trimestre (-0,1 %) ³⁴ et l'impact sur l'emploi des mesures tarifaires demeure ambigu. Le nombre d'emplois et le taux d'emploi sont demeurés relativement stables entre 2024 et 2025, malgré une hausse de l'emploi à temps partiel. En cohérence, le budget 2026-2027 du Québec s'appuie sur l'hypothèse que *l'économie devrait résister aux perturbations commerciales persistantes* en 2026 et 2027³⁵. Ceci sous-entend toutefois une relative stabilité des droits de douane effectifs sur les exportations québécoises aux États-Unis. Or, depuis le dépôt du budget du Québec, le tarif sur les produits dérivés de l'acier, de l'aluminium et du cuivre a été ramené de 50 % sur la proportion métallique à 25 % sur la valeur totale des produits (annonce du 2 avril 2026). Il est estimé que cette refonte a pour effet d'assujettir 25 % des exportations québécoises aux droits de douane américains, contre 17,4 % auparavant, et fait passer les droits de douane effectifs à 9 % contre 8,2 % en février³⁶.

En juillet et août 2025, plusieurs tarifs sectoriels n'étaient toujours pas en vigueur (bois d'œuvre, produits en bois rembourrés et armoires de cuisine en bois, véhicules moyens et lourds et autobus, semi-conducteurs avancés) incluant la modification du tarif sur les produits dérivés de l'acier, de l'aluminium et du cuivre. À ce moment, Statistique Canada a mené un sondage qui a établi que plus du quart des fournisseurs québécois d'entreprises exportatrices étaient à risque de cessation d'activité d'ici un an advenant le maintien des tarifs alors en vigueur. Cette fréquence est deux fois plus élevée que pour le Canada en entier.

Proportion des entreprises qui cesseront leurs activités si les droits de douane imposés par les États-Unis et le Canada demeurent au même niveau, selon la durée du statu quo, août 2025, en pourcentage, Québec (résultat pour le Canada entier)

	Ensemble des industries	Fabrication	Entreprises Exportatrices	Entreprises qui vendent à des entreprises exportatrices
Moins de six mois	3 (2,8)	0,3 (6,2)	1 (1,9)	2,6 (5,8)
Moins d'un an	5,5 (5,8)	3,6 (10,4)	12,6 (7,3)	26 (12,1)

Note : Au moment du sondage l'ensemble des contre-mesures canadiennes étaient toujours en vigueur.

Source : Statistique Canada, *Tableau : 33-10-1033-01*.

Des provisions pour éventualités de 2 G\$ en 2026-2027 et de 1,5 G\$ par année entre 2027-2028 et 2030-2031 sont incluses dans le plan budgétaire du gouvernement du Québec. La dégradation du conflit commercial avec les États-Unis pourrait entraîner une baisse de la croissance du PIB réel à court terme, avec des effets en cascade sur les revenus et dépenses du gouvernement du Québec. Dépendamment de l'ampleur des chocs sur l'activité économique liés aux tarifs, ces provisions pourront être utilisées pour éviter une dégradation du solde. Toutefois, dans le cas où ces provisions sont insuffisantes, le gouvernement du Québec a déjà annoncé qu'il pourrait ne pas être en mesure de respecter les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire³⁷.

³³ Statistique Canada, *Tableau : 12-10-0175-01* (consulté le 1^{er} juin 2026).

³⁴ Institut de la statistique du Québec, *Indicateurs trimestriels, Québec et Canada* <<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/indicateurs-trimestriels-quebec-et-canada>>.

³⁵ Gouvernement du Québec (2026), *Budget 2026-2027*, p. A.21.

³⁶ Desjardins (2026), *Les changements aux tarifs sur les produits métalliques ont des répercussions sur plusieurs entreprises manufacturières*, Études économiques- 4 mai 2026.

³⁷ Gouvernement du Québec (2026), *Budget 2026-2027*, p. H.21.

Encadré 11 – PIB potentiel et la décomposition des soldes budgétaires

Le solde budgétaire du gouvernement du Québec peut être fragmenté en une composante structurelle et une composante conjoncturelle. La composante structurelle expose l'écart qui subsisterait entre les revenus et les dépenses si le niveau réel de l'activité économique était équivalent à son niveau potentiel estimé ; s'il y a un déficit structurel, cela signifie que l'État dépense davantage que les recettes qu'il est en mesure de générer lorsque les ressources productives de l'économie sont utilisées au maximum de leur capacité. Quant à la composante conjoncturelle, elle s'explique par les cycles économiques.

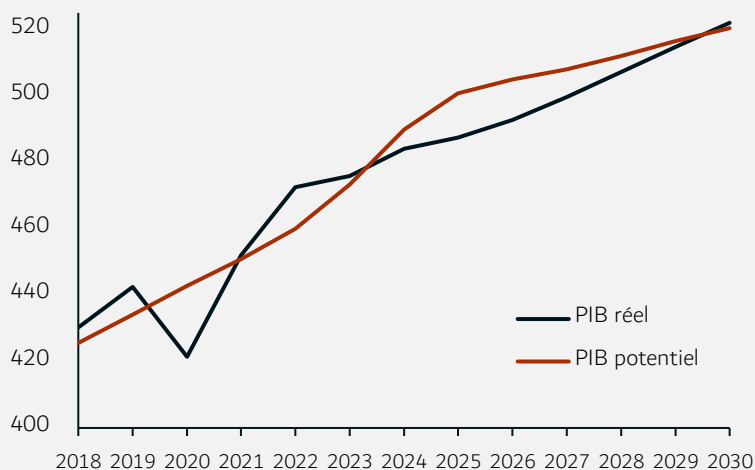
De 2023 à 2025, les fortes augmentations de la population en âge de travailler ont gonflé la croissance du PIB potentiel, mais la croissance économique réelle s'est révélée plus modeste, poussant le PIB réel sous son niveau potentiel. Étant donné les prévisions du Budget 2026-2027 et les données du rapport sur la situation financière du Québec, l'écart négatif entre le PIB potentiel et le PIB réel culmine à -2,7 % en 2025, pour s'effacer progressivement à mesure que la croissance du PIB réel se raffermirait par rapport à celle du PIB potentiel.

Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le déficit de 7,2 G\$ du gouvernement du Québec pour l'exercice 2025-2026 est autant attribuable à la composante structurelle qu'à la conjoncture économique, estimées à 3,6 G\$ chacune. Dans le cas de la composante structurelle, elle inclut les versements au Fonds de générations de 2,3 G\$.

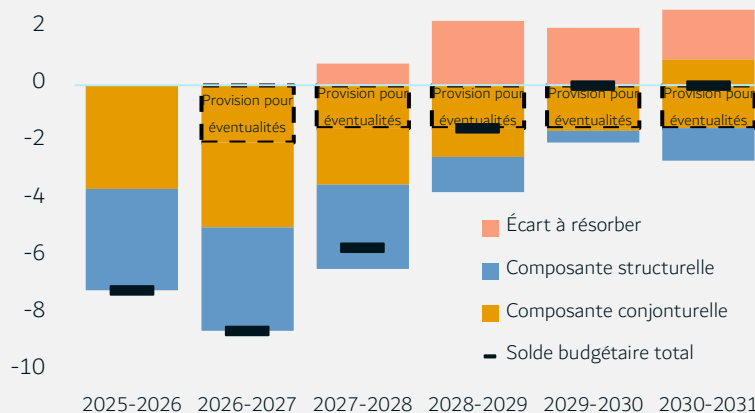
Les prévisions du Budget font état d'un déficit budgétaire (au sens de la loi) de 8,6 G\$ en 2026-2027. Le déficit rétrécit de 2,9 G\$ en 2027-2028, de 4,2 G\$ l'exercice suivant, et l'équilibre budgétaire est atteint à partir de 2029-2030 grâce à l'élimination d'écarts à résorber se situant à 2 G\$ en moyenne. De 2026-2027 à 2028-2029, la composante conjoncturelle, incluant la provision pour éventualités, explique la majeure partie du déficit. La composante structurelle demeure cependant significative jusqu'en 2027-2028 : elle se maintient à 3,6 G\$ en 2026-2027 et diminue légèrement à 3,0 G\$ l'exercice suivant. La part structurelle du déficit baisse de façon marquée en 2028-2029 pour atteindre 1,2 G\$, puis 0,4 G\$ en 2029-2030. Avec une croissance des dépenses de portefeuille qui se raffermirait, le déficit structurel augmente à 1,1 G\$ en 2030-2031.

À des fins de comparaisons avec les autres provinces, on pourrait plutôt analyser le solde budgétaire avant les versements au Fonds des générations. Selon cette définition, le solde budgétaire (qui n'est pas illustré ici) est positif dès 2028-2029, affichant un surplus structurel de 1,4 G\$. Ce surplus structurel atteint 2,4 G\$ en 2029-2030 puis 1,8 G\$ l'année suivante, et il représente la majeure partie du solde d'environ 3,0 G\$.

PIB potentiel et PIB réel, Québec
en milliards de dollars enchaînés



Composantes structurelles et conjoncturelles du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec, scénario de référence, en milliards de dollars



Note : Pour plus de détails sur l'estimation du PIB potentiel, voir l'annexe 1 de Luc Godbout et Suzie St-Cerny, (2026), *De l'importance de la planification de long terme à l'arrimage nécessaire des objectifs et impératifs de moyen terme : quelques réflexions de finances publiques et de fiscalité*, Université de Sherbrooke, Chaire en fiscalité et en finances publiques. Pour la période 2026-2030, les projections démographiques sont cohérentes avec celles du Budget 2026-2027, et la croissance de la productivité du travail est fixée à 0,3 %. Les autres hypothèses sont conformes à celles présentées dans Godbout (2026).

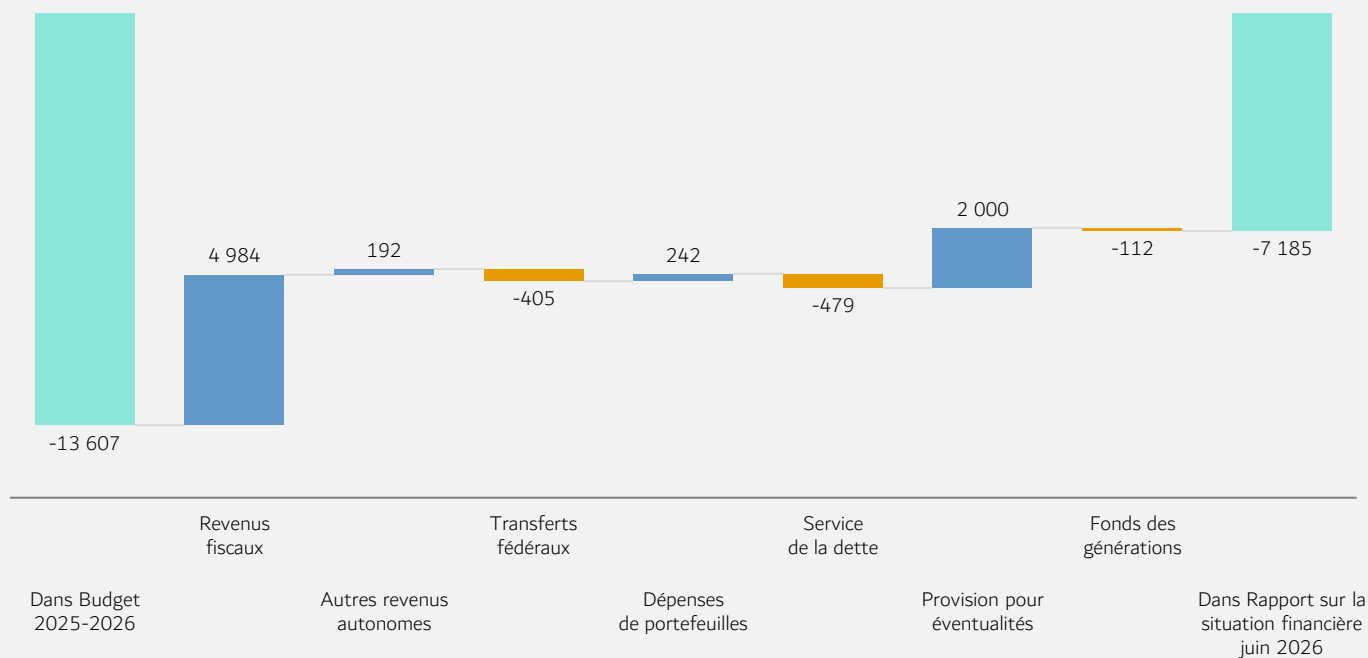
Sources : Calculs de l'équipe de la CFFP à partir des données du Budget 2026-2027 et du Rapport sur la situation financière du gouvernement du Québec et de Statistique Canada.

Encadré 12 – Un solde moins déficitaire qu’anticipé pour 2025-2026

Le Budget du Québec déposé en mars 2025 anticipait un déficit de 13,6 G\$ après versement au Fonds des générations. Cette prévision contenait une provision pour éventualités de 2 G\$ en vue notamment de pallier les effets d’une croissance économique plus modérée que prévu. Le *Rapport sur la situation financière* déposé en juin 2026 fait toujours état d’un déficit important (7,2 G\$) mais celui-ci est malgré tout 6,4 G\$ moins élevé que prévu, soit près de la moitié moindre.

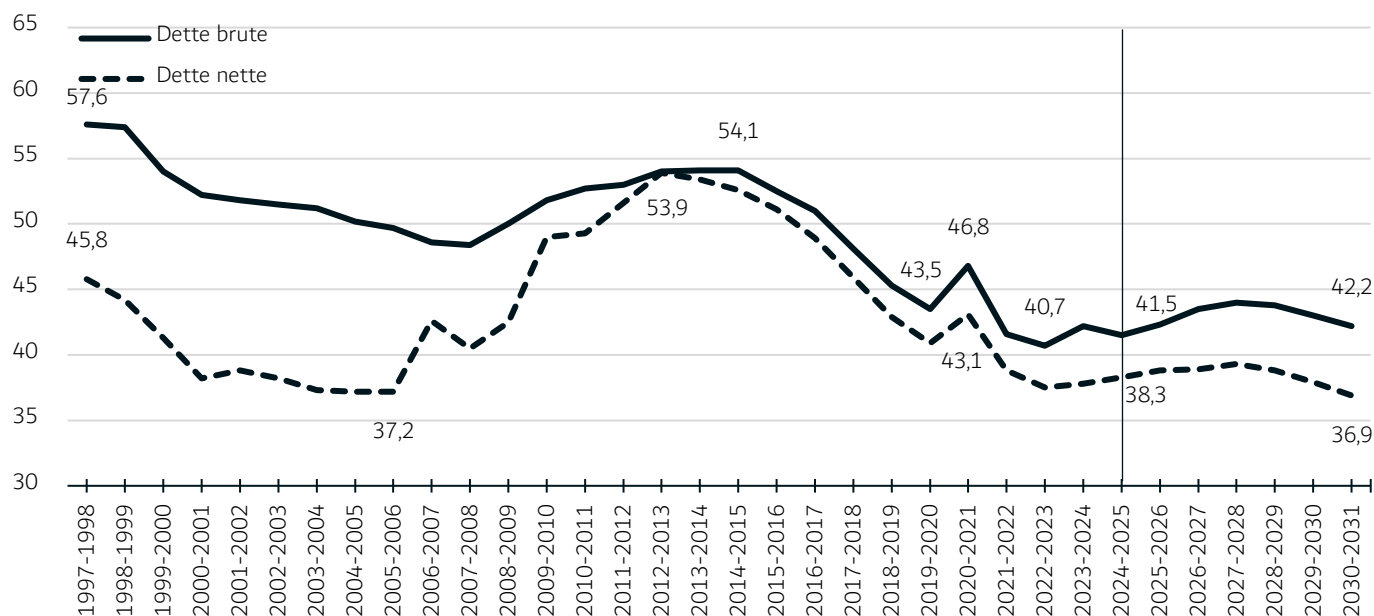
Un examen des écarts entre les données financières du Budget 2025 et du *Rapport sur la situation financière* permet de décortiquer la source de l’amélioration du solde présenté pour 2025-2026. La composante la plus importante se trouve du côté des revenus autonomes, principalement des revenus fiscaux qui ont été de près de 5 G\$ plus importants que prévu. La non-utilisation de la provision pour éventualités explique essentiellement le reste de l’amélioration. Les composantes principales qui ont quant à elles atténué l’amélioration sont des transferts fédéraux moins élevés que prévu et le service de la dette plus coûteux.

Explication de l'amélioration du solde budgétaire de 2025-2026 entre le Budget 2025-2026 et le Rapport sur la situation financière de juin 2026, en millions de dollars



Source : Gouvernement du Québec (2025), *Budget 2025-2026 - Plan budgétaire* et Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026*.

Graphique 14. **Évolution de la dette brute et de la dette nette du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031, en pourcentage du PIB**



Sources : Gouvernement du Québec (2026), *Statistiques budgétaires du Québec*, tableaux 24 & 25 ; Gouvernement du Québec (2026), *Plan budgétaire 2026-2027*, tableaux A.2 et G.4

Certaines disparités sont à prendre en compte dans l'analyse des données historiques relatives à l'endettement du Québec. D'abord, les données de dette nette montrées avant 2006-2007 ne sont pas totalement comparables aux autres, une réforme comptable ayant eu cours à compter de cette année³⁸. Ensuite, à compter de 2009-2010 les recettes et les dépenses des réseaux sont consolidées ligne par ligne³⁹, comme ceux des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux. Enfin, les données de dette nette prennent en compte le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert qu'à compter de 2011-2012⁴⁰ et l'application des normes sur les instruments financiers qu'à compter de 2022-2023.

Ces mises en garde effectuées, on constate que la dette brute en proportion du PIB diminue du début de la période étudiée jusqu'à la crise financière de 2008, pour remonter par la suite jusqu'en 2014-2015, sans toutefois revenir au niveau de 1997-1998. La dette brute est ensuite réduite de façon soutenue jusqu'en 2019-2020 se chiffrant alors à 43,5 % du PIB. Elle a fait un bond à 46,8 % du PIB en 2020-2021, en lien avec la crise pandémique, mais se retrouve à 41,5 % du PIB en 2024-2025 après avoir atteint son niveau le plus faible sur la période étudiée à 40,7 % en 2022-2023. Le Budget 2026-2027 prévoit une augmentation de la dette brute jusqu'en 2027-2028 suivie d'une baisse de celle-ci pour atteindre 42,2 % en 2030-2031.

³⁸ La réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007 visait à rendre cette dernière conforme aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les effets de cette réforme, à compter de 2006-2007, les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont inclus aux périmètres comptables du gouvernement et les revenus du gouvernement sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

³⁹ La consolidation ligne par ligne consiste à combiner aux États financiers du gouvernement chaque poste d'actif, de passif, de revenu et de dépense de l'entité à consolider et à éliminer les opérations et les soldes inter organismes. Celle-ci a notamment eu pour effet de modifier le statut de certaines entreprises publiques, les dettes contractées par celles-ci venant s'ajouter au passif du gouvernement, tandis que la contrepartie, soit les prêts effectués par ces entreprises, est depuis lors considérée comme des investissements.

⁴⁰ La norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur en avril 2021. En vertu de celle-ci, le gouvernement doit inscrire une dépense dans l'année où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité. Cette norme entraîne une comptabilisation plus rapide des dépenses qu'auparavant. Les résultats de l'année 2011-2012 et suivants ont été redressés pour tenir compte du changement.

La dette nette a, quant à elle, atteint des niveaux de plus de 50 % entre 2011-2012 et 2015-2016, un sommet sur la période étudiée. Le ratio dette nette/PIB redescend ensuite, puis remonte à 43,1 % en 2020-2021 pour diminuer à nouveau jusqu'en 2022-2023. En 2024-2025, celle-ci se situe à 38,3 %. Le Budget 2026-2027 prévoit que le ratio de la dette nette sera d'abord à la hausse jusqu'en 2027-2028 pour décroître par la suite et se situer à 36,9 % du PIB en 2030-2031.

Le *Rapport sur la situation financière* révisé le ratio de la dette nette au PIB de 2025-2026 à 38,0 % au lieu de 38,8 %. Aucune donnée n'est publiée pour la dette brute.

Encadré 13 – Comprendre la dette publique québécoise – concepts

Dette du secteur public	Correspond à la dette brute du gouvernement du Québec à laquelle on ajoute la dette d'Hydro-Québec, des municipalités, des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes (qui est déjà incluse par ailleurs) et celle des autres entreprises du gouvernement.
Dette brute	Somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.
Passifs au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux	Valeur présente des prestations de retraite et des avantages sociaux futurs promis et garantis par l'État, établie par une évaluation actuarielle.
Dette nette	Dette brute du gouvernement moins ses actifs financiers, nets des autres éléments de passif.
Actifs financiers	Somme des placements du gouvernement, des prêts qu'il consent et des parts qu'il détient dans les sociétés d'État.
Dette représentant les déficits cumulés	Correspond à la dette nette du gouvernement moins ses actifs non financiers.
Actifs non financiers	Actifs du gouvernement sous forme d'immobilisations et ses investissements nets dans les réseaux.

Encadré 14 – Législation et facteurs de croissance de la dette nette

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*⁴¹ a été adoptée en 2006 et modifiée à plusieurs reprises depuis. Elle vise à réduire la dette publique du Québec afin de diminuer le fardeau de la dette pour les générations futures. La dette nette doit maintenant se situer entre 33 % et 38 % du PIB d'ici 2032-2033 et entre 30 % et 35 % d'ici 2037-2038.

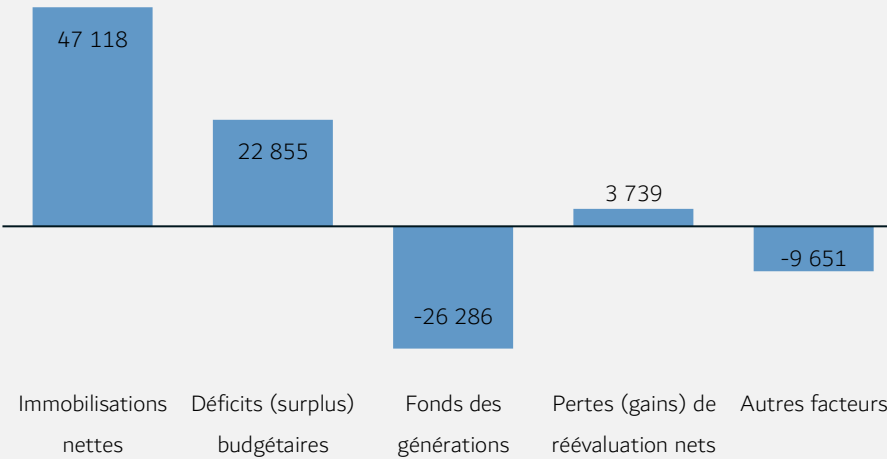
Afin de favoriser une réduction de l'endettement, la loi a créé en 2006 le Fonds des générations, un fonds spécial servant exclusivement au remboursement de la dette et alimenté par des sources de revenus mentionnées dans la Loi (redevances hydrauliques et contribution additionnelle d'Hydro-Québec). Malgré l'actuelle situation déficitaire, ces versements sont préservés. De plus, par l'effet de la *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, le surplus cumulé du Fonds d'électrification et de changements climatiques au 31 mars 2026 sera transféré au Fonds des générations au cours de 2026-2027⁴². Ce montant estimé à 1,8 G\$ devait plutôt servir à réaliser des mesures visant la lutte aux changements climatiques. Ainsi, après prise en compte de ce transfert et de l'utilisation du Fonds des générations pour rembourser annuellement 2,5 G\$ d'emprunts en 2025-2026 et en 2026-2027, la valeur comptable du Fonds des générations devrait atteindre 18,3 G\$ au 31 mars 2027.

Depuis 10 ans, la dette nette exprimée en pourcentage du PIB est en recul, passant de 52,6 % au 31 mars 2015 à 38,3 % au 31 mars 2025⁴³. Ceci ne signifie pas pour autant que la dette nette, en terme nominal, a diminué, mais plutôt que le PIB du Québec s'est accru plus rapidement que celle-ci. En fait, la dette nette est passée de 198 G\$ à 236 G\$ sur la même période, un accroissement de près de 38 G\$.

On peut s'interroger sur les facteurs contribuant à la hausse de la dette nette sachant que les versements annuels au Fonds des générations (qui s'appliquent à l'encontre de l'endettement dans le calcul de la dette nette) totalisent plus 26 G\$ depuis 10 ans tandis que les déficits cumulés atteignent 22,9 G\$ sur cette même période.

Ce sont les immobilisations nettes (investissements nets en immobilisation)⁴⁴ qui constituent, de loin, l'élément ayant contribué le plus à l'accroissement de la dette nette depuis 10 ans. Dans une perspective où le maintien à niveau des actifs publics constitue un enjeu, un accroissement de la dette dû à des investissements en immobilisations apparaît approprié. Il est prévu que les immobilisations nettes augmentent la dette nette de 7,2 G\$ par année en moyenne de 2025-2026 à 2030-2031 et il importe de garder en tête que la réduction du rapport de la dette nette au PIB ne peut s'effectuer qu'à un rythme permettant un certain niveau de dépenses en immobilisation⁴⁵.

Facteurs de croissance de la dette nette du gouvernement du Québec
du 31 mars 2015 au 31 mars 2025, en millions de dollars



Note : Les autres facteurs comprennent les actifs non financiers, les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement et les ajustements de 2017-2018. Les gains et pertes de réévaluation sont des revenus et des dépenses qui proviennent des instruments financiers détenus par le gouvernement.

Sources : Gouvernement du Québec (2025), *Comptes publics 2024-2025, Volume 1*, p.65 et Gouvernement du Québec (2026) *Statistiques budgétaires*, tableau 25.

⁴¹ L.Q., 2023, c.30.

⁴² Pour plus de détails, voir : Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques (2025) *Midi-conférence : Préserver les balises de finances publiques qui assurent cohérence et continuité vers des objectifs de long terme*, <<https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/evenements/midi-conference-preserver-les-balises-de-finances-publiques/>>.

⁴³ La donnée au 31 mars 2014 ne prend pas en compte l'application des normes sur les instruments financiers

⁴⁴ Les investissements nets en immobilisation représentent la dépense d'investissements brute du gouvernement (bâtiments, infrastructures routières, matériel et équipement et autres), desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

⁴⁵ Québec, ministère des Finances (2026), *Budget 2026-2027 – Plan budgétaire*, p. G.17.

Encadré 15 – Plan québécois des infrastructures

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est publié annuellement avec le Budget de dépenses et il regroupe les investissements en infrastructures publiques prévus sur une période de 10 ans, tant en matière de maintien des actifs que pour les nouveaux investissements. Le premier PQI sur 10 ans a été mis en place en 2007 pour la période 2007-2012 (avant 2013, le PQI était d'une durée de 5 années) et une nouvelle version est publiée chaque année depuis.

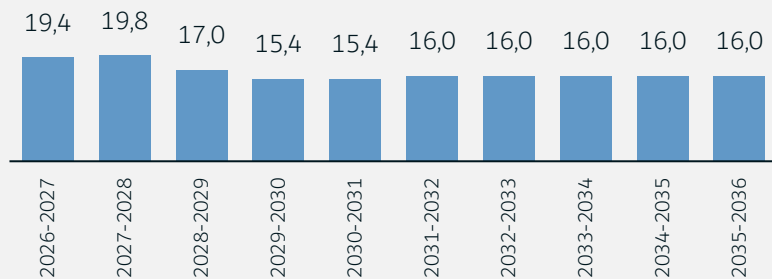
Le PQI 2026-2036 prévoit un investissement de 167 G\$ sur 10 ans. Les montants les plus importants figurant aux trois premières années du plan, à respectivement 19,4 19,8 et 17 G\$. Par la suite, la moyenne des investissements annuels est de 15,8 milliards de dollars.

La plus grande part des investissements au PQI 2026-2036 est destinée au réseau routier (24 %). En y ajoutant le transport collectif, c'est près du tiers (32,6%) des sommes qui sont consacrés à la mobilité. 22 % des montants prévus au PQI sont octroyés aux infrastructures du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur tandis que 16,6 % sont attribués au secteur de la santé et des services sociaux.

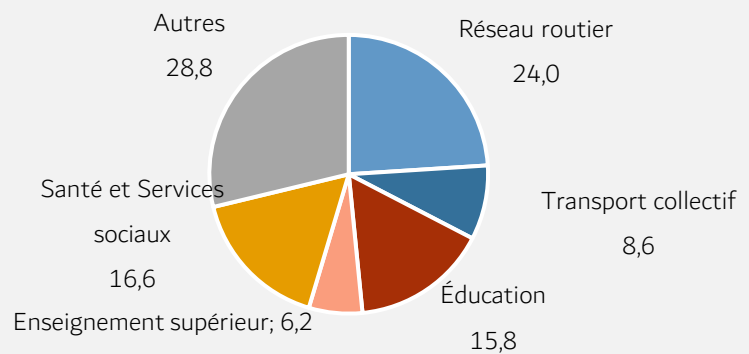
Les investissements du PQI 2026-2036 serviront à la hauteur de 83 % aux organismes publics, soit les ministères, organismes gouvernementaux, centres de services sociaux, cégeps, universités et ainsi qu'au réseau de la santé et des services sociaux, tandis que 17 % serviront aux organismes subventionnés, regroupant principalement les infrastructures des municipalités et des sociétés de transport en commun. Parmi les organismes publics, 76 % des investissements seront en maintien du parc (contre 24 % pour la bonification). Du côté des organismes subventionnés, les investissements sont divisés de moitié pour le maintien, et l'autre moitié pour la bonification.

Lorsque les investissements annuels sont exprimés en pourcentage des revenus budgétaires, l'année 2025-2026 se présente comme un sommet relatif, à 13,1 %. C'est également cette part élevée des revenus budgétaires allant aux infrastructures, supérieure à 10 %, qui avait mené S&P à diminuer la cote de crédit du gouvernement québécois. Cette proportion devrait repasser sous 10 % en 2028-2029, et atteindre 8,2 % en fin de prévision.

Valeur annuelle du PQI 2026-2036, en milliard de dollars

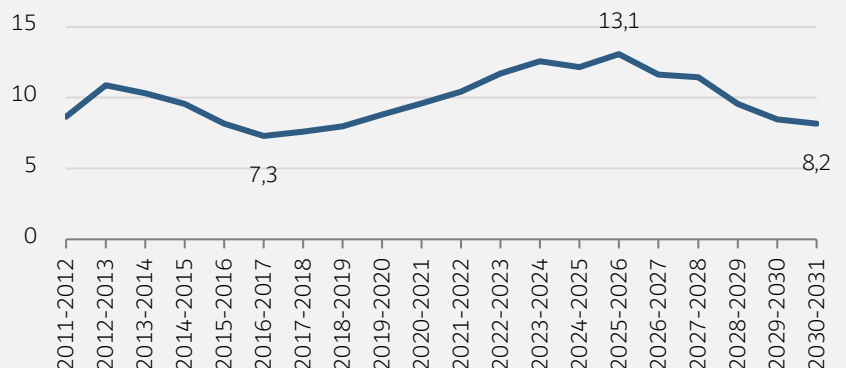


PQI 2026-2036, par secteur, en pourcentage



Note : Ne prends pas en compte l'enveloppe centrale

Investissements annuels au PQI, en pourcentage des revenus budgétaires



Sources : Gouvernement du Québec (2026). *Budget 2026-2027 - Plan budgétaire* et Gouvernement du Québec (2026). *Budget des dépenses 2026-2027 vol. 6 – Plan québécois des infrastructures 2026-2036*.

Encadré 16 – Déficit de maintien d'actifs

Les infrastructures sont classées selon un continuum de notation A, B, C, D ou E selon leur état, A étant en très bon état et E en très mauvais état, représentant une infrastructure qui dépasse nettement sa durée de vie utile.

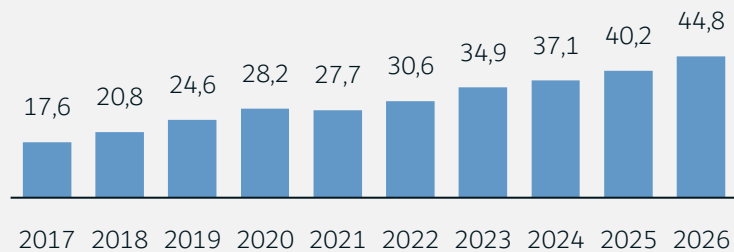
Le déficit de maintien d'actifs (DMA) des infrastructures des organismes publics est la valeur des travaux requis pour remettre l'ensemble des infrastructures publiques à un niveau acceptable (au moins C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation et réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique⁴⁶.

En mars 2026, 54 % des infrastructures des organismes publics sont en bon état et le DMA atteindrait 44,8 milliards de dollars en 2026-2027, en hausse de 4,6 milliards de dollars depuis l'an dernier. L'évolution du DMA est attribuable à trois causes principales : la dégradation naturelle (2,1 G\$), qui inclut l'inflation du coût des travaux cumulés et non réalisés, la constatation de nouveaux travaux à effectuer lors d'une inspection (6,2 G\$) et les investissements réalisés pour résorber le DMA (-3,7 G\$).

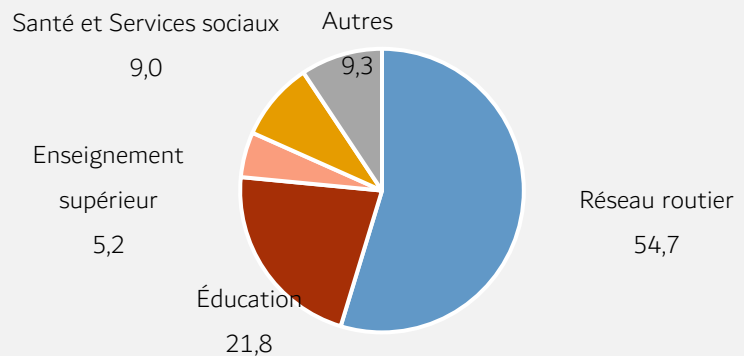
Plus de la moitié de ce déficit est attribuable au réseau routier (54,7 %), 21,8 % au secteur de l'éducation, 9,3 % au secteur de la santé et des services sociaux, 5,2 % au secteur de l'enseignement supérieur et 2,1 % au secteur de l'éducation.

Du côté des organismes subventionnés, bien qu'il n'y ait pas d'estimation du DMA, le budget des dépenses indique tout de même que 78 % des infrastructures sont en bon état.

Valeur du DMA, en milliard de dollars



Répartition du déficit de maintien d'actif en mars 2026, par secteur, en pourcentage



Note : Les investissements par secteurs présentés ne prennent pas en compte l'enveloppe centrale.

Sources : Gouvernement du Québec (2026). *Budget 2026-2027 - Plan budgétaire* et Gouvernement du Québec (2026). *Budget des dépenses 2026-2027 vol. 6 - Plan québécois des infrastructures 2026-2036*.

⁴⁶ Gouvernement du Québec (2026), *Budget de dépenses 2026-2027 vol. 6 - Plan québécois des infrastructures 2026-2036*.

Encadré 17 – Soutenabilité budgétaire de long terme

La soutenabilité des finances publiques s'articule autour de la capacité du gouvernement à financer les charges actuelles et les charges futures probables, offrant alors aux générations futures, des avantages qui ne soient pas moindres que ceux offerts aux générations actuelles, en s'assurant que cela soit possible sans alourdissement de la charge fiscale et avec une relative stabilité du poids de la dette en proportion du PIB.

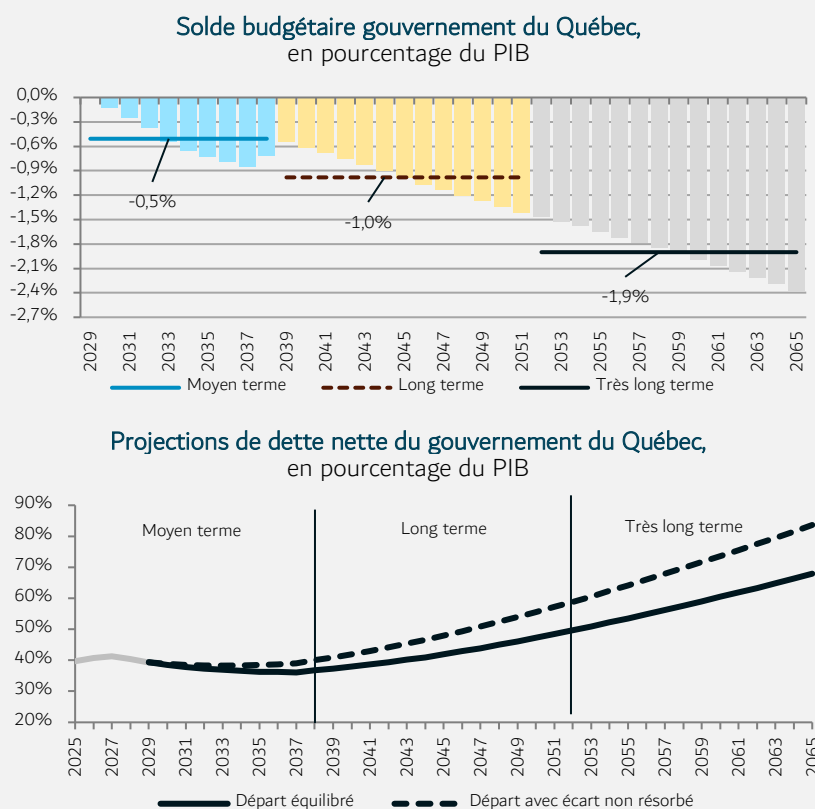
La Chaire produit périodiquement, depuis presque vingt ans, une analyse de soutenabilité budgétaire du Québec. Pour y arriver, elle évalue l'évolution des postes de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec en s'appuyant sur des hypothèses démographiques, économiques et budgétaires.⁴⁷ Dans cette édition, chaque hypothèse a été revue pour tenir compte des plus récents travaux de recherche et des plus récentes statistiques. Les résultats montrent qu'avec le même poids de la fiscalité qu'aujourd'hui et une poursuite des tendances récentes des variables fondamentales de la croissance économique et des variables budgétaires, le gouvernement ne pourrait maintenir, à long terme, les services offerts actuellement à la population sans alourdissement de l'endettement.

Le point de départ menant aux résultats du graphique du solde budgétaire en pourcentage du PIB s'appuie sur le respect du plan de retour à l'équilibre budgétaire, menant à l'équilibre budgétaire en 2029⁴⁸. Si à moyen terme, le poids des déficits demeure faible et contrôlé, à long terme et à très long terme, une aggravation des déficits et une chronicité de ces derniers apparaissent, menant à un solde déficitaire moyen de 1,9 %.

Les conséquences de ces résultats sur la dette nette sont illustrées par la ligne pleine du second graphique; un poids de l'endettement en baisse à moyen terme, mais une hausse du ratio continuuel à partir de 2039. La ligne pointillée est, quant à elle, le résultat sur l'endettement d'un point de départ en 2029 où l'équilibre budgétaire ne se serait pas matérialisé, l'écart à résorber indiqué dans les documents budgétaires n'ayant pas été résorbé. Dans ce cas, le poids de l'endettement se met à croître dès la période de moyen terme.

Ainsi, parmi les principaux constats de l'édition 2026 de l'analyse de soutenabilité des finances publiques du Québec, les projections montrent toute l'importance d'un point de départ à l'équilibre budgétaire et donc du respect du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Cela permet de se retrouver dans la zone de soutenabilité à moyen terme.

Bien que l'exercice doive être pris pour ce qu'il est, d'abord une projection de tendances et non une prévision, il offre surtout un éclairage pour les décideurs sur les effets de ces tendances. L'analyse montre aussi qu'il est possible d'agir pour modifier les trajectoires; certains scénarios alternatifs montrant des résultats permettant d'atteindre une zone de soutenabilité à long terme et même à très long terme, et ainsi, pouvant mieux répondre au principe d'équité intergénérationnel.



⁴⁷ Suzie St-Cerny, Luc Godbout et Yves St-Maurice (2026). Soutenabilité budgétaire à moyen, à long et à très long terme du Québec, Édition 2026. État des lieux et défis. Cahier de recherche 2026/03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 71 p.

⁴⁸ Sur la base des données budgétaires incluses dans Le Point sur la situation économique et financière du Québec. Automne 2025. La prise en compte des données du Budget 2026, toute chose étant égale, montre des résultats très semblables, mais avec un poids légèrement plus bas chaque année.

Encadré 18 – Dettes fédérale et provinciale provenant des déficits cumulés

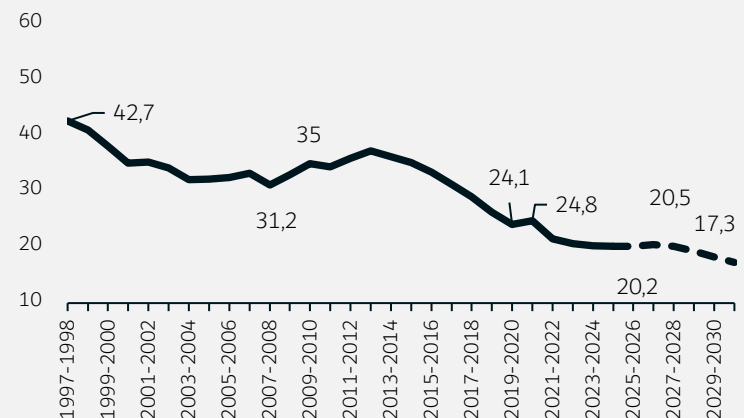
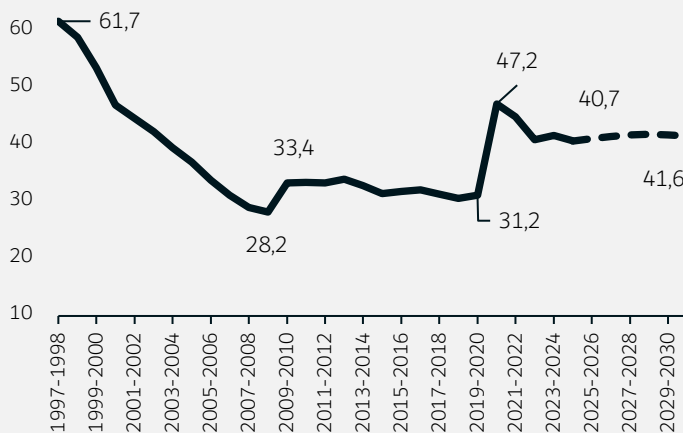
La dette représentant les déficits cumulés (accumulés) correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. De ce fait, il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Dans le cas du Québec, ce concept de dette exclut la portion de la dette relative aux immobilisations nettes (encadré 14) qui sont néanmoins nécessaires pour soutenir le développement économique et social du Québec.

Si l'évolution des niveaux de dette représentant les déficits cumulés du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec depuis 1997-1998 présente certaines similitudes, celles-ci présentent aussi des différences importantes. D'abord, dans les deux cas, ces ratios sont moins élevés actuellement qu'ils ne l'étaient à la fin des années 1990, alors qu'ils atteignaient 61,7 % et 42,7 % respectivement du côté du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral a réduit ce ratio de façon soutenue entre 1997-1998 et 2008-2009, celui-ci passant à 28,2 %. Du côté du gouvernement du Québec, on remarque une première période de réduction entre 1997-1998 et 2007-2008, suivie d'une seconde qui débute en 2013-2014, amenant successivement ce ratio à 31,2 % et 24,1 %.

Cependant, l'effet de la crise pandémique distingue l'évolution des ratios du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. D'une part, le gouvernement fédéral a accru ses dépenses, et ce faisant, a généré un déficit équivalent à 14,8 % du PIB en 2020-2021. D'autre part, le gouvernement du Québec a haussé ses dépenses en santé de façon importante entre 2019-2020 et 2020-2021, mais il a également bénéficié d'une hausse des transferts fédéraux, ce qui a contribué à une hausse de ses revenus totaux. Conséquemment la hausse de ce ratio n'est dans ce cas que de 0,7 point de pourcentage au Québec.

Dettes représentant les déficits accumulés du gouvernement fédéral, 1997-1998 à 2030-2031, en proportion du PIB

Dettes représentant les déficits cumulés du gouvernement du Québec, 1997-1998 à 2030-2031, en proportion du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2025) *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableau 15 et Statistique Canada, *tableau 36-10-0221-01*; Gouvernement du Canada (2026) *Mise à jour économique du printemps de 2026*, tableau 1.

Note : Les données postérieures à 2011-2012 prennent en compte la norme comptable sur les paiements de transfert.

Sources : Gouvernement du Québec (2026) *Statistiques budgétaires*, tableau 25 et Gouvernement du Québec (2026) *Plan budgétaire 2026-2027*, tableau G.6.

L'importance relative des dettes représentant les déficits cumulés est en recul depuis 2020-2021. Toutefois, bien que les règles comptables entrant en jeu ne soient pas pleinement comparables au fédéral et au Québec, ces ratios font état d'un niveau deux fois plus important du côté du gouvernement fédéral (40,7 %) que de celui du Québec (20,2 %) en 2024-2025. Il s'agit d'un contraste avec la situation qui prévalait au début des années 2010 alors que ces ratios de dette étaient relativement similaires (en 2009-2010 ces ratios étaient respectivement de 33,4 % et 35 % pour le fédéral et le Québec).

Les anciennes cibles de réductions de dette du Québec fixées en 2010 prévoyaient que la dette représentant les déficits cumulés ne pourrait excéder 17 % du PIB en 2025-2026. La nouvelle version de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations contient uniquement des cibles de dette nette.



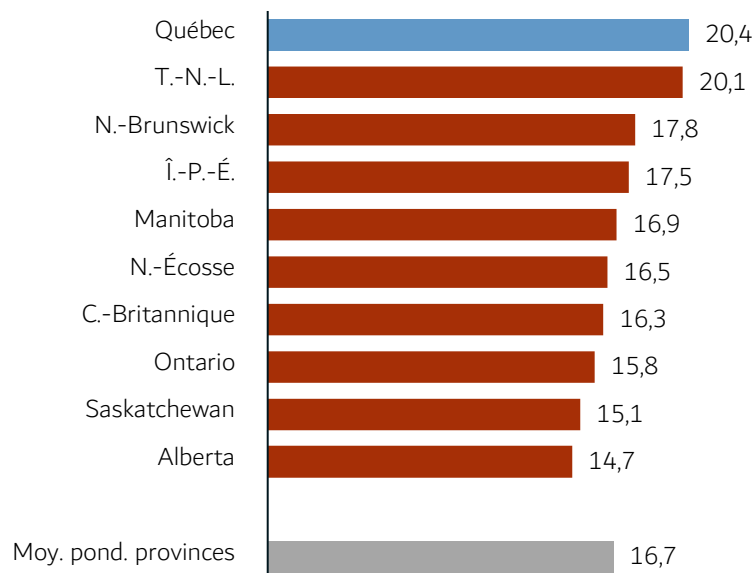
Comparaisons interprovinciales

Dans cette deuxième partie, la situation des finances publiques du Québec est comparée à celle des autres provinces canadiennes sous l'angle des revenus, des dépenses, du solde et de la dette nette. À moins d'indication contraire, les données proviennent des comptes publics des provinces. L'année financière 2024-2025, la dernière pour laquelle des données définitives sont disponibles pour l'ensemble des provinces, est présentée. Ces informations sont complétées par des données prévisionnelles.

L'analyse montre, sous divers angles, qu'en proportion du PIB les revenus et les dépenses du Québec sont plus élevés que ceux de la majorité des provinces. En fait, le Québec est 1^{er} sous l'angle du poids des revenus autonomes et 3^e sous l'angle des dépenses. Si au cours de la seconde moitié des années 2010, les données relatives au solde montraient une maîtrise des finances publiques relativement enviable, celles-ci se sont détériorées au début des années 2020 par rapport à celles de l'Ontario et de la moyenne des autres provinces. Enfin, la dette nette du Québec demeure plus élevée que celle de la moyenne des provinces.

2.1 Revenus

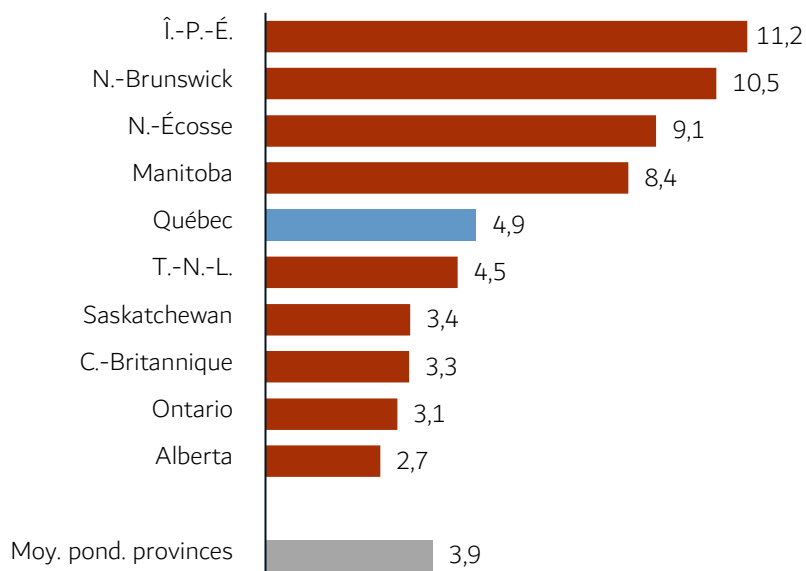
Graphique 15a. **Revenus autonomes des provinces canadiennes, 2024-2025**, en pourcentage du PIB



Les revenus des gouvernements des provinces sont constitués des revenus autonomes (revenus fiscaux, non fiscaux et revenus provenant des entreprises du gouvernement) auxquels s'ajoutent les transferts fédéraux. Le **Québec** est la province qui génère le plus de revenus autonomes en proportion de son PIB. Ceci est dû en partie au fait que le fédéral s'est retiré du financement de certains programmes à frais partagés, accordant en contrepartie un espace fiscal au Québec (abattement du Québec).

En 2024-2025, les revenus autonomes du **Québec** atteignent 20,4 % du PIB, devant Terre-Neuve-et-Labrador avec 20,1 %. Ce ratio chute jusqu'à 14,7 % pour l'Alberta. La moyenne pondérée des provinces se situe à 16,7 %.

Graphique 15b. **Revenus de transferts fédéraux des provinces canadiennes, 2024-2025**, en pourcentage du PIB



Toutes les provinces reçoivent des transferts fédéraux. Les transferts reçus par le **Québec**, qui représentent 4,9 % du PIB, ont un poids inférieur à ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (11,2 %), du Nouveau-Brunswick (10,5 %), de la Nouvelle-Écosse (9,1 %) et du Manitoba (8,4 %). Ils sont toutefois supérieurs aux transferts moyens pondérés reçus par les provinces qui se situent à 3,9 %.

Pour l'année financière 2024-2025, si l'on cumule les revenus autonomes et les transferts fédéraux, l'Île-du-Prince-Édouard a les revenus en proportion du PIB les plus élevés au Canada, ceux-ci atteignant 28,6 %, tandis que cette proportion est de 25,3 % au Québec, à égalité avec le Manitoba et au 4^e rang parmi les provinces. La moyenne pondérée des provinces est de 20,6 %, soit 4,7 points de pourcentage de moins qu'au Québec. Avec un rapport des revenus totaux au PIB de 17,4 %, l'Alberta présente la proportion la plus faible parmi les provinces.

Note : L'abattement spécial du Québec est pris en compte au sein des recettes autonomes. Les autres provinces reçoivent les montants correspondants du fédéral.

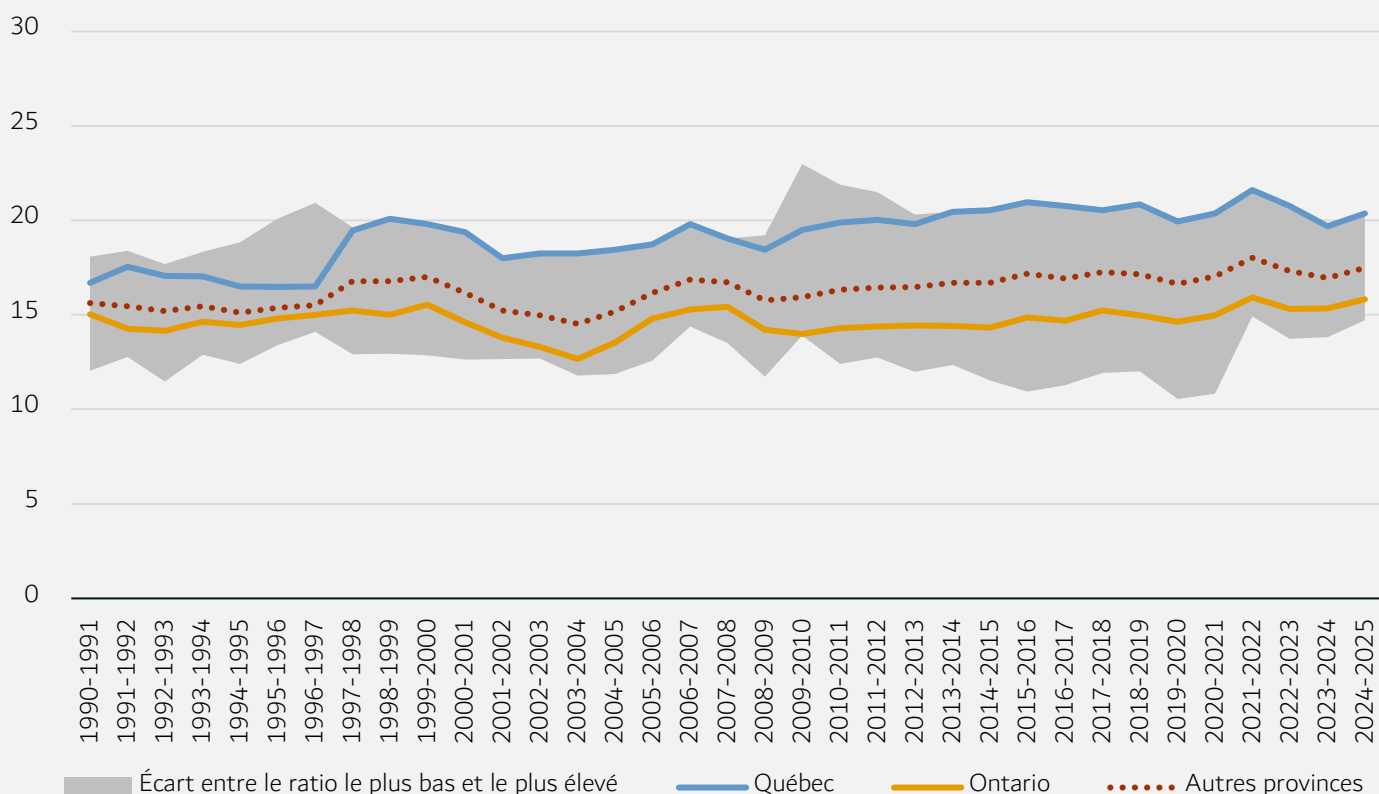
Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27

Encadré 19 – Évolution des revenus autonomes des provinces canadiennes depuis 1990-1991

L'examen des revenus autonomes des provinces en proportion du PIB depuis l'année financière 1990-1991 montre que l'**Ontario** présente systématiquement des revenus autonomes plus faibles en proportion du PIB que le **Québec** et que la moyenne pondérée des **autres provinces**. Pour 21 des 34 années analysées, le ratio du **Québec** est le plus élevé parmi les provinces, dû notamment à l'abattement du Québec. Ainsi, le ratio des revenus autonomes au PIB du Québec surpasse celui des autres provinces de 1998-1999 à 2007-2008 (à l'exception de 2001-2002) et de 2013-2014 à 2024-2025 alors qu'il oscille autour de 20 %.

Le ratio de l'**Ontario** est relativement stable sur la période. Il se situe à 15 % en 1990-1991 et à 15,8 % en 2024-2025. Le ratio du Québec montre plutôt une tendance à la hausse et passe de 16,7 % à 20,4 % sur la même période. Bien qu'en hausse en 2024-2025 par rapport à l'année précédente, il est toutefois à noter que le ratio du **Québec** est à la baisse depuis le sommet de 21,6 % atteint en 2021-2022. (Pour les données prévisionnelles après 2024-2025, voir encadrés 30 et 31).

Évolution des revenus autonomes, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 1990-1991 à 2024-2025, en proportion du PIB



Note : Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période.

Sources : Gouvernement du Canada (2025), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Statistique Canada Tableau 10-10-0450-01.

Encadré 20 – Recettes des villes canadiennes

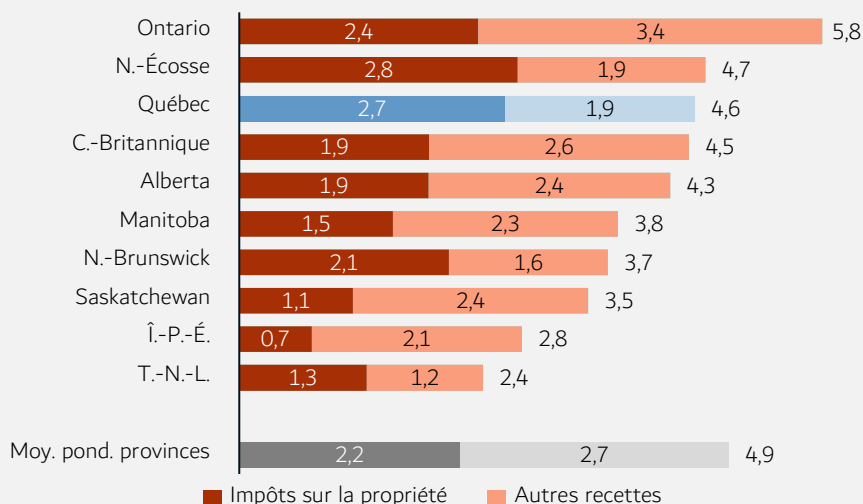
Au Québec, comme dans le reste du Canada, les municipalités relèvent de la compétence des provinces. De façon générale, leurs responsabilités sont similaires d'une province à l'autre, mais des différences existent. À titre d'exemple, en Ontario, les villes se sont vu déléguer la responsabilité de l'aide sociale. Le mode de financement des activités des villes peut donc varier entre les provinces. Lorsqu'on compare les ponctions fiscales et non fiscales effectuées par les provinces canadiennes, il faut être conscient de l'interrelation provinces-municipalités et, par conséquent, de la ponction municipale.

Le poids des recettes prélevées par les municipalités est plus grand en Ontario. En 2024, il y était de 5,8 % du PIB contre 4,6 % au Québec. La ponction des municipalités du Québec était inférieure à la moyenne pondérée canadienne (4,9 %). Par ailleurs, le Québec est la seconde province où la proportion de recettes des municipalités provenant des impôts sur la propriété était la plus élevée (58,3 %), derrière la Nouvelle-Écosse (59,8 %). La proportion la plus faible étant à l'Île-du-Prince-Édouard (25,6 %).

Lorsqu'on ajoute les recettes des administrations locales à celles des provinces, la proportion de recettes consolidées par province varie de 33,8 % du PIB en Nouvelle-Écosse à 21,9 % en Alberta. Le Québec se situe en troisième place, soit à 32,3 % du PIB, ce qui est supérieur à la moyenne pondérée des provinces de 26,3 %.

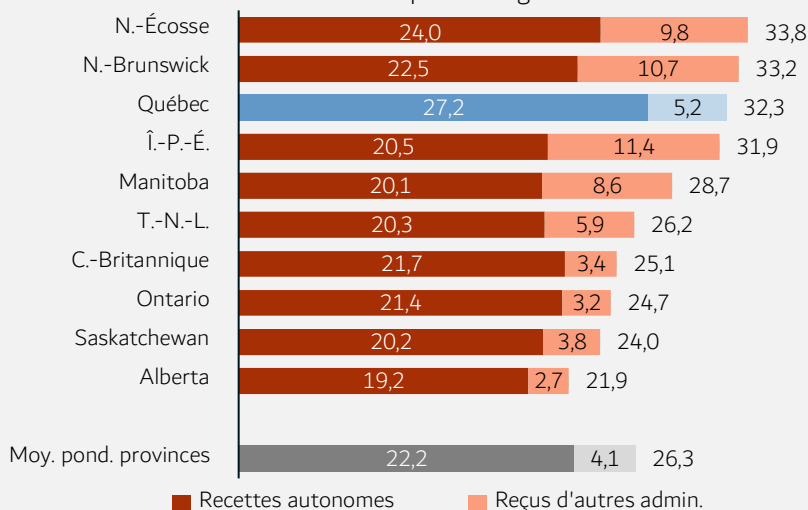
Si l'Alberta se distingue des autres avec un ratio plus faible, cinq provinces présentent des niveaux de recettes se situant dans une fourchette de 2,5 points de pourcentage autour de la moyenne pondérée (Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Colombie-Britannique, Ontario, Saskatchewan). Le Québec présente plutôt un poids des recettes plus élevé et davantage comparable à celui de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Recettes des municipalités et autres administrations publiques locales des provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB



Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0221-01 et 10-10-0020-01 (consultés le 26 mai 2026).

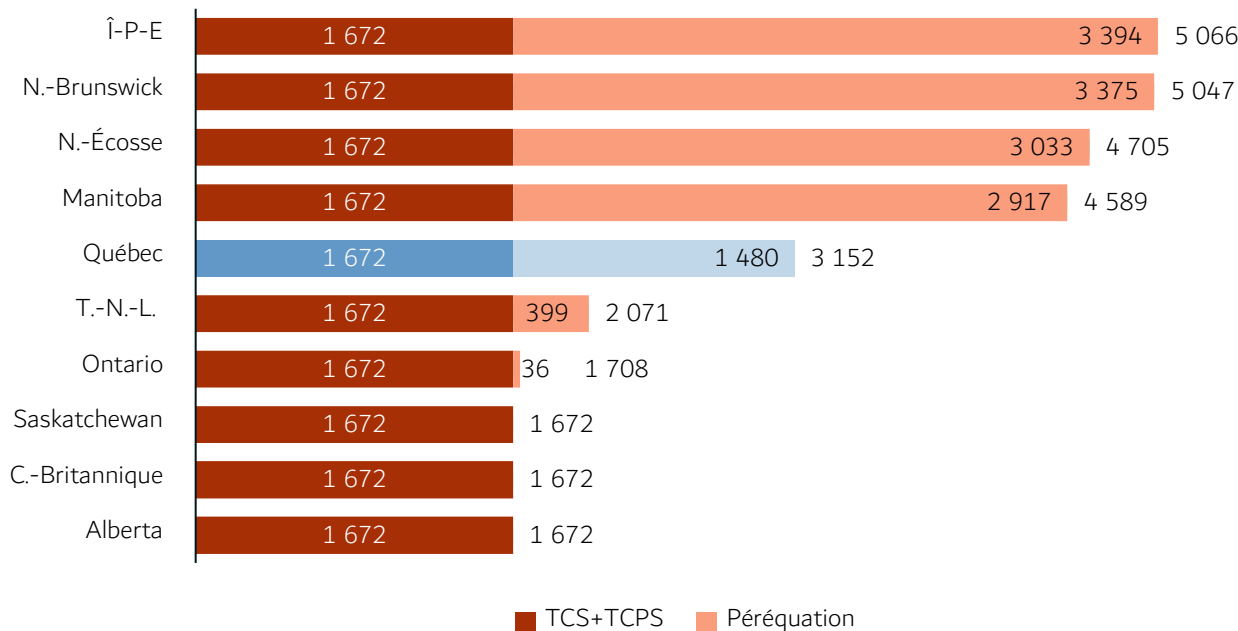
Recettes consolidées des administrations publiques provinciales et locales, 2024, en pourcentage du PIB



Notes : Ces résultats portent sur l'année calendrier 2024. Les dons reçus d'autres administrations comprennent les transferts provenant du gouvernement fédéral. L'abattement spécial du Québec de 7 546 M\$ en 2024 est pris en compte au sein des recettes autonomes. Les autres provinces reçoivent les montants correspondants du fédéral, ceux-ci étant classés au niveau du poste reçus d'autres administrations.

Sources : Statistique Canada, tableaux 36-10-0221-01 et 10-10-0147-01 (consultés le 26 mai 2026).

Graphique 16. Principaux transferts fédéraux 2024-2025, par habitant et selon la source, en dollars

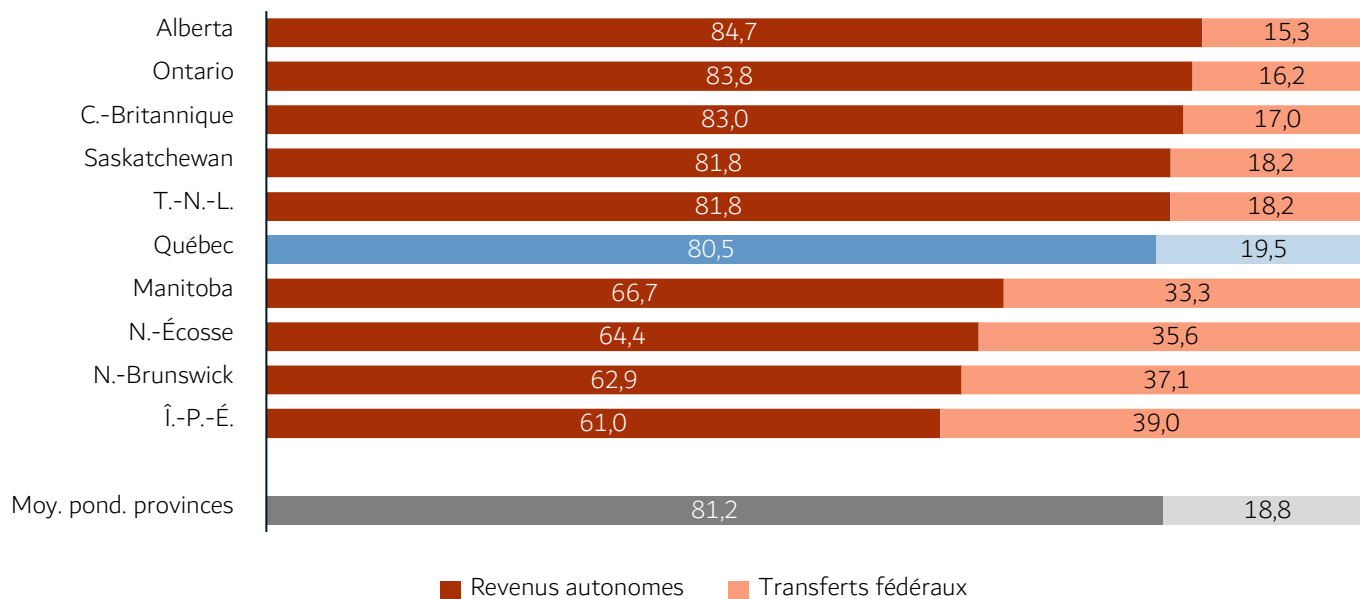


Note : Avant la prise en compte de l'abattement, tel que diffusé par le Gouvernement du Canada
Source : En ligne : Canada [<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html>] (consulté le 25 mai 2026).

Les principaux transferts fédéraux aux provinces sont constitués du transfert canadien en matière de santé (TCS) de 1 262 \$ par habitant en 2024-2025, et du transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) de 410 \$ par habitant pour un total de 1 672 \$.

À ceux-ci peut s'ajouter la péréquation. L'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan ne reçoivent pas de péréquation en 2024-2025, leur capacité fiscale moyenne par habitant étant égale ou supérieure à la capacité fiscale moyenne des 10 provinces. Parmi les provinces qui reçoivent de la péréquation, le montant par habitant reçu du gouvernement fédéral varie de 3 394 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à 36 \$ en Ontario. Le Québec reçoit 1 480 \$ par habitant de péréquation.

Graphique 17. **Composition des revenus des provinces canadiennes, 2024-2025**, en pourcentage du total



Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27.

Les revenus budgétaires des provinces sont majoritairement composés de revenus autonomes. Cependant, la proportion des transferts fédéraux est particulièrement importante à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, où elle constitue plus du tiers des revenus totaux. D'un autre côté, l'Alberta présente la plus faible proportion de revenus tirés de transferts fédéraux à 15,3 % en 2024-2025.

En 2024-2025, la moyenne pondérée de la proportion des revenus tirés de transferts fédéraux des provinces s'établit à 18,8 %. Au Québec, la proportion des revenus tirés des transferts fédéraux est de 19,5 %, supérieure à la moyenne canadienne.

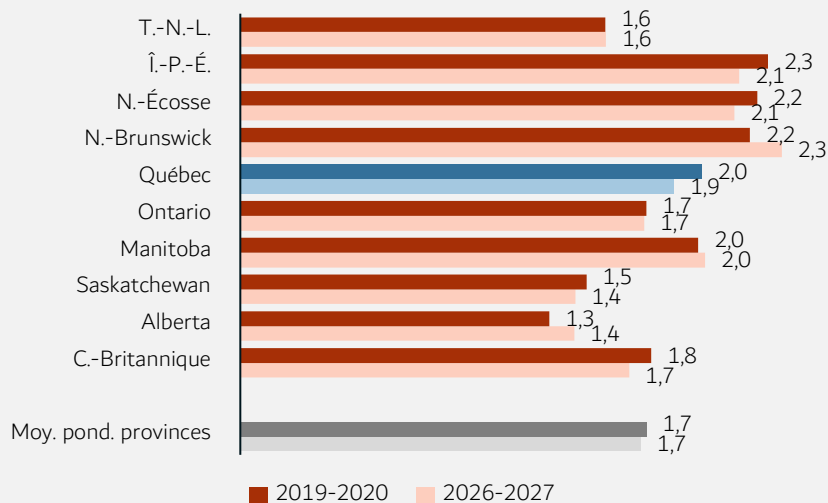
Ce graphique tient compte de l'abattement du Québec. Rappelons que les contribuables québécois bénéficient d'une réduction d'impôt de 16,5 % lors de la production de leur déclaration de revenus fédérale et, qu'en contrepartie, une portion des transferts versés au Québec par le fédéral pour le TCS et le TCPS (voir graphique 16) sont réduits d'un montant équivalent⁴⁹. Par conséquent, le Québec occupe une plus large part des impôts sur le revenu des particuliers en vue de financer ses programmes. Dans le cadre d'une comparaison interprovinciale, les revenus provenant de transfert d'espace fiscal se trouvent catégorisés comme des revenus autonomes au Québec, tandis que leur équivalent est perçu à titre de transfert du fédéral par les autres provinces.

En ajustant les données du Québec de façon à considérer l'abattement comme un transfert fédéral (7,6 G\$ en 2024-2025), les transferts fédéraux représenteraient alors 24,4 % des revenus totaux. La proportion de revenus autonomes serait alors réduite à 75,6 %, mais le Québec demeurerait malgré tout au 6^e rang des provinces présentant la proportion de revenus autonomes les plus élevés.

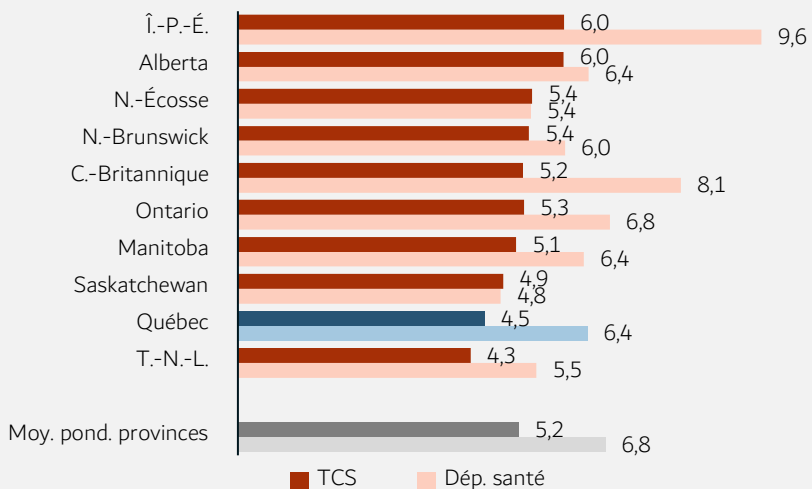
⁴⁹ Gouvernement du Canada, *Abattement d'impôt du Québec* <<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/abattement-impot-quebec.html>>.

Encadré 21 – Transfert canadien en matière de santé

Transfert canadien en matière de santé, provinces canadiennes, 2019-2020 et 2026-2027, en proportion du PIB



Taux de croissance annuel moyen des dépenses en santé et du transfert canadien en matière de santé, provinces canadiennes, 2019-2020 à 2026-2027, en pourcentage



Note : Seule la dépense courante hors amortissement a été considérée lorsque le poste budgétaire amortissement ne fait pas l'objet d'une répartition par programme.

Sources : Gouvernement du Canada, *Principaux transferts fédéraux* [en ligne] : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/principaux-transferts-federaux.html> (consulté le 28 mai 2026), Comptes publics des provinces 2020 et Budgets des provinces 2026.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est le plus important des transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Il assure le financement prévisible à long terme des soins de santé et s'appuie sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*.

En proportion du PIB, on remarque que le TCS est demeuré relativement stable entre 2019-2020 et 2026-2027. Quatre provinces, incluant le Québec, voient leur TCS diminuer d'un point de pourcentage. Des hausses du TCS d'un point de pourcentage du PIB sont quant à elles observées au Nouveau-Brunswick et en Alberta.

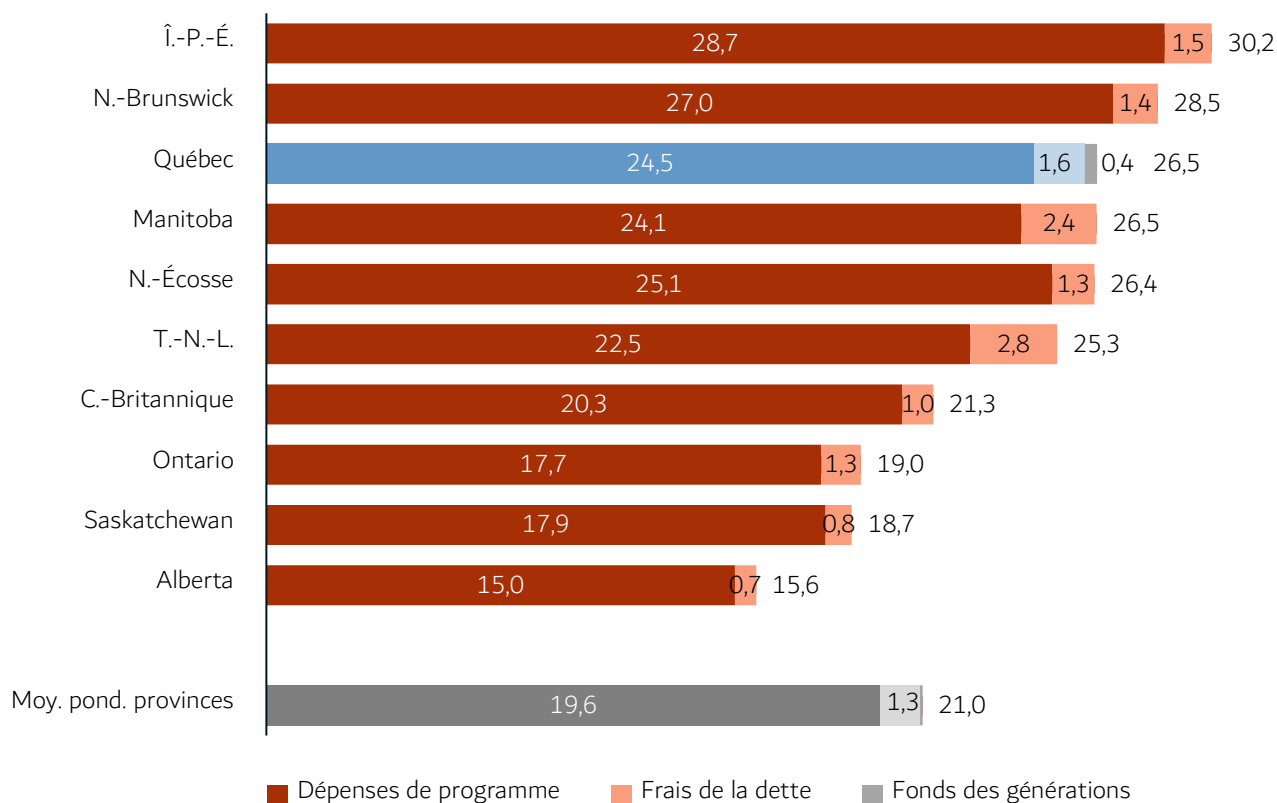
Les montants de TCS sont versés sur une base populationnelle. En proportion du PIB, les provinces maritimes, ayant un PIB par habitant plus faible, bénéficient d'un TCS plus élevé tandis que l'Alberta et la Saskatchewan, des provinces au PIB par habitant plus élevé, se trouvent dans la situation inverse.

Le TCS par habitant est le même pour chaque province (graphique 16). Conséquemment, la croissance différente de l'enveloppe par province découle de la population. En comparant le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses de santé et celui du TCS, entre 2019-2020 et 2026-2027, on remarque que pour la plupart des provinces les dépenses de santé croissent de manière plus importante que le TCS. Pour sa part, le Québec connaît une croissance des dépenses de santé de 6,4 % (4^e plus important) durant cette période tandis que le TCS versé au Québec augmente de 4,5 % en moyenne annuellement. La dépense annuelle moyenne des provinces augmente de 6,8 % sur la période tandis que le TCS augmente de 5,2 %. La Saskatchewan fait exception à cette tendance en réussissant à limiter la croissance des dépenses de santé sous la croissance du TCS.

La Mise à jour économique du printemps 2026 prévoit que la dépense liée au TCS du gouvernement fédéral passe de 40,4 G\$ en 2019-2020 à 67,5 G\$ en 2030-2031. Sur cette période le TCAM serait alors de 4,8 %.

2.2 Dépenses

Graphique 18. **Dépenses des gouvernements des provinces canadiennes, 2024-2025**, en pourcentage du PIB



Note : Les totaux peuvent différer dû à l'arrondissement.

Source : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27.

En 2024-2025, les dépenses des gouvernements provinciaux en proportion du PIB varient de 15,6 % en Alberta à 30,2 % pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec affiche un ratio de 26,5 %. Dans le cas du Québec, 0,4 point de pourcentage est dédié aux versements au Fonds des générations.

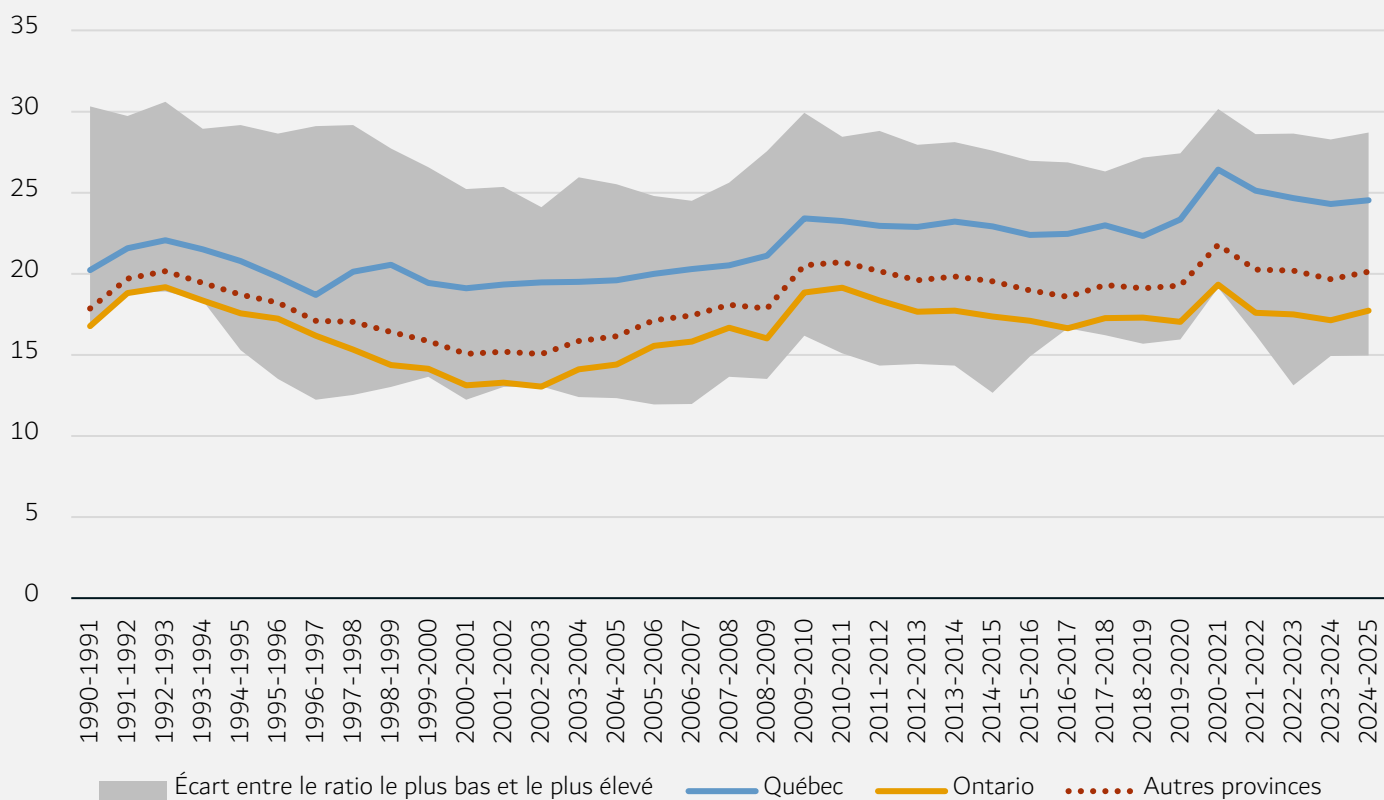
Le gouvernement du Québec consacre l'équivalent de 1,6 % de son PIB au service de la dette, ce qui est plus élevé que le ratio de la moyenne des provinces, mais cette proportion est toutefois inférieure à celle de Terre-Neuve-et-Labrador (2,8 % du PIB) et du Manitoba (2,4 %). Quant aux dépenses de programmes, elles s'élèvent à 24,5 % du PIB au Québec, la quatrième proportion la plus élevée derrière l'Île-du-Prince-Édouard (28,7 %), le Nouveau-Brunswick (27 %) et la Nouvelle-Écosse (25,1 %). La moyenne pondérée des dépenses de programmes des provinces se situe à 19,6 % du PIB.

Encadré 22 – Évolution des dépenses de programmes des provinces canadiennes depuis 1990-1991

Sur l'ensemble de la période 1990-1991 à 2024-2025, l'**Ontario** présente des dépenses de programmes plus faibles en proportion du PIB que le **Québec** et la moyenne pondérée des **autres provinces**.

Le ratio de dépenses de l'**Ontario** se situe à 16,8 % en 1990-1991, au début de la période étudiée, et à 17,7 % en 2024-2025 en fin de période. Dans le cas du **Québec**, ce ratio passe de 20,2 % à 24,5 % sur la même période. Une tendance à la hausse peut aussi être observée pour les autres provinces, ce ratio passant de 17,8 % à 20,1 %. Aussi, bien que les ratios du **Québec**, de l'**Ontario** et des **autres provinces** soient en baisse par rapport au sommet de 2020-2021, ils demeurent encore plus élevés qu'en 2019-2020. (Pour les données prévisionnelles après 2025-2026, voir encadrés 30 et 31).

Évolution des dépenses de programmes, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 1990-1991 à 2024-2025, en proportion du PIB

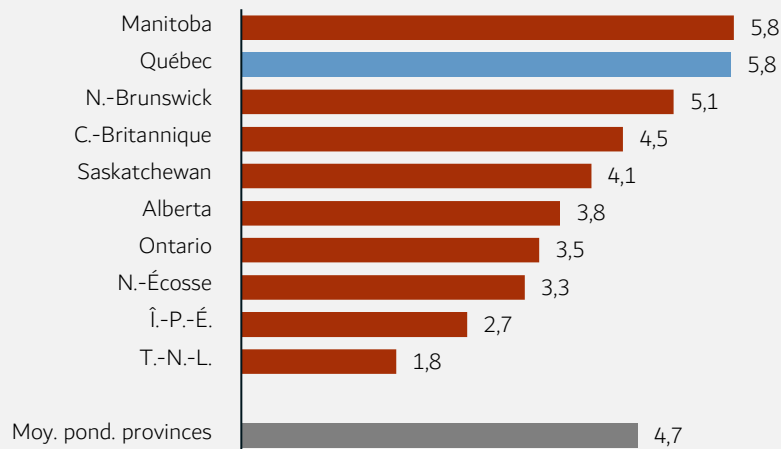


Note : Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période. Dans le cas du Québec il s'agit ici des dépenses de portefeuilles.

Sources : Gouvernement du Canada (2025), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Statistique Canada Tableau 10-10-0450-01.

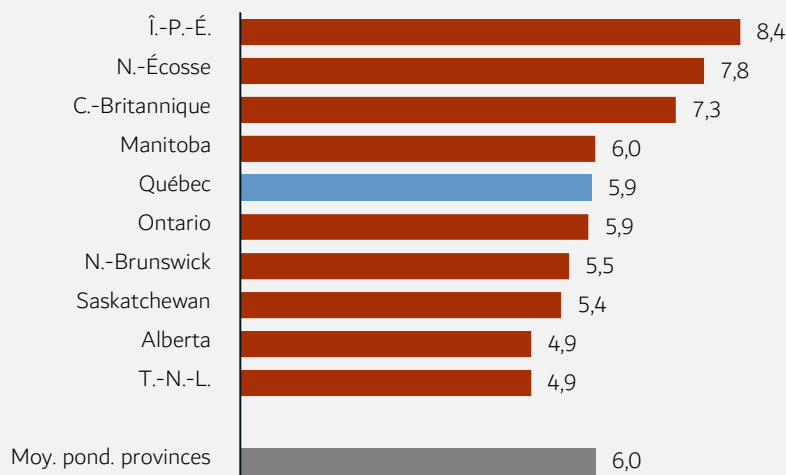
Encadré 23 – Croissance des dépenses de programmes et d'éducation

Taux de croissance annuel moyen des dépenses en éducation, provinces canadiennes, 2019-2020 et 2026-2027, en pourcentage



Notes : Les dépenses en éducation comprennent celles de formation et d'enseignement supérieur.

Taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes, provinces canadiennes, 2019-2020 à 2026-2027, en pourcentage



Sources : Comptes publics et Budgets des provinces.

Les dépenses en éducation représentent une part importante du budget des provinces après la santé. Au Québec, celles-ci comptent pour plus de 20 % des dépenses de portefeuilles (voir graphique 10).

En comparant le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses d'éducation entre 2019-2020 et 2026-2027, on observe que c'est le Québec et le Manitoba qui présentent les taux de croissance les plus importants (5,8 %). Le Nouveau-Brunswick (5,1 %) présente lui aussi un taux de croissance supérieur à la moyenne pondérée des provinces qui est de 4,7 %. Le TCAM le plus faible entre 2019-2020 et 2026-2027 se situe à Terre-Neuve-et-Labrador avec 1,8 %.

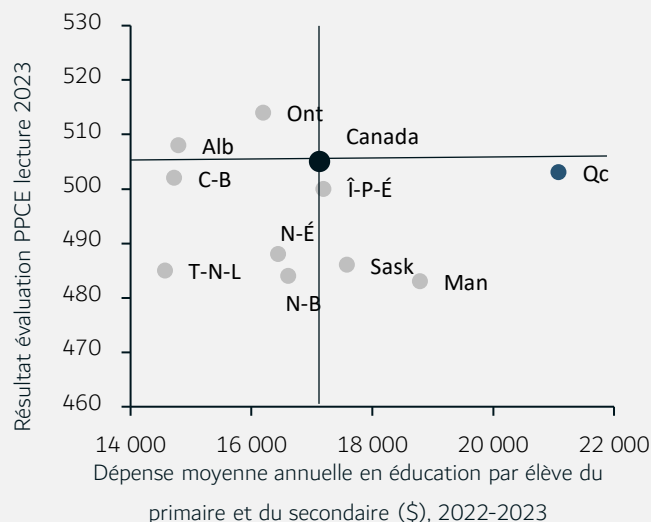
Les TCAM des dépenses en matière d'éducation sur cette période sont inférieurs aux TCAM de l'ensemble des dépenses de programmes pour toutes les provinces. Ceci peut notamment s'expliquer par la hausse des dépenses de santé en lien avec la pandémie de COVID-19 rendues permanentes qui est prise en compte dans la période d'analyse (les dépenses de santé des provinces n'ont pas connu de contraction à la suite de la période pandémique).

Ainsi, entre 2019-2020 et 2026-2027, le TCAM des dépenses de programmes de l'Île-du-Prince-Édouard montre la croissance la plus grande (8,4 %) suivie de la Nouvelle-Écosse (7,8 %) et de la Colombie-Britannique (7,3 %). Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta sont les provinces qui devraient connaître les plus faibles croissances des dépenses de programme durant cette période avec 4,9 %. Le Québec ainsi que les autres provinces montrent des TCAM qui se situent à moins d'un point de pourcentage de la moyenne pondérée (6,0 %).

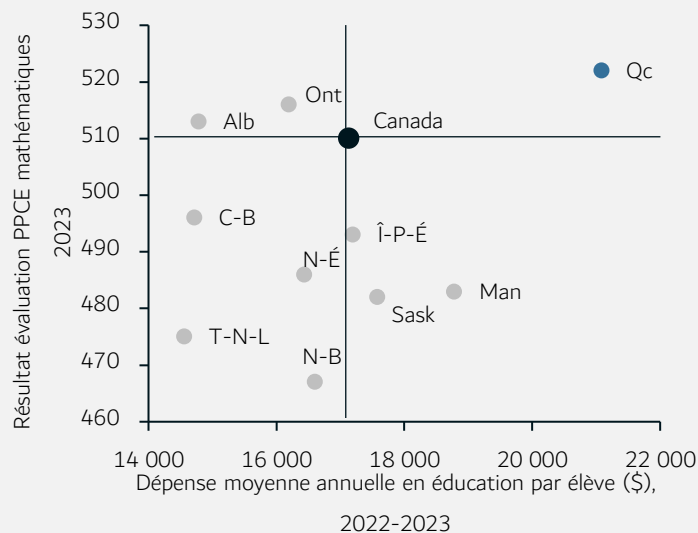
Encadré 24 – Indicateurs de résultats pour les dépenses d'éducation pré-primaire, primaire et secondaire

Il est possible d'obtenir un aperçu de l'efficacité des dépenses réalisées en matière d'éducation primaire et secondaire par le moyen de comparaisons d'indicateurs. Il faut toutefois être conscient qu'il s'agit d'un exercice imparfait. Dans ce cas, les résultats au programme pancanadien d'évaluation de 2023 (PPCE) qui évalue les connaissances et habiletés des élèves de 2^e secondaire au Canada peuvent être utilisés.

Résultats au test PPCE en lecture et dépense annuelle moyenne par élève du pré-primaire, du primaire et du secondaire⁵⁰, provinces canadiennes et Canada, 2023



Résultats au test PPCE en mathématiques et dépense annuelle moyenne par élève du pré-primaire, du primaire et du secondaire, provinces canadiennes et Canada, 2023



Sources : Programme pancanadien d'évaluation (2026), *PPCE 2023 - Rapport de l'évaluation pancanadienne en sciences, en lecture et en mathématiques*, Tableaux B.2.1 et B.3.1 et Statistique Canada, *Tableau 37-10-0293-01* (consulté le 7 mai 2026).

Note : Les résultats présentés pour le Nouveau-Brunswick sont ceux des élèves anglophones.

Le PPCE évalue des échantillons d'élèves de toutes les provinces canadiennes en fonction des attentes des programmes d'études qui sont communes à la grandeur du Canada. Ces évaluations se déroulent tous les trois ans, pendant l'année scolaire, au printemps, et elles concernent les élèves de 8^e année/2^e secondaire. Le test de 2023 était le 6^e cycle d'évaluation et ces cycles sont bâtis de façon à fournir des données comparables. Il est ainsi possible de déceler une amélioration ou une détérioration des résultats à l'égard d'un des trois domaines d'apprentissage évalué, soit les sciences, la lecture et les mathématiques. Les figures montrent que les dépenses totales en éducation (publiques et privées) sont plus élevées au Québec que dans les autres provinces. En revanche, les élèves du Québec performant à un niveau similaire à la moyenne canadienne en matière de lecture et sont ceux qui performant le mieux en mathématiques. Les figures indiquent que le coût moyen annuel des études par élève du pré-primaire, du primaire et du secondaire au Québec est estimé à 21 087 \$, au-dessus de la moyenne canadienne de 17 130 \$.

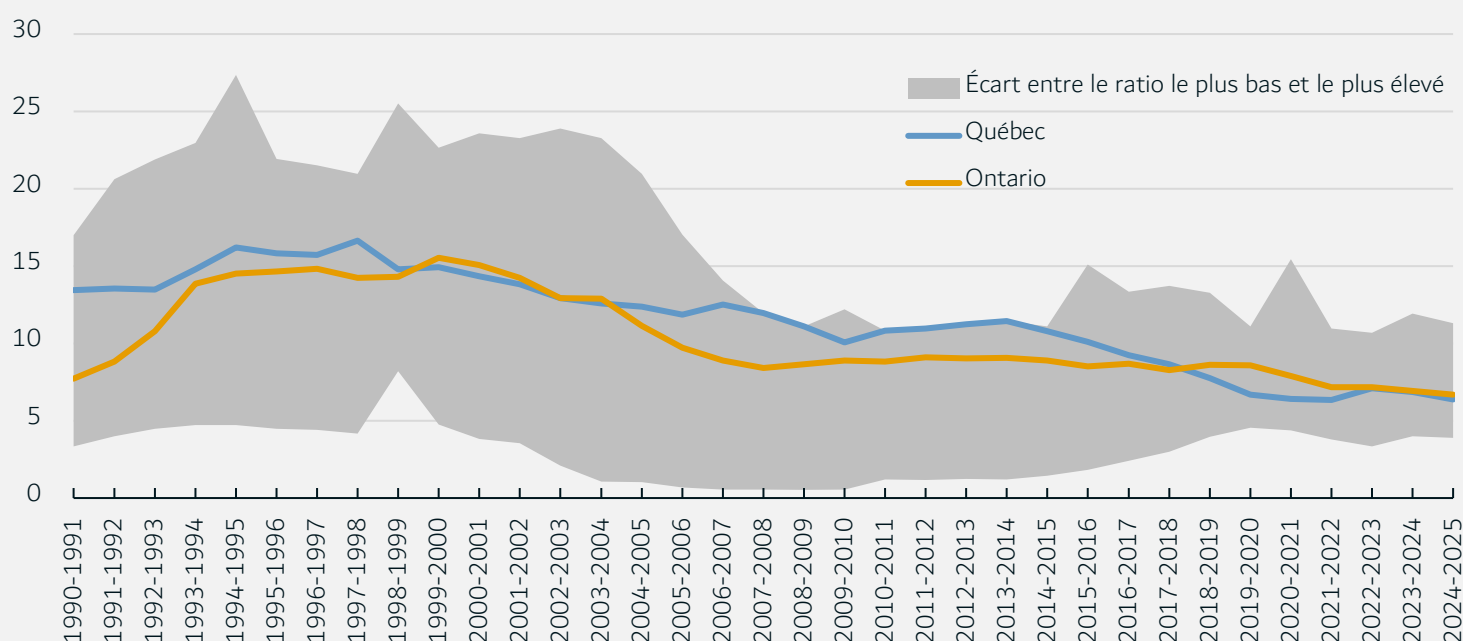
⁵⁰ Cette dépense pour le Québec n'est pas totalement comparable à celle des autres provinces, car elle incorpore la formation professionnelle et la formation générale des adultes. Par ailleurs, le coût des services de garde au primaire est inclus pour toutes les provinces, mais ce service n'est pas offert (et utilisé) de façon uniforme par ces dernières.

Encadré 25 – Comparaison du service de la dette des provinces

Comme montré au chapitre précédent, après que le gouvernement fédéral ait enregistré un ratio des frais de la dette publique exprimés en proportion des revenus totaux de 5,9 % en 2021-2022, la remontée des taux d'intérêt et les déficits budgétaires ont entraîné une hausse de ce ratio et celui-ci est passé à 10,6 % en 2025-2026 (encadré 4). L'ampleur des hausses devrait toutefois être moins grande dans la majorité des provinces. En effet, bien qu'il soit prévu que le ratio des frais de la dette publique aux revenus totaux soit à la hausse pour 6 des 10 provinces entre 2021-2022 et 2024-2025, ces hausses sont de moins d'un point de pourcentage sauf en Colombie-Britannique (1,3 point).

En excluant Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba qui anticipent respectivement des ratios de 11,3 % et 9,5 %, le coût du service de dette devrait se situer dans une fourchette de 2 points de pourcentage autour de 5,5 % pour les provinces en 2024-2025. Par ailleurs, de façon générale, en comparant le ratio des 10 provinces, l'écart entre le ratio le plus bas et le plus élevé révèle que ce ratio converge depuis 1990.

Coût du service de la dette en proportion des revenus totaux, provinces canadiennes, 1990-1991 à 2024-2025, en pourcentage



Note : Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période.

Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers (comptes publics)*, tableaux 18 à 27.

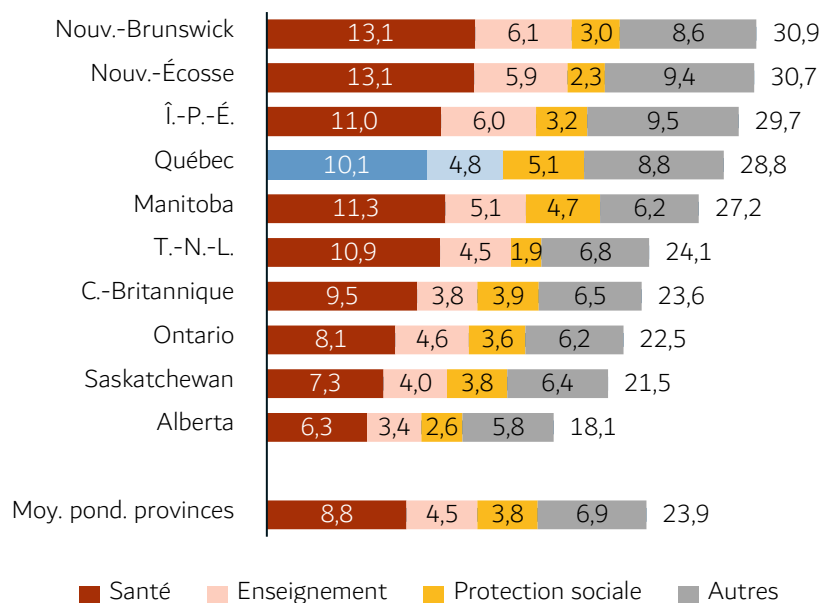
Dans le cas particulier du Québec, le ratio des frais de la dette publique aux revenus, qui était de 6,3 % en 2021-2022 (son niveau plancher depuis 1990), est de 6,4 % en 2024-2025.

Au Québec, pour les années suivant 2024-2025, l'utilisation de montants provenant du Fonds des générations en vue de procéder à des remboursements d'emprunts, qui s'élèvent respectivement à 2,5 G\$ en 2025-2026 et 2,5 G\$ en 2026-2027 contribuera à alléger le service de dette⁵¹. Il en va de même avec la croissance du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) où les revenus de placements commenceront à excéder les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises à compter de 2026 contribuant également à diminuer le service de la dette⁵².

⁵¹ Québec, (2026), *Budget 2026-2027 – Plan budgétaire*, p. G.27.

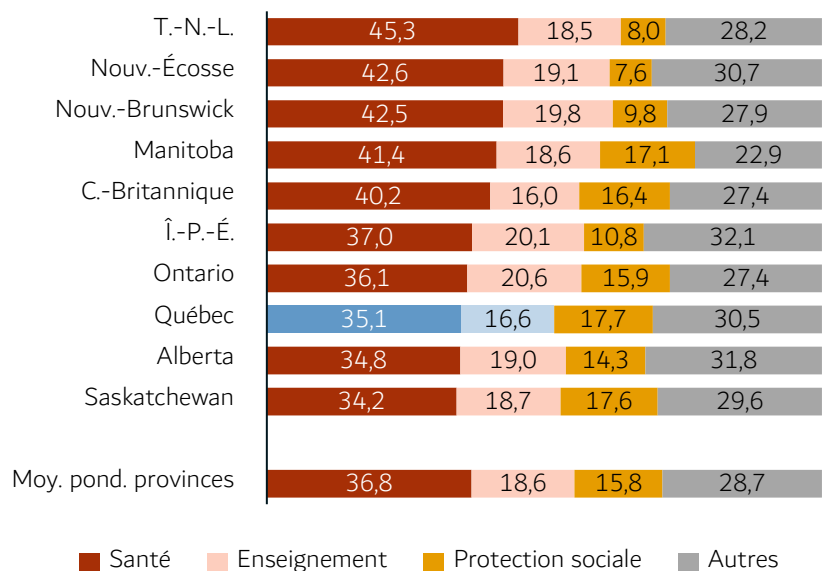
⁵² Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2025). « Regard sur le Fonds d'amortissement des régimes de retraite : objectif atteint... et réflexion sur la suite », *Regard CFFP* no 2025-19, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 22 p.

Graphique 19a. **Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2024,**
en pourcentage du PIB



Les données présentées aux graphiques 19a et 19b sont tirées des statistiques des finances publiques canadiennes. En 2024, sauf au Québec, les deux postes de dépenses les plus importants des administrations provinciales et locales canadiennes consolidées⁵³ en proportion du PIB étaient respectivement la santé et l'enseignement. Au Québec, les dépenses en matière de santé et d'enseignement en proportion du PIB excèdent celles de la moyenne des provinces canadiennes. La figure montre également que la composante protection sociale (constituée principalement des transferts sociaux aux individus, incluant l'aide publique à la garde d'enfants) y est plus élevée que dans les autres provinces.

Graphique 19b. **Composantes des dépenses des administrations publiques provinciales et locales consolidées, 2024,**
en pourcentage du total



Les différentes catégories de dépenses, exprimées en pourcentage de l'ensemble des dépenses, procurent un portrait complémentaire. Ici, lorsque le taux d'une province apparaît plus élevé que celui d'une autre, ceci indique une prépondérance d'une catégorie de dépenses dans l'ensemble des dépenses. Sous cet angle, on constate qu'en 2024, les administrations publiques provinciales et locales de Terre-Neuve-et-Labrador sont celles consacrant la plus large proportion de leurs dépenses à la santé avec 45,3 %, et que la proportion de dépenses la plus importante visant l'enseignement est constatée en Ontario (20,6 %). Le Québec, parce qu'il consacre une plus grande proportion de ses dépenses à la protection sociale (17,7 %), présente des proportions de dépenses consacrées à la santé et à l'enseignement se situant respectivement à 35,1 % et 16,6 %, des proportions des dépenses totales inférieures à celles de la moyenne pondérée des provinces, respectivement à 36,8 % et 18,6 %.

Note : Ces résultats portent sur l'année calendrier 2024, données provisoires.

Sources : Statistique Canada, tableaux 10-10-0005-01, 10-10-0147-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 12 juin 2026).

Encadré 26 – Volonté d'accroître le potentiel économique du Québec

L'objectif gouvernemental de combler l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario a été initialement formulé dans le Point sur la situation économique et financière de l'automne 2021⁵⁴. On visait alors à :

1. réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026;
2. rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

La première partie de cet objectif a notamment été réitérée dans le Plan stratégique 2023-2027 du ministère des Finances du Québec⁵⁵. Le Budget 2026-2027 procure une mise à jour de ce rattrapage⁵⁶.

Les données prévisionnelles disponibles au printemps 2025 indiquaient que cet objectif serait atteint. Cependant, l'utilisation de nouvelles données prévisionnelles plus récentes procure un écart de PIB réel de 10,5 % en 2026, au-dessus de la cible.

Les données définitives qui viendront confirmer si la cible intérimaire est atteinte ou non ne seront disponibles que dans quelques années, mais l'on perçoit déjà une tendance au rattrapage sur la période 2023-2029.

Écart de PIB réel (dollars enchaînés de 2017) par habitant, Ontario vs. Québec, en pourcentage 2023 à 2029

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ontario	60 230 \$	59 276 \$	59 568 \$	60 261 \$	61 316 \$	62 184 \$	62 906 \$
Québec	53 951 \$	53 812 \$	53 866 \$	54 539 \$	55 425 \$	56 337 \$	57 214 \$
Écart	11,6 %	10,2 %	10,6 %	10,5 %	10,6 %	10,4 %	9,9 %

Note : La prévision de population utilisée pour 2026 en Ontario provient du Budget tandis que les prévisions subséquentes proviennent des taux de croissance annuels du scénario de projection M1 du Tableau 17-10-0057-01 de Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada, Tableaux 3610022201, 1710000501 et 1710005701 (consultés le 10 juin 2026), Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2026), *Plan budgétaire – Budget 2026-2027*, p. A.35, Gouvernement de l'Ontario, *Budget de l'Ontario 2026 – Un plan pour protéger l'Ontario* <<https://budget.ontario.ca/fr/2026/contents.html>>.

Ce rattrapage s'expliquerait, en partie du moins, par la croissance de la population qui est plus forte en Ontario qu'au Québec. En fait, le Budget 2026-2027 du Québec entrevoit une contraction de la population à compter de 2026, celle-ci ne recommençant à croître, sur une base annuelle, qu'en 2030. Ainsi, malgré des prévisions de croissance du PIB réel supérieures en Ontario en 2027 et 2028, le PIB réel par habitant du Québec rattrape en partie celui de l'Ontario sur la période.

⁵³ Comprend les administrations publiques provinciales et territoriales, les établissements de santé et de services sociaux, les universités et collèges, les municipalités et autres administrations publiques locales et les conseils scolaires. Les charges d'intérêt ont été retranchées de ces dépenses. Les données excluent l'acquisition d'actifs non financiers et la consommation de capital fixe. Les « Autres dépenses » incluent les Services généraux des administrations publiques auxquels ont été retirés intérêts et charges, Ordre et sécurité publique, Affaires économiques, Protection de l'environnement, Logements et équipements collectifs et Loisirs, culture et religion.

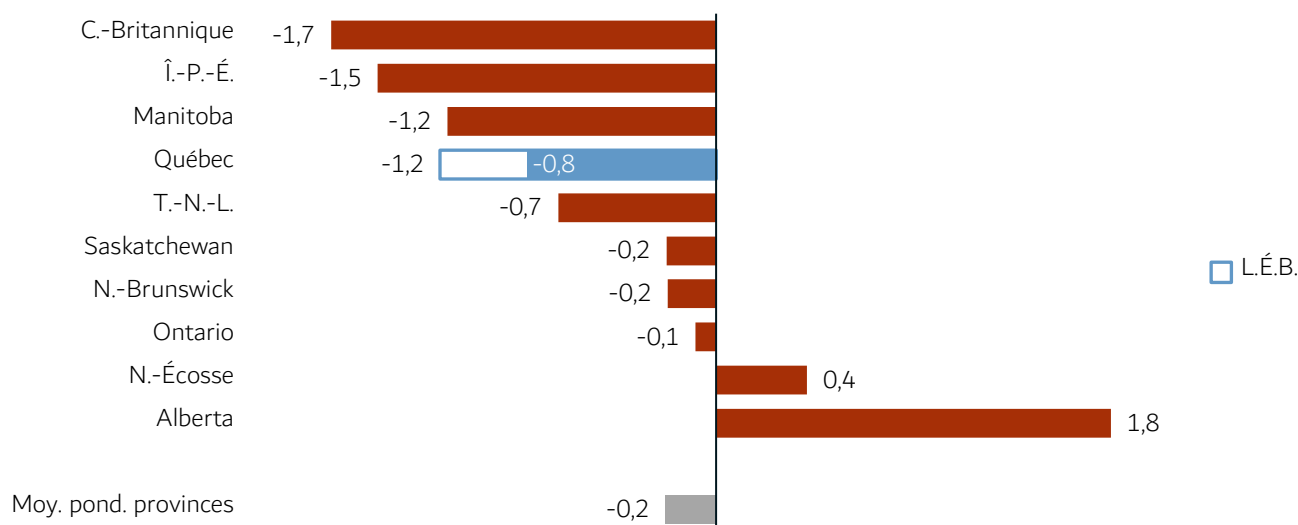
⁵⁴ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2021), *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, p. B.4.

⁵⁵ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2023), *Plan stratégique 2023-2027 – ministère des Finances*, p.9.

⁵⁶ Gouvernement du Québec, ministère des Finances (2026), *Plan budgétaire – Budget 2026-2027*, p. E.16.

2.3 Solde

Graphique 20. **Solde budgétaire aux comptes publics des gouvernements des provinces canadiennes, 2024-2025**, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27.

Pour l'exercice financier 2024-2025, le solde budgétaire au sens des comptes publics des provinces en proportion du PIB variait d'un solde négatif de 1,7 % en Colombie-Britannique à un solde positif de 1,8 % en Alberta. Seulement deux provinces dégageaient un surplus et la moyenne pondérée des provinces se situait en territoire négatif à 0,2 %.

La Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec fait en sorte qu'une définition différente du solde budgétaire y est utilisée par rapport aux autres provinces canadiennes. Cette dernière tient compte des versements au Fonds des générations. Ainsi, au sens de la Loi, le solde budgétaire du Québec pour 2024-2025 est de -1,2 % du PIB. En utilisant plutôt le solde au sens des comptes publics (qui exclut les versements au Fonds de générations) ce déficit représente 0,8 % du PIB.

Encadré 27 – Comparaison de la situation budgétaire des provinces

Comme ceci est le cas pour l'année 2025-2026, il est prévu que l'ensemble des provinces présente un budget déficitaire pour l'année 2026-2027 (voir encadrés 30 et 31).

Quant aux dates du retour à l'équilibre budgétaire, seules 4 provinces, dont le Québec, en prévoient une. Tandis que le Manitoba (2027-2028) et l'Ontario (2028-2029) prévoient un retour à l'équilibre plus rapide qu'au Québec (2029-2030), la Saskatchewan prévoit un retour à l'équilibre en 2030-2031. Si l'on fait abstraction de Terre-Neuve-et-Labrador, les déficits prévus pour la dernière année de prévision des autres provinces sont inférieurs au niveau de 2026-2027 (en dollars courants), mais demeurent tout de même équivalents ou supérieurs à 65% de ce niveau. Les prévisions de solde de Terre-Neuve-et-Labrador montrent plutôt une détérioration (en dollars courants). En 2030-2031, dernière année de prévision, il est anticipé que celui-ci soit déficitaire de 835 M\$ contre 688 M\$ en 2026-2027.

En ce qui concerne la croissance annuelle moyenne des dépenses totales des provinces entre 2026-2027 et la fin de leurs cadres financiers respectifs, elle est de moins de 2 % dans deux provinces : soit 1,2 % à Terre-Neuve-et-Labrador et 1,4 % en Ontario. Cette croissance est de 2,1 % au Québec, un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Écosse (2,2 %) et de la Colombie-Britannique (2,2 %). La croissance annuelle moyenne des dépenses totales se situe à 2,5 % ou plus dans les 5 autres provinces.

Il est à noter qu'en plus d'anticiper une croissance annuelle moyenne modérée de ses dépenses totales, le Québec présente un écart à résorber dans son cadre financier en vue de respecter la Loi sur l'équilibre budgétaire. La provenance de ces montants demeure à identifier et s'élève à 750 M\$ en 2027-2028, 2,3 G\$ en 2028-2029, 2 G\$ en 2029-2030 et 1,8 G\$ en 2030-2031. La résorption de ces écarts par des réductions des dépenses ferait passer la croissance annuelle des dépenses totales à 1,2 % jusqu'en 2030-2031.

Comparaison de la situation budgétaire des provinces

	Solde prévu en 2026-2027 (% PIB)	Année de retour à l'équilibre	Croissance annuelle moyenne des dépenses totales pour la durée du cadre financier (à compter de 2026-2027)	Présence d'un écart à résorber dans le cadre financier
Terre-Neuve-et-Labrador	- 1,4	Non indiqué	1,2 % jusqu'en 2030-2031	Non
Île-du-Prince-Édouard	- 3,5	Non indiqué	3,2 % jusqu'en 2028-2029	Non
Nouvelle-Écosse	- 1,7	Non indiqué	2,2 % jusqu'en 2029-2030	Non
Nouveau-Brunswick	-2,7	Non indiqué	2,5 % jusqu'en 2028-2029	Non
Québec	- 0,9	2029-2030	2,1 % jusqu'en 2030-2031	Oui
Ontario	- 1,1	2028-2029	1,4 % jusqu'en 2028-2029	Non
Manitoba	- 0,5	2027-2028	2,9 % jusqu'en 2028-2029	Non
Saskatchewan	- 0,7	2030-2031	3 % jusqu'en 2030-2031	Non
Alberta	- 1,9	Non indiqué	2,7 % jusqu'en 2028-2029	Non
Colombie-Britannique	- 2,9	Non indiqué	2,2 % jusqu'en 2028-2029	Non

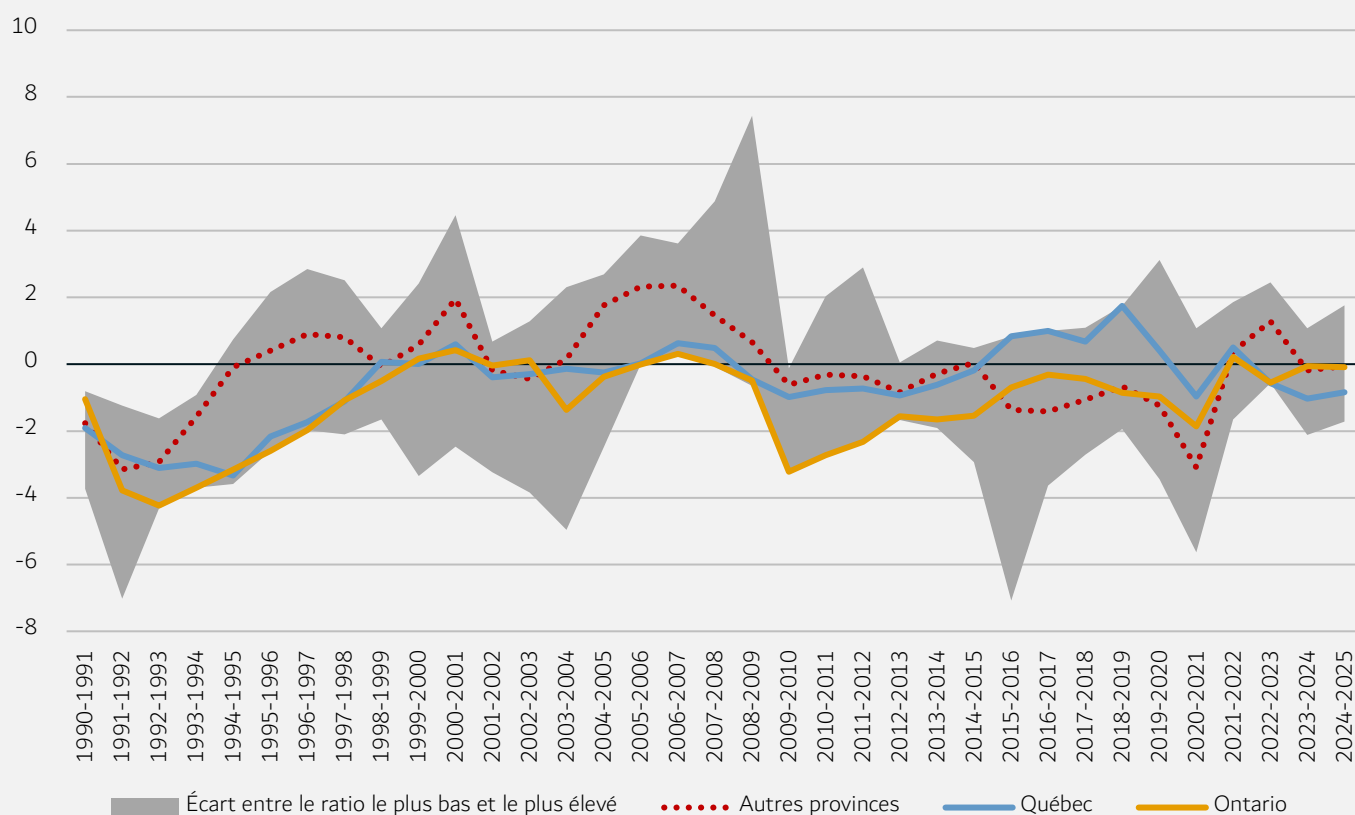
Sources : Budgets des provinces.

Note : Le *Sustainable Fiscal Planning and Reporting Act* de l'Alberta requiert le retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de 3 ans suite au constat d'un déficit. Malgré ceci, à la suite d'un déficit en 2025-2026, le budget 2026-2027 de l'Alberta ne prévoit pas de retour à l'équilibre d'ici 3 ans.

Encadré 28 – Évolution des soldes aux comptes publics des provinces depuis 1990-1991

L'Ontario présente un solde budgétaire légèrement négatif en 2024-2025. En rétrospective, l'Ontario n'a présenté qu'un seul solde budgétaire positif depuis la crise financière de 2008, soit en 2021-2022. En comparaison, le Québec, dont le solde budgétaire fut aussi négatif entre 2008-2009 et 2014-2015, a plutôt connu cinq années de soldes budgétaires positifs par la suite, interrompues en 2020-2021 par la crise sanitaire. Auparavant, les soldes de l'Ontario et du Québec ont évolué d'une façon relativement similaire sur la période 1994-1995 à 2008-2009. Comme dans le cas de l'Ontario et du Québec, la moyenne pondérée des soldes des autres provinces canadiennes est elle aussi en territoire positif en 2021-2022, une situation qui ne s'était pas produite depuis 2008-2009. Enfin, le solde des autres provinces est légèrement négatif pour 2024-2025 (-0,1 %), comme le cas de l'Ontario (-0,1 %) et du Québec (-0,8 %). (Pour les données prévisionnelles après 2024-2025, voir encadrés 30 et 31).

Évolution du solde budgétaire aux comptes publics, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 1990-1991 à 2024-2025, en proportion du PIB

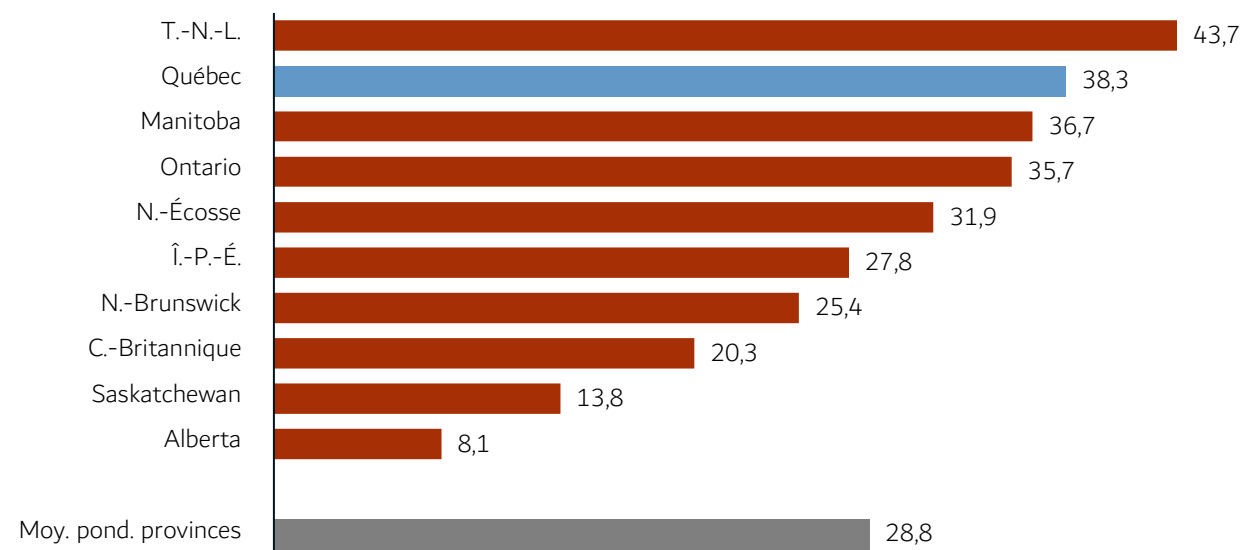


Note : Excédent ou déficit aux comptes publics. Les normes comptables peuvent différer entre les provinces et celles-ci peuvent évoluer pour une province sur la période.

Sources : Gouvernement du Canada (2025), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Statistique Canada Tableau 10-10-0450-01.

2.4 Dette nette

Graphique 21. **Dette nette des provinces canadiennes au 31 mars 2025**, en pourcentage du PIB



Sources : Gouvernement du Canada (2025), *Tableaux de référence financiers* (comptes publics), tableaux 18 à 27.

Terre-Neuve-et-Labrador affiche au 31 mars 2025 la dette nette la plus élevée parmi les provinces canadiennes à 43,7 % du PIB. La dette nette du Québec (38,3 %) se situe au 2^e rang devant le Manitoba (36,7 %). En Alberta, le ratio dette nette/PIB se situe à 8,1 %, le plus faible parmi les provinces, celle-ci représente un poids de moins du tiers de celui de la moyenne pondérée des dettes de toutes les provinces, qui est de 28,8 %⁵⁷.

Il est prévu que le ratio de la dette nette au PIB du Québec demeure relativement stable jusqu'au 31 mars 2029. Les budgets des provinces déposés en 2026 indiquent toutefois que ce ratio connaîtra une hausse marquée pour certaines provinces d'ici au 31 mars 2028. Ainsi, dans la mesure où la dette nette de Terre-Neuve-et-Labrador demeure au-dessus de 40 % du PIB, la dette nette du Québec se situerait alors au 4^e rang des provinces.

Tableau 1. **Prévisions de dette nette des provinces canadiennes**, en pourcentage du PIB

Province	31 mars 2026	31 mars 2027	31 mars 2028	31 mars 2029
Terre-Neuve-et-Labrador	44,8	43,5	N.D.	N.D.
Nouvelle-Écosse	35,0	39,5	42,7	44,8
Île-du-Prince-Édouard	33,2	35,6	39,8	39,9
Québec	38,0*	38,9	39,3	38,8
Ontario	36,8	37,7	38,5	38,2
Manitoba	37,9	38,2	N.D.	N.D.
Nouveau-Brunswick	26,8	30,8	33,6	36,0
Colombie-Britannique	23,6	27,4	30,9	33,2
Saskatchewan	15,4	16,2	16,6	16,7
Alberta	9,1	11,3	12,6	13,6

Note : *Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec - Résultats préliminaires de 2025-2026*.

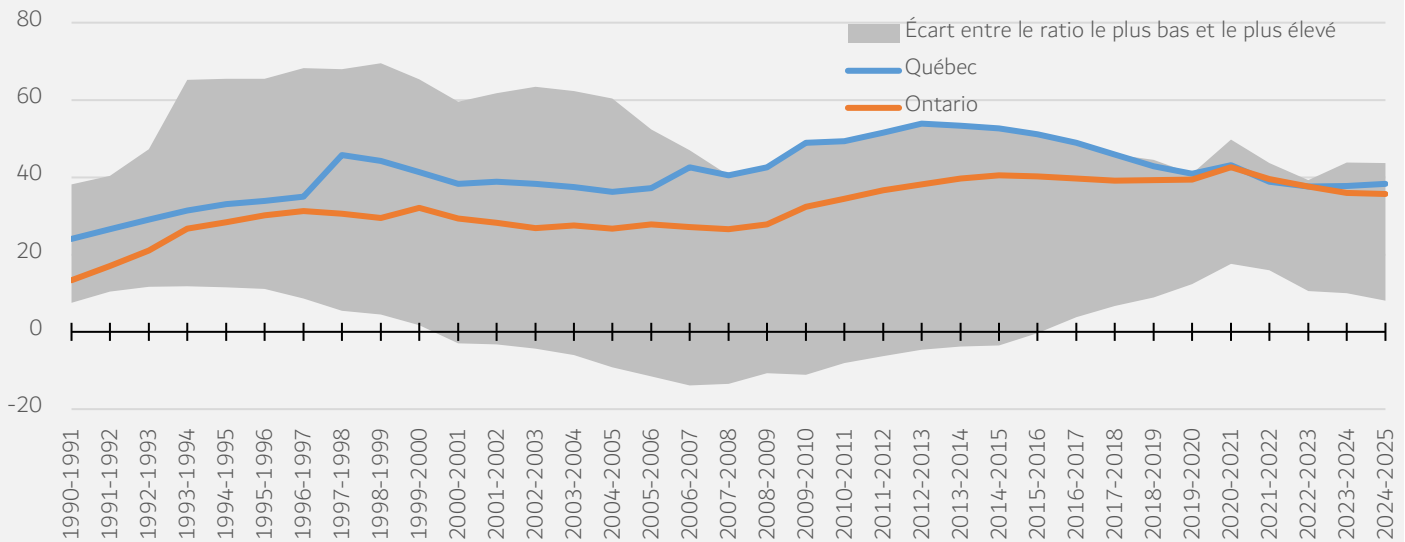
Sources : Budgets 2026 des provinces. Données ajustées pour augmenter la comparabilité des données.

⁵⁷ La dette nette de l'Alberta prend en compte le poste comptable *Deferred capital contribution* permettant d'accroître la comparabilité de la dette nette de l'Alberta à celle du Québec. Cet élément s'élève à 4 080 M\$ en 2024-2025.

Encadré 29 – Évolution de la dette nette des provinces depuis 1990-1991

Depuis 1990-1991, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador se sont échangé le premier rang pour la dette nette exprimée en pourcentage du PIB la plus élevée parmi les provinces. Dans le cas spécifique du Québec c'est entre 2007-2008 et 2017-2018 que la dette nette était la plus élevée. Pour sa part, l'Ontario a présenté des ratios dette nette-PIB plus faibles que ceux du Québec, mis à part pour les années 2021-2022 et 2022-2023 alors que les ratios pour le Québec étaient respectivement de 38,8 % et 37,5 % et ceux de l'Ontario étaient de 39,5 % et 37,5 %. (Pour les données prévisionnelles après 2024-2025, voir encadrés 30 et 31).

Évolution de la dette nette, Québec, Ontario et autres provinces canadiennes, 1990-1991 à 2024-2025, en proportion du PIB



Note : Afin d'augmenter la comparabilité des indicateurs, les données de l'Alberta débutant en 2015-2016 sont ajustées pour inclure les apports reportés (*deferred capital contributions*).

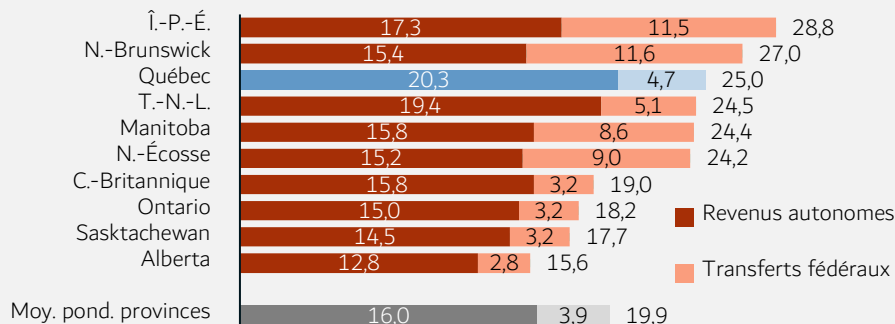
Sources : Gouvernement du Canada (2025), Tableaux de référence financiers (comptes publics), tableaux 18 à 27 et Statistique Canada Tableau 10-10-0450-01.

Depuis 2014-2015, la dette nette en pourcentage du PIB du Québec a reculé de 14,3 points de pourcentage. Il s'agit de la seconde baisse la plus importante après celle du Nouveau-Brunswick (16,3 points de pourcentage). Trois autres provinces ont aussi réduit leur ratio. Inversement, Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que les provinces situées à l'ouest de l'Ontario ont connu une augmentation de leur dette nette mesurée en pourcentage du PIB. Ainsi, tandis que le ratio dette nette-PIB du Québec diminuait fortement, le ratio du Canada sans le Québec a augmenté de 2,6 points de pourcentage.

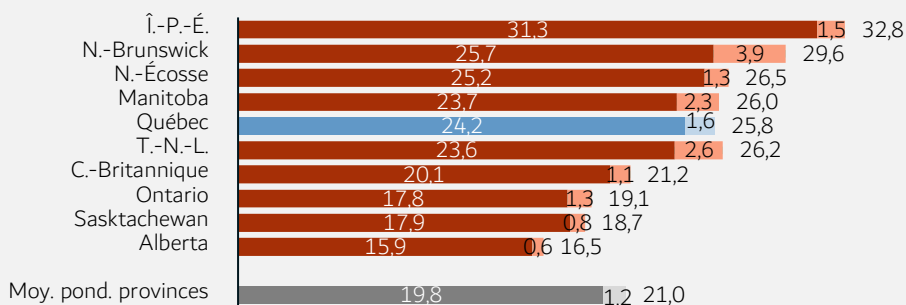
	2024-2025	2014-2015	Écart 2024-2025 vs 2014-2015
Terre-Neuve-et-Labrador	43,7	30,1	13,6
Québec	38,3	52,6	-14,3
Manitoba	36,7	31,0	5,7
Ontario	35,7	40,5	-4,8
Nouvelle-Écosse	31,9	37,7	-5,8
Île-du-Prince-Édouard	27,8	36,4	-8,6
Nouveau-Brunswick	25,4	41,7	-16,3
Colombie-Britannique	20,3	15,5	4,8
Saskatchewan	13,8	6,7	7,1
Alberta	8,1	-3,5	11,6
Canada sans Québec	26,6	24,0	2,6

Encadré 30 – Prévisions 2025-2026 des provinces canadiennes

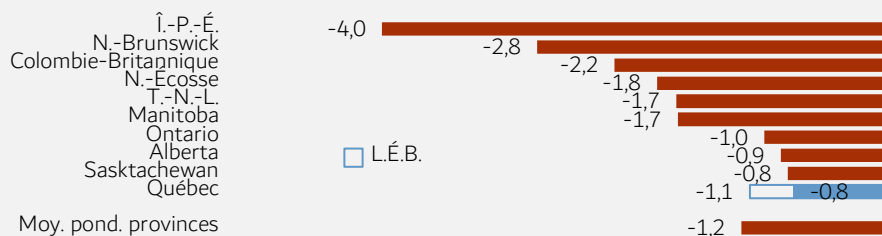
Revenus, provinces canadiennes, 2025-2026, en pourcentage du PIB



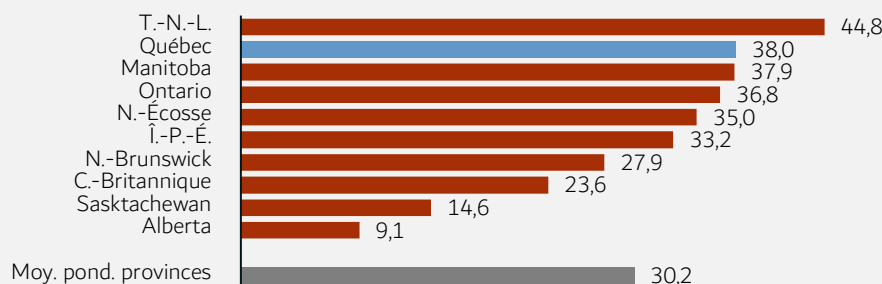
Dépenses, provinces canadiennes, 2025-2026, en pourcentage du PIB



Solde, provinces canadiennes, 2025-2026, en pourcentage du PIB



Dettes nettes, provinces canadiennes, 31 mars 2026, en pourcentage du PIB



Selon les données contenues aux Rapport sur la situation financière et les documents budgétaires des provinces, les revenus prévus pour 2025-2026 varient de 28,8 % du PIB pour l'Île-du-Prince-Édouard à 15,6 % pour l'Alberta. Le Québec se situe au 3^e rang avec des revenus équivalant à 25 % du PIB, un ratio supérieur à celui de la moyenne pondérée des provinces de 19,9 %.

Du côté des dépenses prévues pour 2025-2026, celles-ci se situent entre 32,8 % du PIB pour l'Île-du-Prince-Édouard à 16,5 % pour l'Alberta. Le Québec se classe au 5^e rang avec des dépenses prévues de 25,8 % du PIB, au-dessus de la moyenne pondérée des provinces de 21 %.

Le Québec présente le solde négatif le plus faible au sens des comptes publics pour 2025-2026 (-0,8 %). Toutes les provinces présentent un solde budgétaire négatif. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde prévisionnel se situe à -1,1 % du PIB au Québec. L'Île-du-Prince-Édouard est la province avec le solde budgétaire déficitaire le plus important (-4 %). La moyenne pondérée des soldes des provinces est de -1,2 %.

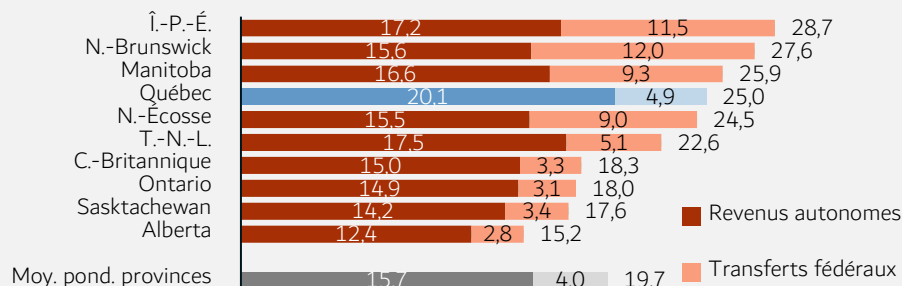
En regardant du côté des prévisions de dette nette au 31 mars 2026, on constate que Terre-Neuve-et-Labrador présenterait la dette nette la plus élevée (44,8 %) et le Québec (38 %) se situerait au 2^e rang, devant le Manitoba (37,9 %). La moyenne pondérée des provinces se situe à 30,2 % et c'est l'Alberta qui présenterait la dette nette la plus faible à 9,1 % du PIB.

Note : Certaines données ont été ajustées pour les rendre comparables.

Sources : Budgets 2026 des provinces, pour le Québec : Gouvernement du Québec (2026), *Rapport sur la situation financière du Québec – Résultats préliminaires de 2025-2026* et pour la Saskatchewan : Gouvernement de la Saskatchewan (2026), *Public Accounts 2025-26 – Summary Financial Statements*, vol. 1.

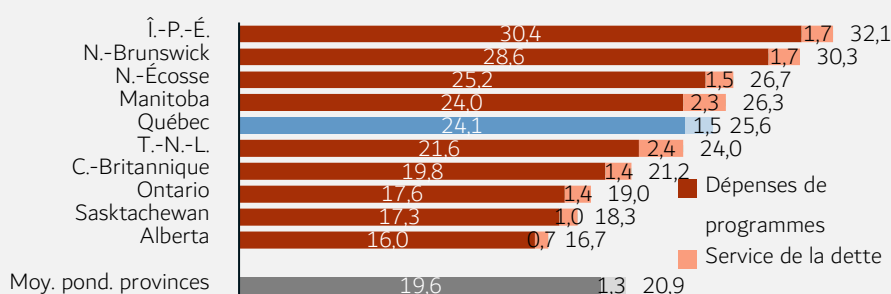
Encadré 31 – Prévisions 2026-2027 des provinces canadiennes

Revenus, provinces canadiennes, 2026-2027, en pourcentage du PIB



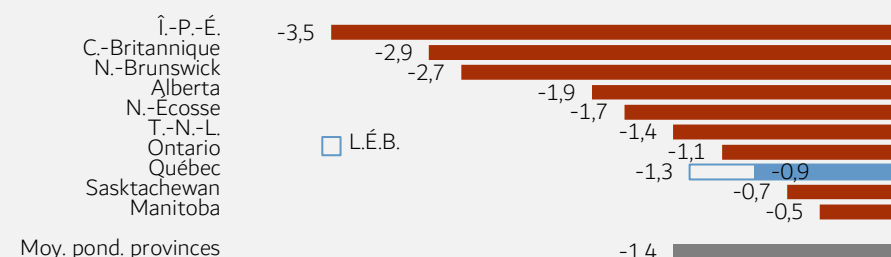
Selon les données contenues aux documents budgétaires des provinces, les revenus prévus pour 2026-2027 varient de 28,7 % du PIB pour l'Île-du-Prince-Édouard à 15,2 % pour l'Alberta. Le Québec se situe au 4^e rang avec des revenus représentant 25 % du PIB, un ratio supérieur à celui de la moyenne pondérée des provinces de 19,7 %.

Dépenses, provinces canadiennes, 2026-2027, en pourcentage du PIB



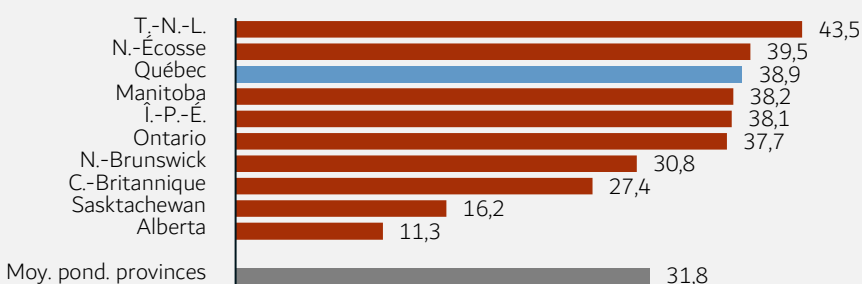
Quant aux dépenses prévues pour 2026-2027, celles-ci se situent entre 32,1 % du PIB pour l'Île-du-Prince-Édouard à 16,7 % pour l'Alberta. Le Québec se classe au 5^e rang avec des dépenses prévues de 25,6 % du PIB, au-dessus de la moyenne pondérée des provinces de 20,9 %.

Solde, provinces canadiennes, 2026-2027, en pourcentage du PIB



Le solde budgétaire prévisionnel du Québec au sens des comptes publics pour 2026-2027 est négatif (-0,9 %), il en va de même pour toutes les provinces. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde prévisionnel se situe à -1,3 % du PIB au Québec. L'Île-du-Prince-Édouard est la province avec le solde budgétaire déficitaire le plus important (-3,5 %), tandis que le Manitoba prévoit un déficit de 0,5 %. La moyenne pondérée des provinces est de -1,4 %.

Dette nette, provinces canadiennes, 31 mars 2027, en pourcentage du PIB



Enfin, du côté des prévisions de dette nette au 31 mars 2027, on constate que Terre-Neuve-et-Labrador présenterait la dette nette la plus élevée (43,5 %) et le Québec (38,9 %) se situerait au 3^e rang, devant le Manitoba (38,2 %). La moyenne pondérée des provinces se situe à 31,8 % et c'est l'Alberta qui présenterait la dette nette la plus faible à 11,3 %.

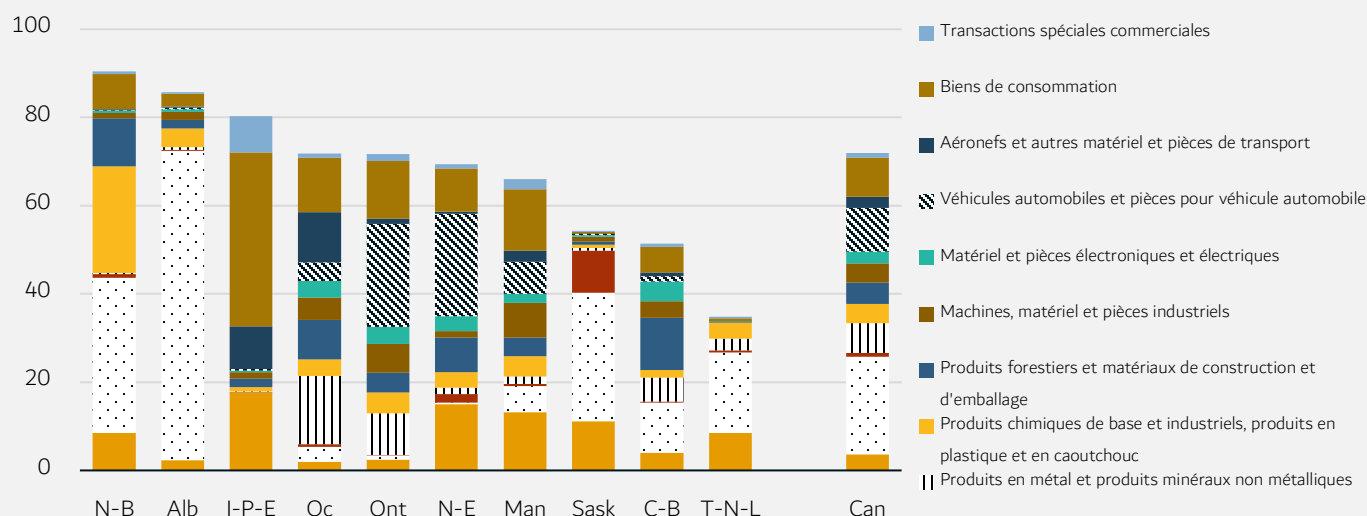
Note : Certaines données ont été ajustées pour les rendre comparables.

Sources : Budgets 2026 des provinces.

Encadré 32 – Tarifs douaniers américains : exportations du Québec visées

Les nouveaux droits de douane américains visent l'ensemble des marchandises d'origine canadienne non couvertes par l'ACEUM ainsi que des matières premières, produits semi-finis et produits spécifiques. La proportion des exportations des provinces canadiennes vers les États-Unis diffère d'une province à l'autre, soit de 90 % au Nouveau-Brunswick à 35 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au Québec ce sont 72 % des exportations qui se dirigent vers les États-Unis. La composition industrielle de ces exportations varie aussi grandement d'un endroit à l'autre. Les produits en métal et produits minéraux non métalliques comptent pour la catégorie de produit la plus importante au Québec (15,6 %). Cette catégorie ne représente toutefois que 6,7 % des exportations à l'échelle canadienne, derrière les produits énergétiques (22 %) et les véhicules automobiles et leurs pièces (9,9 %) et biens de consommation (8,8 %).

Exportations des provinces canadiennes vers les États-Unis en 2025,
en proportion des exportations totales, par catégorie

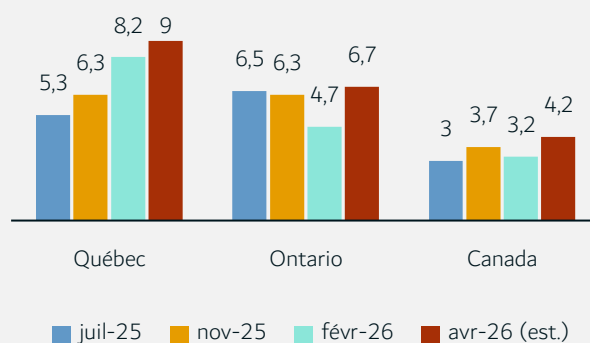


Source : Statistiques Canada, Tableau 12-10-0175-01.

Les tarifs sectoriels affectent plus lourdement les économies du Québec et de l'Ontario par rapport aux autres provinces. Les droits de douane effectifs sur les exportations du Québec et de l'Ontario vers les États-Unis sont les plus élevés au Canada en avril 2026 à respectivement 9 % et 6,7 % tandis que la moyenne canadienne est plutôt de 4,2 %⁵⁸. Au Québec, les tarifs sectoriels qui visent l'acier, l'aluminium, le cuivre et le bois d'œuvre sont principalement en cause tandis que l'Ontario est lourdement affectée par les tarifs sur les automobiles.

Ainsi, bien que la proportion des exportations du Québec vers les États-Unis soit moindre que pour d'autres provinces, elles sont globalement frappées de droits de douane plus importants.

Variation du tarif douanier effectif américain selon la province,
Juillet 2025 à avril 2026



Source : Desjardins Études économiques, mai 2026.

⁵⁸ Hendrix Vachon et al. *Les changements aux tarifs sur les produits métalliques ont des répercussions sur plusieurs entreprises manufacturières*, Études économiques Desjardins, mai 2026.

Encadré 33 – Cotes de crédit des provinces canadiennes

Les cotes de crédit constituent un indicateur de la capacité de remboursement des emprunteurs. Une cote élevée indique que le risque associé à l'achat d'un titre est plus faible et commande une prime de risque moins importante, et donc un coût d'emprunt potentiellement plus faible pour une province. Le Canada présente les cotes de crédits les plus élevées décernées par Moody's (Aaa), Standard & Poor's (AAA) et DBRS (AAA).

Sur la base de l'échelle de conversion des cotes de crédit qui a été développée par le bureau de la responsabilité financière de l'Ontario en vue d'établir un classement des provinces⁵⁹, les cotes de crédit offertes par ces agences classent le Québec au 4^e rang, à égalité avec le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique (voir la colonne « rang » du tableau ci-contre).

Ceci, bien que le Québec présente la seconde dette nette la plus élevée parmi les provinces (en proportion de son PIB). Ce classement illustre que d'autres facteurs, tel le contrôle exercé par une province sur son endettement, contribuent à expliquer la cote de crédit qui est accordée.

Cotes de crédit des provinces canadiennes, Mai 2026

Rang	Province	Moody's	S&P	DBRS
1	Saskatchewan	Aa1	AA	AA low
2	Alberta	Aa2	AA-	AA
3	Ontario	Aa3	AA-	AA
4	Colombie-Britannique	Aa2 (nég)	A (nég)	AA
4	Nouveau-Brunswick	Aa1 (nég)	A+	A high
4	Québec	Aa2	A+	AA low
5	Nouvelle-Écosse	Aa2	A+ (nég)	A high
5	Manitoba	Aa2	A+	A high
6	Île-du-Prince-Édouard	Aa2 (nég)	A (nég)	A
7	Terre-Neuve-et-Labrador	A1	A	A

Sources : Budgets 2026 et pages web des provinces.

En mai 2026, S&P accorde la cote de crédit A+ au Québec. À titre indicatif, S&P attribue aussi une cote de A+ à la France, à l'Islande, au Japon, à l'Espagne, au Portugal et à la Slovaquie⁶⁰.

Par ailleurs, certaines agences de notation ont inscrit des perspectives négatives aux cotes de crédit accordées (élément entre parenthèses). Ceci constitue un avertissement voulant que la santé financière des provinces concernées se détériore et qu'en l'absence de redressement, la cote accordée soit susceptible d'être abaissée à moyen terme⁶¹.

⁵⁹ Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, *La cote de crédit de l'Ontario : Mise à jour de 2024-2025* <https://fao-on.org/fr/rapport/credit-rating-fall-2024/>. Seulement 5 provinces reçoivent une cote de crédit de Fitch Ratings, ces cotes n'ont pas été prises en compte pour établir un classement des provinces.

⁶⁰ S&P Global, *Ratings*, <https://disclosure.spglobal.com/sri/> (consulté le 26 mai 2026).

⁶¹ S&P Global, *S&P Global Ratings Definitions*, <https://www.spglobal.com/ratings/en/regulatory/article/-/view/sourcelid/504352>.



Comparaisons internationales

Dans cette dernière partie, les thèmes abordés précédemment sont revisités sous un angle territorial. Ici, le concept d'administration publique, comme utilisé par Statistique Canada, l'OCDE et le FMI, permet d'effectuer des comparaisons internationales. Sur le territoire du Québec, la notion d'administrations publiques correspond aux opérations du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, des municipalités et du Régime des rentes du Québec (RRQ) avec les agents économiques résidant sur le territoire québécois.

Le Québec se voit comparé de manière individuelle à diverses juridictions, mais aussi à la moyenne des économies avancées membres de l'OCDE (voir encadré 34).

À nouveau cette année, l'analyse indique qu'en proportion du PIB, les revenus et les dépenses des administrations publiques au Québec sont supérieurs aux moyennes des économies avancées de l'OCDE en 2024. Ceci signifie que l'effort consacré à l'offre de services publics exprimé en proportion de la richesse nationale est relativement important au Québec, comme c'est aussi le cas pour plusieurs pays européens membres de l'OCDE. Le solde des administrations publiques au Québec est négatif et s'éloigne davantage de l'équilibre que le solde moyen des économies avancées de l'OCDE qui est tiré à la hausse par le solde positif de la Norvège. Quant à la dette nette des administrations publiques au Québec (qui prend en compte une part de la dette du gouvernement fédéral), celle-ci surpasse la moyenne non pondérée des pays membres de l'OCDE. À nouveau cependant celle-ci est plus enviable que celle de la majorité des pays du G7.

Encadré 34 – Sélection de pays présentés dans le Panorama

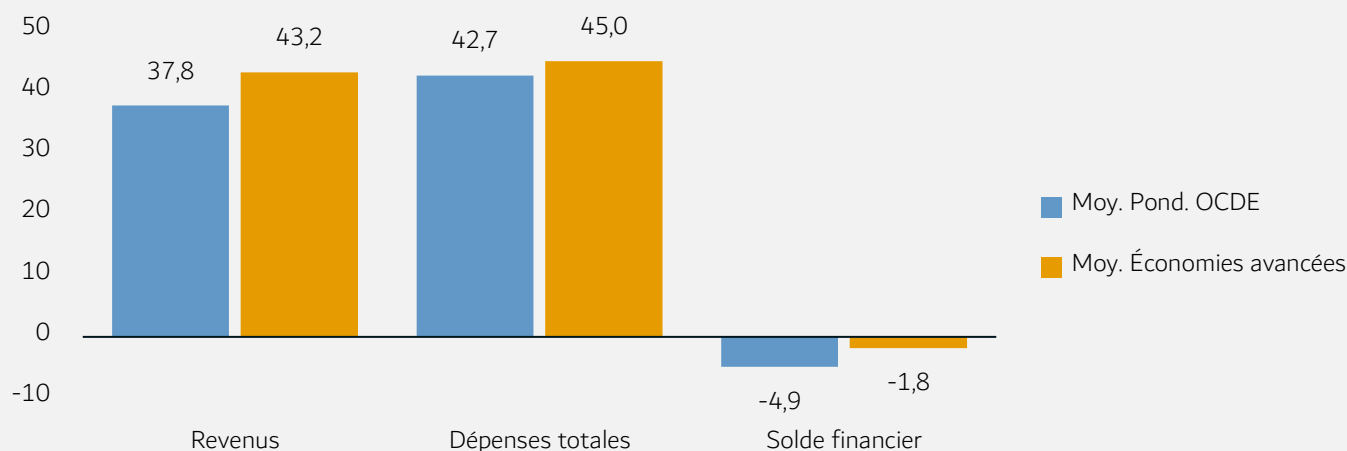
Le *Panorama* opte pour une comparaison avec les pays de l'OCDE qui sont qualifiés d'économies avancées par le Fonds monétaire international (FMI). Cette qualification n'est pas basée sur une définition stricte ; elle est évolutive et est effectuée sur la base de facteurs tels qu'un revenu par habitant élevé, des exportations de biens et services diversifiées et une plus grande intégration dans le système financier mondial⁶².

Le nombre de pays de l'OCDE présentés dans le *Panorama* est de 31, par rapport aux 38 pays qui sont effectivement membres, et la moyenne est calculée à partir de cette sélection de 31 pays. Les pays de l'OCDE exclus sont le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Hongrie, le Mexique, la Pologne et la Türkiye. Cette façon de faire vise à effectuer des comparaisons entre pays davantage semblables entre eux, le Québec pouvant être assimilé à ce groupe de pays.

Lorsqu'une analyse fait appel à des données historiques, le *Panorama* maintient l'utilisation du groupe d'économies avancées de l'OCDE tel qu'il a été établi pour l'année 2026. Cette approche permet d'éviter les variations artificielles liées à un changement de composition du groupe de référence. Cependant, lorsque certaines données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des pays de ce groupe, la moyenne est calculée uniquement à partir des économies avancées pour lesquelles l'information est accessible, sans prise en compte de l'année d'adhésion du pays à l'OCDE. Ainsi, les données des pays baltes de l'Union des républiques socialistes soviétiques et celles de certains pays formant la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie sont prises en compte en bloc à compter de 1995 alors que la Slovaquie (2000), l'Estonie et la Slovénie (2010), la Lettonie (2016) et la Lituanie (2018) n'ont adhéré à l'OCDE que par la suite.

Par ailleurs, lorsqu'une moyenne pondérée est utilisée par l'OCDE, celle-ci prend en compte les 38 pays membres et est influencée davantage par les économies dont le produit intérieur brut (PIB) est le plus élevé. Ceci peut accentuer le poids relatif de certaines juridictions dans les résultats. Comme le montre le graphique ci-dessous, la moyenne pondérée de l'OCDE des revenus en pourcentage du PIB se situe à 37,8 %, tandis que la moyenne non pondérée des économies avancées de l'OCDE est de 43,2 %. Une différence se présente également pour les dépenses totales et le solde financier.

Revenus, dépenses totales et solde financier, moyenne OCDE et moyenne des économies avancées de l'OCDE, 2024, en pourcentage du PIB

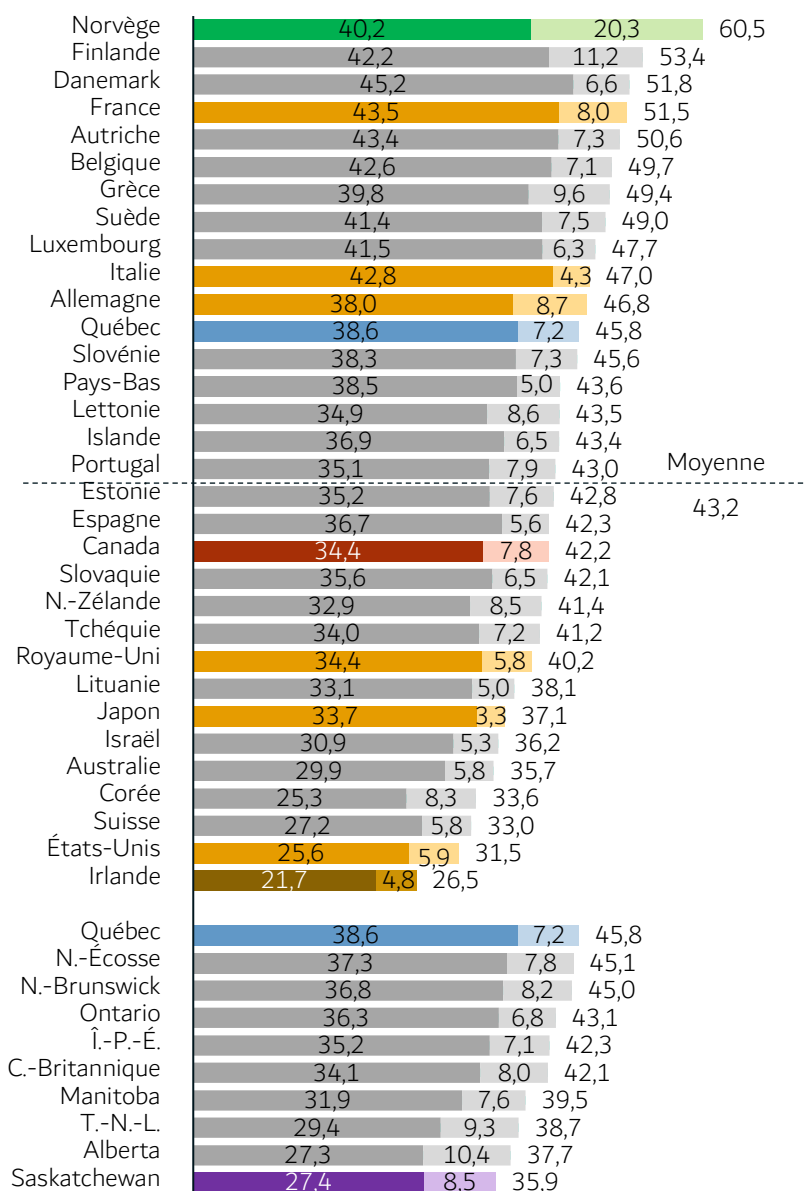


Source : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119)

⁶² FMI (2023), *World Economic Outlook: Navigating Global Divergences*, p. 118.

3.1 Revenus

Graphique 22. **Revenus (fiscaux et non fiscaux) de l'ensemble des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB**



Sources : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 15 juin 2026).

Les principales sources de revenus des États sont les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations aux régimes d'assurance sociale⁶³. À ces revenus fiscaux s'ajoutent notamment les ventes de biens et services, les revenus de placement (incluant les bénéfices remis des entreprises publiques) ainsi que les tarifs exigés des ménages et des sociétés.

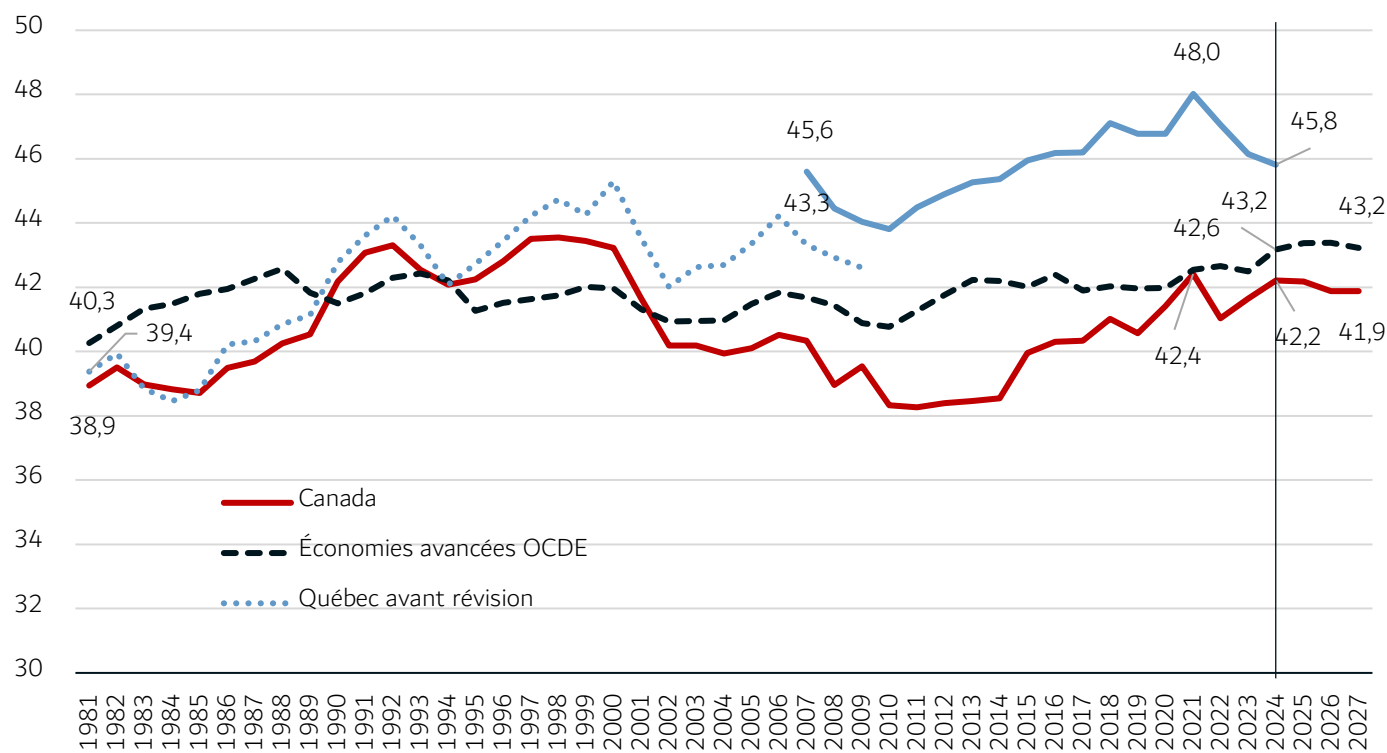
Les revenus fiscaux des administrations publiques au Québec s'élèvent à 38,6 % du PIB et les revenus non fiscaux à 7,2 %, pour un total de 45,8 % du PIB; soit au 12^e rang en partant du ratio le plus élevé si l'on insère le Québec au sein des économies avancées de l'OCDE. De leur côté, les revenus fiscaux des administrations publiques canadiennes totalisaient 34,4 % du PIB et les revenus non fiscaux, 7,8 %.

Parmi les 31 économies avancées de l'OCDE, le Canada, avec un ratio de 42,2 %, figure au 19^e rang des pays avec les plus hauts niveaux de revenus totaux en proportion du PIB en 2024. On dénote que l'Irlande, avec 26,5 %, constitue le pays avec la plus faible proportion de revenus, tandis que la Norvège affiche la plus haute proportion de revenus à 60,5 %. La moyenne non pondérée des économies avancées de l'OCDE s'élevait à 43,2 %. Quatre pays du G7 ont un ratio supérieur à la moyenne.

Le Québec présente le poids des revenus dans le PIB le plus élevé parmi les provinces canadiennes (45,8 %), tout juste au-dessus de celui de la Nouvelle-Écosse (45,1 %). La Saskatchewan ferme la marche avec 35,9 %.

⁶³ Les recettes fiscales font l'objet d'une revue détaillée présentée sur une base annuelle par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke : Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé et Suzie St-Cerny (2026), *Bilan de la fiscalité au Québec Édition 2026*, Cahier de recherche 2026-01.

Graphique 23. Évolution des revenus totaux des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2027, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 15 juin 2026).

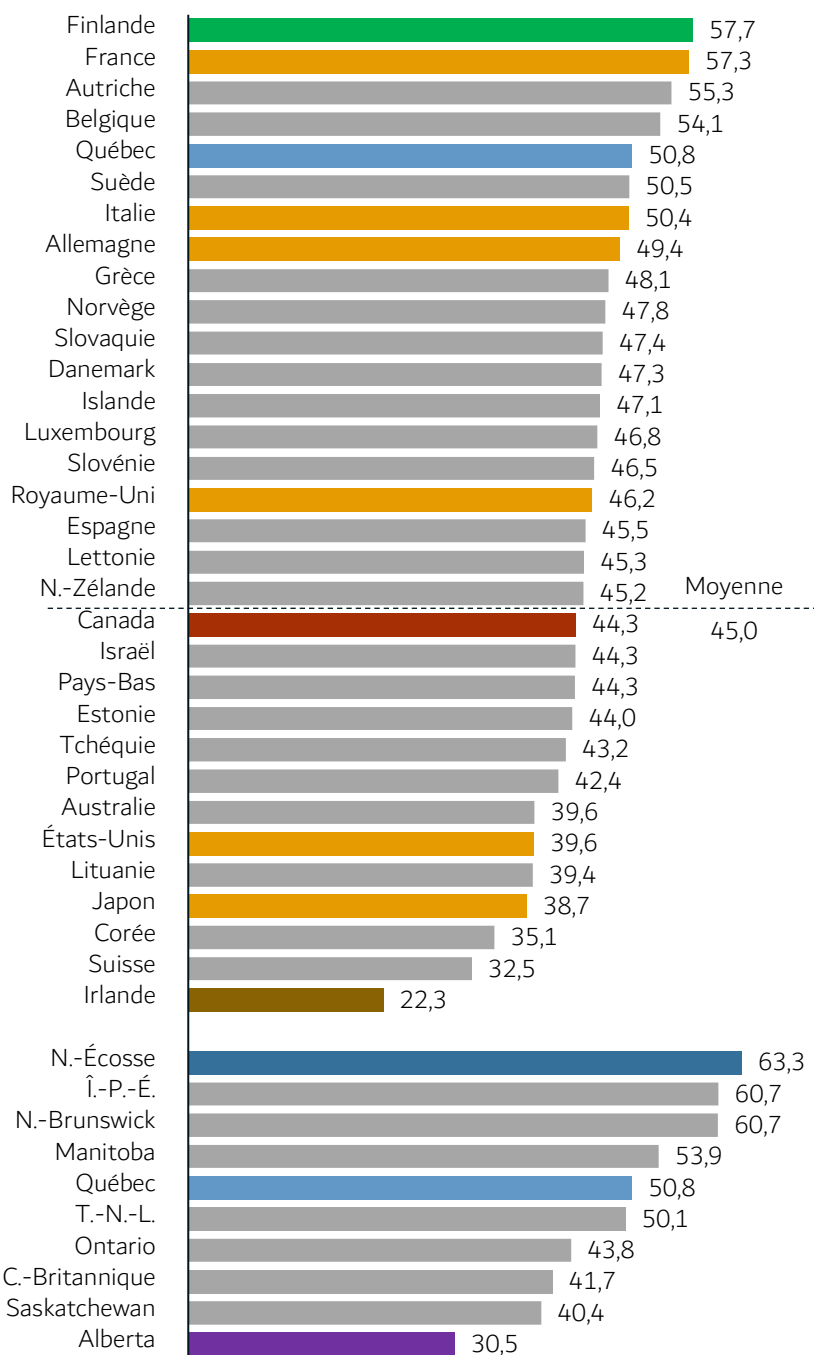
Malgré plusieurs fluctuations, la moyenne des revenus totaux en proportion du PIB des administrations publiques des économies avancées de l'OCDE a progressé sur la période. Celle-ci était de 40,3 % en 1981 pour atteindre 43,2 % en 2024, respectivement le taux le plus bas et le taux le plus élevé sur la période. Ce taux devrait demeurer stable d'ici 2027. Du côté des administrations publiques **canadiennes**, cette proportion a d'abord connu une hausse pour atteindre un sommet à 43,6 % en 1998, et ensuite diminuer, passant à 38,3 % en 2010 et 2011. Le taux est ensuite remonté et il atteint 42,2 % en 2024 et devrait se situer à 41,9 % en 2027.

Quant aux revenus en proportion du PIB, obtenus par les administrations publiques au **Québec**, ceux-ci ont une trajectoire semblable à ceux des administrations publiques canadiennes entre 1981 et 1999. Les revenus du **Québec** sont cependant plus élevés par la suite. Ces revenus en 2000 étaient en hausse à 45,3 % tandis que ceux des administrations publiques du Canada montraient plutôt une légère baisse. L'écart ne s'est pas résorbé par la suite, le Québec n'ayant pas connu la baisse affichée par les administrations publiques au Canada⁶⁴. À compter de 2010, les revenus des administrations publiques au **Québec** ont suivi une tendance à la hausse, avec un sommet à 48 % en 2021. Le taux a connu un recul les deux années suivantes et se situe à 45,8 % en 2024.

⁶⁴ À la suite des travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, les états financiers du gouvernement du Québec ont subi des modifications pour l'exercice financier 2006-2007 afin d'assurer leur conformité aux principes comptables généralement reconnus applicables au secteur public. Cette réforme impliquait notamment l'inclusion dans le périmètre comptable du gouvernement des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, la modification des conventions comptables relatives aux dépenses de transfert et la comptabilisation de certaines subventions aux universités et municipalités, et l'application de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des recettes du gouvernement. Cette révision explique la double information fournie dans le cas des administrations publiques du Québec pour les graphiques 23, 25 et 29. Dans le cas des revenus totaux, cette révision a fait passer les revenus en proportion du PIB de 43,3 % à 45,6 % en 2007.

3.2 Dépenses

Graphique 24. **Dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 15 juin 2026).

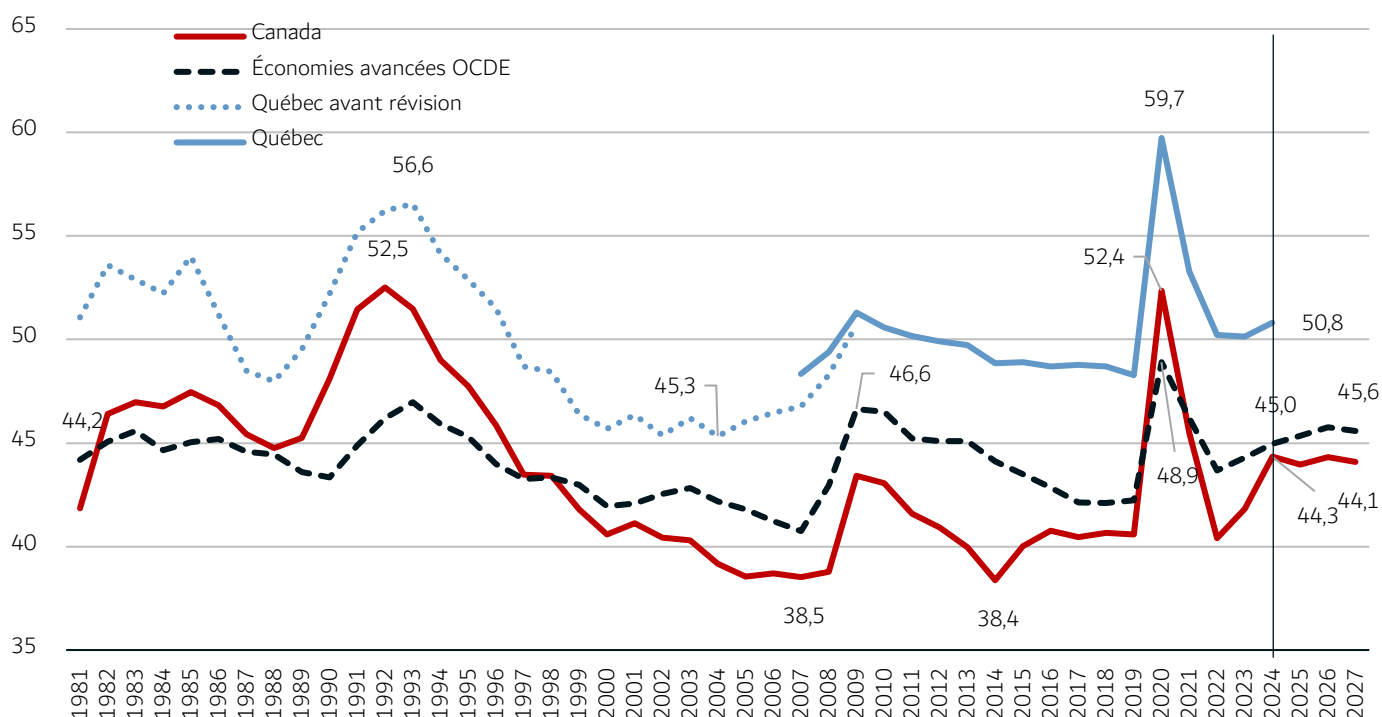
Les dépenses des États comprennent notamment la mise en œuvre des programmes sociaux, les subventions, les transferts aux individus ainsi que le service de la dette.

Les dépenses des administrations publiques au Québec s'élèvent à 50,8 % du PIB, ce qui le placerait au 5^e rang parmi les économies avancées de l'OCDE présentant les dépenses les plus élevées. Celles-ci demeurent encore plus élevées que leur niveau prépandémique de 2019 (48,3 % du PIB).

Pour les 31 économies avancées de l'OCDE, le taux de dépenses en proportion du PIB des administrations publiques s'étend de 22,3 % (Irlande) à 57,7 % (Finlande) en 2024. Dans le cas du Canada, cette proportion s'établit à 44,3 %, ce qui le place au 13^e rang parmi les pays présentant les dépenses les plus faibles, tout juste sous la moyenne de 45,0 %. Quatre pays du G7 ont plutôt un ratio supérieur à la moyenne, parmi ceux-ci la France (57,2 %) montre le taux le plus élevé.

Les administrations publiques des provinces canadiennes présentent de grands écarts de taux de dépenses en proportion du PIB. Tandis que le Québec se situe en milieu de peloton, ce taux est de 63,3 % en Nouvelle-Écosse et de 60,7 % à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, des taux supérieurs à celui de la Finlande. En revanche, l'Alberta présente un taux de 30,5 %, se situant entre le taux de l'Irlande et celui de la Suisse. La grande disparité des dépenses en proportion du PIB s'explique notamment par les écarts de PIB ainsi que par les programmes pancanadiens et mesures redistributives offerts par le gouvernement fédéral (voir encadré 2).

Graphique 25. Évolution des dépenses totales des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2027, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 15 juin 2026)

Les dépenses moyennes des administrations publiques en pourcentage du PIB des économies avancées de l'OCDE sont demeurées relativement stables sur la période étudiée, passant de 44,2 % en 1981 à 45 % en 2024, avec deux soubresauts : celui lié aux interventions des gouvernements en réaction à la crise financière en 2008-2009 (ratio de 46,6 %), puis celui lié à la crise pandémique en 2020 (48,9 %), ainsi qu'un plancher à 40,7 % en 2007.

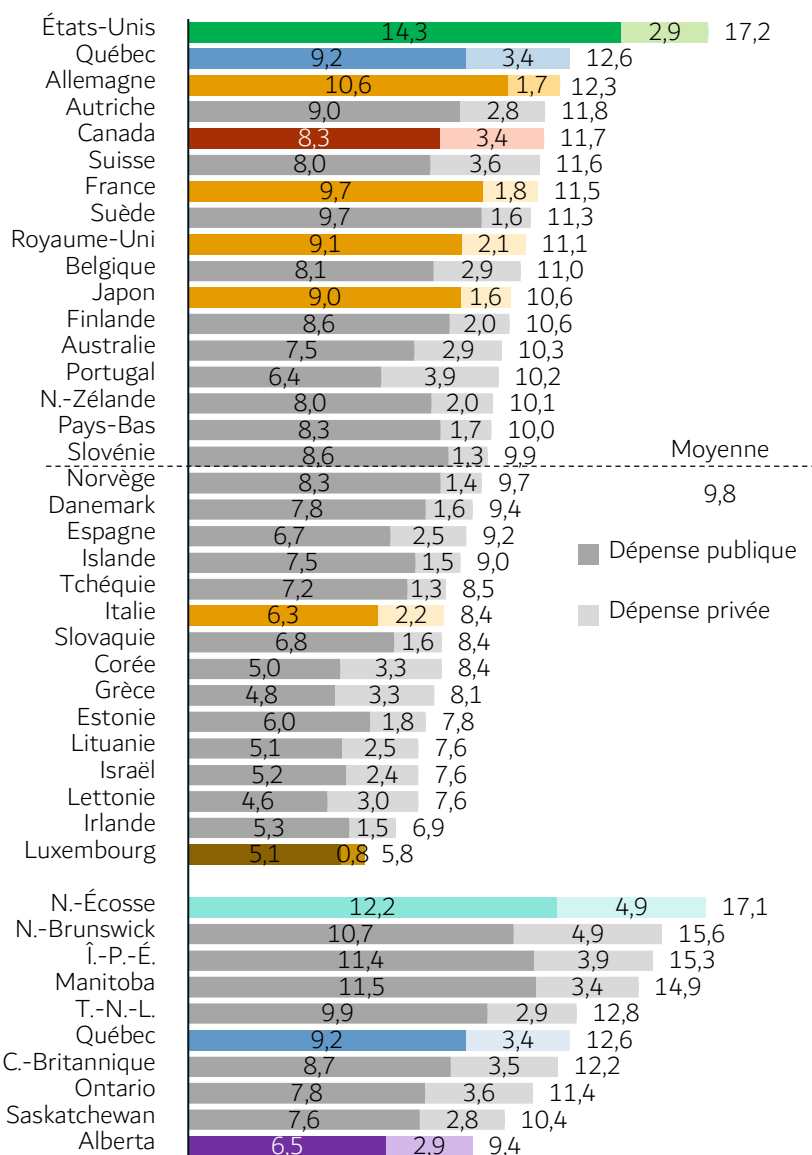
Au **Canada** et au **Québec**, après quelques inflexions, puis une tendance à la hausse à la fin des années 1980 et au début des années 1990, les dépenses consolidées en proportion du PIB ont connu des baisses marquées, qui se sont poursuivies jusqu'au milieu des années 2000 au Québec, et jusqu'à la crise financière au Canada.

Au **Canada**, les dépenses en proportion du PIB sont passées de 52,5 % en 1992 à 38,5 % en 2007, une baisse de 14 points de pourcentage stoppée par la crise financière. Après être redescendu à un niveau plus faible qu'avant la crise en 2014 (38,4 %), le rapport des dépenses sur le PIB, sans tenir compte de la période pandémique, suit une tendance à la hausse et atteint 44,3 % en 2024.

Au **Québec**, ayant atteint un sommet de 56,6 % du PIB en 1993, pour ensuite redescendre à un peu moins de 46 % au début des années 2000, ces dépenses ont repris une hausse soutenue à compter de 2005 pour s'établir à 51,3 % (taux après révision) en 2009. Elles ont ensuite connu une baisse constante et légère qui s'est interrompue avec la crise pandémique. En 2024, ce ratio se situait à 50,8 %, encore supérieur à celui de 2019 (48,3 %).

Les prévisions de l'OCDE procurent un aperçu des dépenses des administrations publiques anticipées pour la période 2025-2027. Tandis qu'au **Canada** le poids des dépenses en 2027 sera quasi-identique à celui de 2024, dans le cas des économies avancées de l'OCDE, il devrait augmenter légèrement. Ainsi, le ratio du **Canada** serait de 44,1 % en 2027, plus faible que celui de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (45,6 %).

Graphique 26. **Dépenses de santé, par sources de financement, économies avancées membres de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024**, en pourcentage du PIB



Notes : Les données présentées pour les provinces et le Canada proviennent de l'ICIS et excluent la dépense en immobilisation pour être comparables aux données OCDE. Il est à noter que les données pour les provinces tiennent compte de la part fédérale de la dépense en santé.

Sources : En ligne : OCDE, « <https://stats.oecd.org> » (*Santé/Dépenses de santé et financement*). Pour le Canada et les provinces : Institut canadien d'information sur la santé, *Tableaux de données sur les dépenses en santé*. Données récupérées le 16 juin 2026.

La santé constitue le poste de dépenses publiques le plus important au Québec⁶⁵.

Comme dans le cas de plusieurs services publics, effectuer une comparaison internationale adéquate des dépenses en matière de santé est relativement complexe, les soins de santé offerts entre pays étant difficilement comparables, que ce soit en matière d'accès ou encore de qualité. Néanmoins, la dépense en santé (exprimée en pourcentage de la taille de l'économie) demeure une information pertinente.

Lorsqu'on combine la dépense publique, les dépenses obligatoires (régimes d'assurance obligatoire) et les dépenses privées, le poids des dépenses en santé au Québec (12,6 % du PIB) est significativement supérieur à celui de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (9,8 %). Inséré parmi ces pays, le résultat du Québec n'est surpassé que par celui des États-Unis (17,2 %)⁶⁶. À l'autre bout du spectre des économies avancées de l'OCDE, on retrouve le Luxembourg où l'équivalent de 5,8 % du PIB est consacré aux dépenses de santé. Le Canada se situe au 5^e rang avec 11,7 %.

Parmi les pays du G7, seule l'Italie (8,4 %) consacre moins que 10 % de son PIB aux dépenses de santé.

Cinq provinces consacrent une part de leur PIB plus importante que celle du Québec aux dépenses en santé. Avec 17,1 %, c'est en Nouvelle-Écosse que cette part est la plus grande alors que l'Alberta montre la proportion la plus faible (9,4 %).

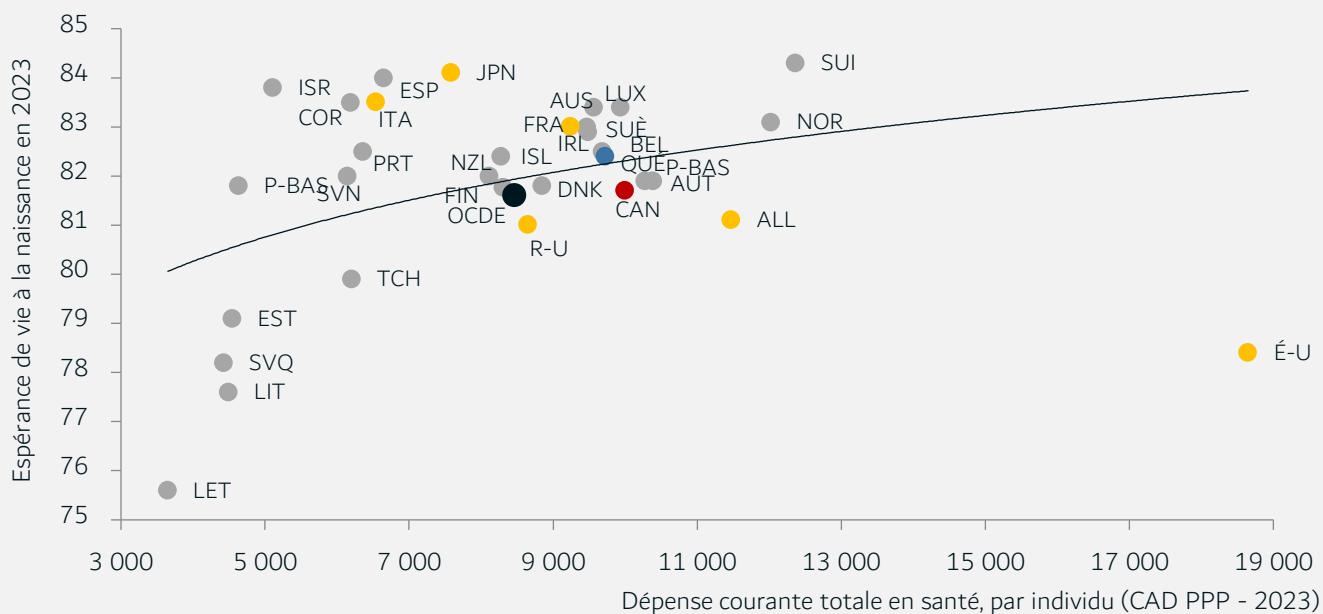
⁶⁵ Selon la classification canadienne des fonctions des administrations publiques, qui ne consolide pas la dépense de l'administration publique générale pour les provinces. Voir : Statistique Canada, Tableau 10-10-0005-01.

⁶⁶ Les dépenses de santé du secteur public correspondent à la somme des dépenses des régimes publics, des régimes d'assurance maladie sociale et des régimes d'assurance privée obligatoires. Les dépenses de santé privées correspondent plutôt aux dépenses des régimes facultatifs et des paiements directs des ménages. À titre de référence, aux États-Unis en 2023 la dépense des régimes publics s'élève à 4,7 % du PIB tandis que les dépenses des régimes d'assurance maladie sociale et des régimes d'assurance privée obligatoire s'élèvent respectivement à 3,9 % et 5,3 % du PIB. Voir : OCDE, Explorateur de données/*Dépenses de santé et financement*.

Encadré 35 – Indicateurs de résultats pour les dépenses de santé

Malgré les difficultés inhérentes à ce genre de comparaison, il demeure intéressant de tenter d'évaluer l'efficacité des dépenses réalisées en matière de santé dans une comparaison internationale. Parmi les indicateurs utilisés pour y arriver, les données permettant d'établir une relation entre les dépenses courantes de santé (excluant les coûts en capital) et l'espérance de vie à la naissance sont relativement faciles à obtenir.

Espérance de vie à la naissance et dépense courante de santé par individu, OCDE et Québec, 2023



Note : Taux de change moyen USD/CAD de 1,35 utilisé pour convertir les dépenses en parité de pouvoir d'achat USD en dollars canadiens : Banque du Canada, *Taux de changes annuels*

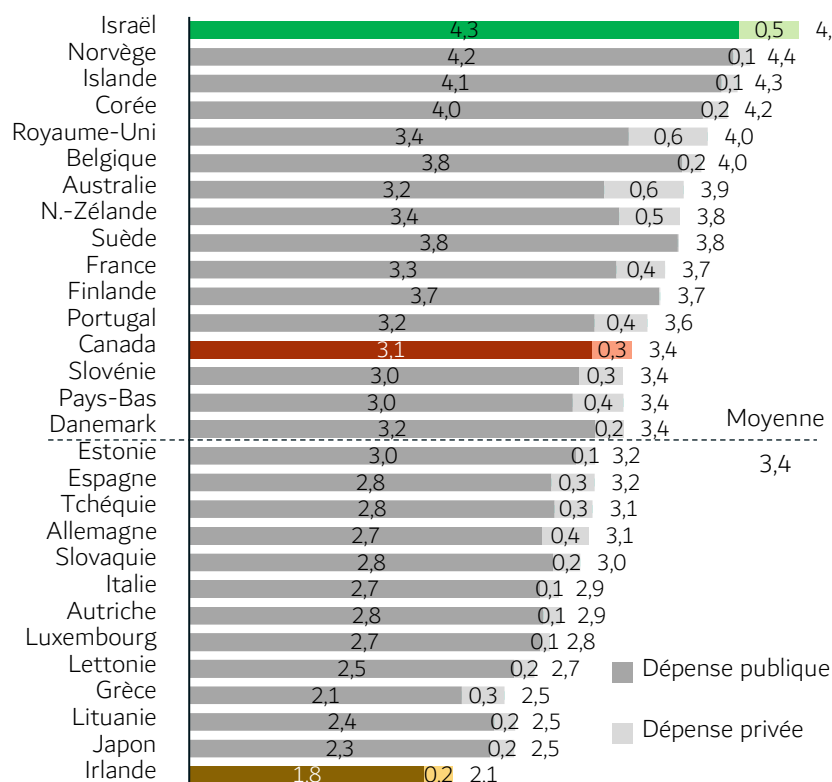
Sources : OCDE, *Explorateur de données*, ICIS, *Tendances des dépenses nationales de santé - 2025* (séries tableaux C.1.3.a. et D.1.5.3.b) et Statistique Canada, *Tableau 13-10-0114-01* (consultées le 6 mai 2026).

La figure montre un lien entre les dépenses en santé (publiques et privées) en dollars canadiens par individu et l'espérance de vie.

Toutefois, cette proportionnalité diminue lorsque le niveau de dépense augmente. Le Québec, avec une espérance de vie de 82,4 ans et une dépense par individu de 9 723 \$ (en pouvoir d'achat comparable), présente un rapport similaire à celui de la majorité des membres du G7. On remarque toutefois que les États-Unis présentent une dépense de 18 650 \$, un peu moins du double de celle du Québec, pour une espérance inférieure de 4 ans.

L'utilisation d'une mesure de dépense par individu, en complément à la dépense en proportion du PIB, confirme que la dépense québécoise en matière de soins de santé est supérieure à celle de la moyenne des pays avancés de l'OCDE (8 305 \$), mais que l'espérance de vie au Québec est aussi supérieure à celle de cette moyenne (81,6 ans).

Graphique 27. **Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire à postsecondaire non tertiaires, économies avancées membres de l'OCDE, 2022**, en pourcentage du PIB



L'éducation constitue un autre poste de dépense important des administrations publiques.

La principale composante de cette dépense vise l'éducation primaire à postsecondaire non tertiaire. Parmi les 29 économies avancées de l'OCDE pour lesquels cette information est disponible, cette dépense varie de 2,1 % du PIB en **Irlande** à 4,7 % en **Israël** et se situe en moyenne à 3,4 %. Selon la donnée de l'OCDE, le **Canada** se situe à la 13^e place en débutant du ratio le plus élevé avec une dépense totale équivalant à 3,4 % du PIB.

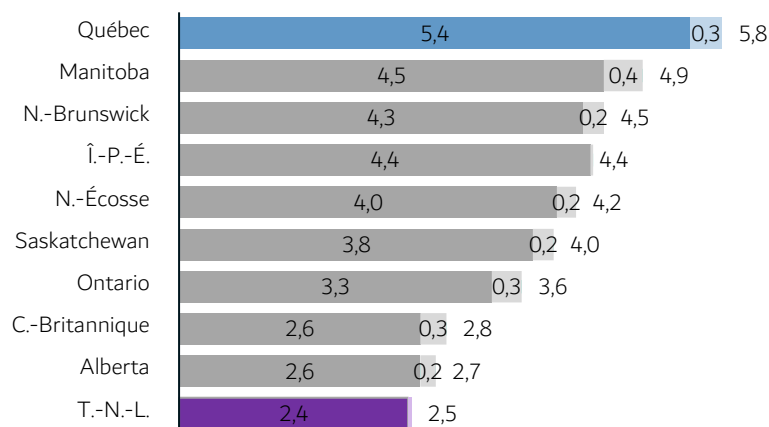
Le financement public domine l'éducation primaire et secondaire dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Pour 20 des pays présentés, celle-ci est égale ou supérieure à 90 % de la dépense totale. Dans le cas de la Suède et de la Finlande, le financement est entièrement public.

Les données diffusées par Statistique Canada pour 2022-2023 prennent en compte des changements de pratiques comptables qui les rendent difficilement comparables aux données des pays avancés de l'OCDE.

Note : Il n'y a pas de données pour les États-Unis et la Suisse en 2022.

Source : OCDE, Explorateur de données - Répartition des dépenses gouvernementales, privées et internationales consacrées aux établissements d'enseignement.

Graphique 28. **Dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement primaire et secondaire, provinces canadiennes, 2022-2023**, en pourcentage du PIB



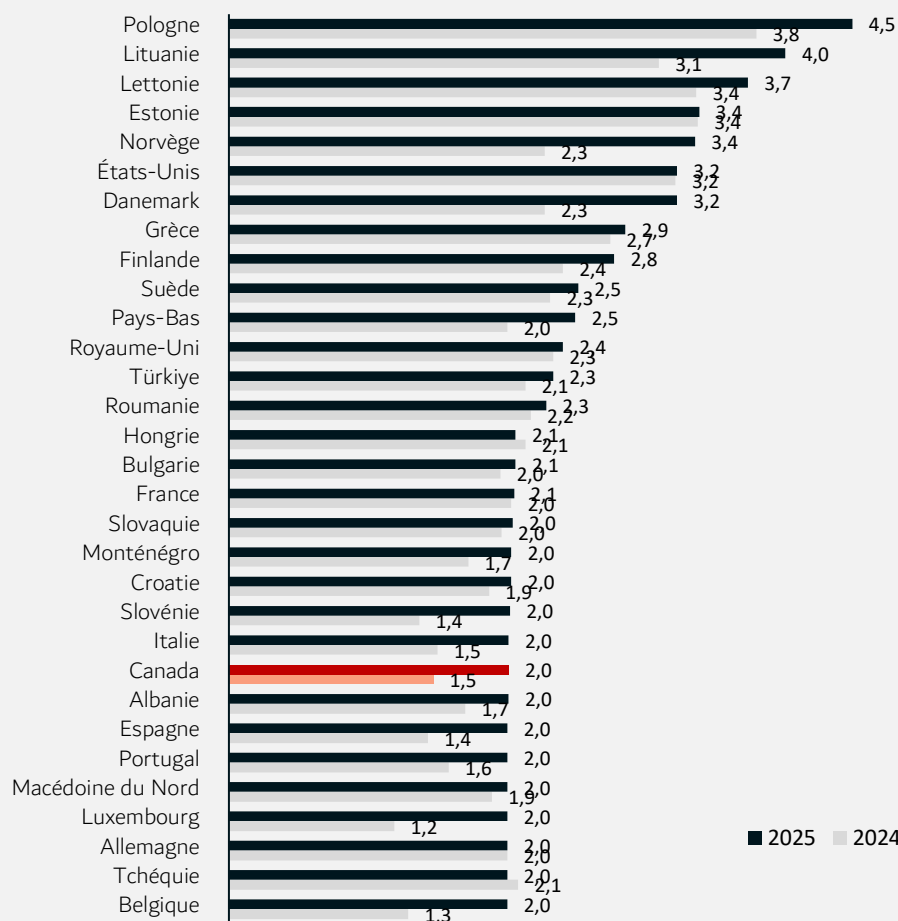
Ces données (graphique 28) permettent cependant de constater que les administrations publiques agissant au sein des différentes provinces canadiennes présentent elles aussi certaines différences dans leurs niveaux de dépenses d'enseignement en proportion du PIB. Ainsi, les dépenses les plus importantes sont effectuées au **Québec** (5,8 %), qui présente aussi les dépenses publiques les plus élevées. **Terre-Neuve-et-Labrador** et l'Île-du-Prince-Édouard ne recourent pas au financement privé de façon significative. (0,0 %). Par ailleurs, **Terre-Neuve-et-Labrador** est la province où la dépense totale en éducation est la plus faible en proportion du PIB (2,5 %).

Source : Statistique Canada, tableau 37-10-0067-01 (consultés le 16 juin 2026).

Encadré 36 – Dépenses de défense des administrations publiques

Les gouvernements membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), dont fait partie le **Canada**, se sont engagés au sommet de La Haye, en 2025, à consacrer 3,5 % de leur PIB au titre des dépenses de défense, ainsi qu'à investir 1,5 % de leur PIB en dépenses connexes, incluant la protection de leurs infrastructures critiques⁶⁷, d'ici 2035. Antérieurement, la cible de 2006 fixait à 2 % du PIB les dépenses à consacrer à la défense. L'OTAN entend par dépenses de défense « un paiement effectué par un gouvernement national (à l'exclusion d'autorités régionales, locales ou municipales) dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays, des alliés ou de l'Alliance ». Selon cette définition (sur laquelle sont basées les cibles de 2 % et de 3,5 %), qui inclut notamment la dépense en matière de recherche et développement pour l'équipement militaire, les prestations de retraite versées aux vétérans ainsi que des éléments de la Garde côtière canadienne intégrés au portefeuille de la Défense nationale, la dépense canadienne est passée de 1,5 à 2 % du PIB entre 2024 et 2025⁶⁸. De plus, le nouveau plan canadien en matière de défense prévoit des dépenses supplémentaires de plus de 9 milliards de dollars⁶⁹. Comme le Canada, 10 autres pays membres dont les dépenses ne rencontraient pas le seuil de l'ancienne cible en 2024, montrent des dépenses de défense de 2 % du PIB en 2025. Sur la base de ces données, la Pologne, la Lituanie, et la Lettonie rencontrent la nouvelle cible de 3,5 % en 2025.

Estimations des dépenses en matière de Défense dans les pays membres de l'OTAN, 2024 et 2025, en proportion du PIB
(définition de l'OTAN)



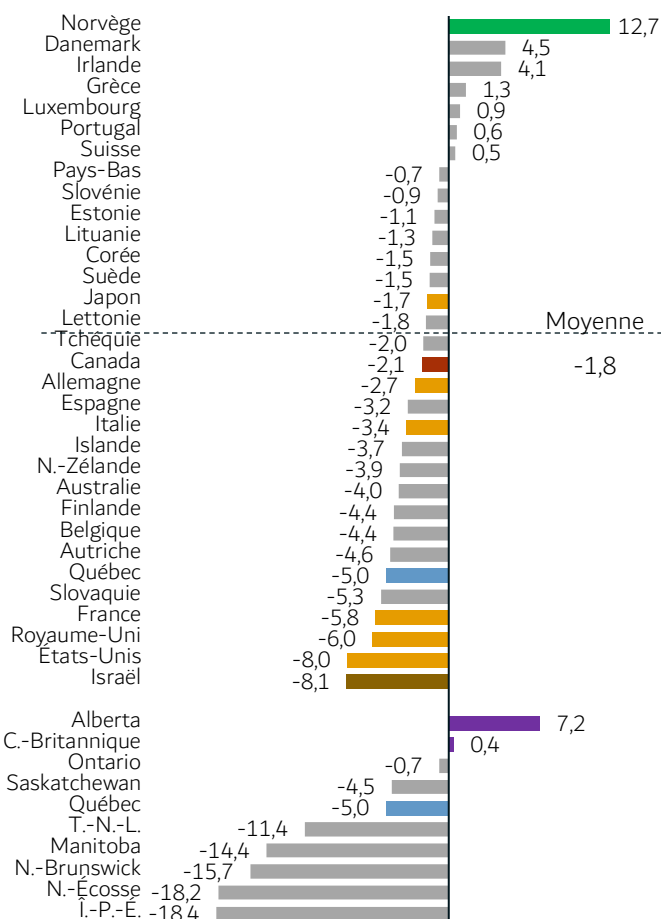
Note : La donnée pour l'Islande ne figure pas dans les données publiées par l'OTAN.

Source : OTAN (2025), Defense Expenditure of NATO Countries (2014-2025)

<<https://www.nato.int/content/dam/nato/webready/documents/finance/def-exp-2025-en.pdf>>.

3.3 Solde

Graphique 29. **Solde financier des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et provinces canadiennes, 2024**, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 15 juillet 2026)

Le solde financier correspond aux revenus fiscaux et non fiscaux des administrations publiques, diminués de leurs dépenses totales. L'utilisation de cette méthodologie permet d'effectuer des comparaisons adéquates des soldes entre juridictions. En effet, dépendamment du niveau d'autonomie pour lever des recettes et des responsabilités qui incombent aux États fédérés au sein d'un pays, tenir seulement compte des finances publiques de l'État central s'avérerait incomplet.

Quoique le résultat financier présenté ici ne soit que le cumul des positions déficitaires et de surplus de l'ensemble des administrations publiques sur le territoire du Québec, celles-ci relevant de gouvernements distincts, cette évaluation n'en demeure pas moins d'intérêt. Le solde consolidé permet notamment d'évaluer le niveau d'adéquation entre les revenus prélevés sur un territoire et le coût des biens et services publics qui y sont offerts⁷⁰. Sur le territoire du Québec, le déficit budgétaire des administrations publiques représente 5 % du PIB, tandis que la moyenne des économies avancées de l'OCDE est déficitaire à 1,8 %. Parmi les pays du G7, seul le Japon à un solde déficitaire d'une moindre ampleur que la moyenne des économies avancées.

Sept économies avancées de l'OCDE présentent des soldes positifs en 2024. En proportion du PIB, les soldes varient de 12,7 % pour la Norvège à -8,1 % pour Israël. Dans leur ensemble, les administrations publiques du Canada affichent, quant à elles, un solde déficitaire qui s'établit à 2,1 %.

À l'échelle canadienne, l'Alberta (7,2 %) et la Colombie-Britannique sont les deux seules provinces qui présentent des soldes positifs.

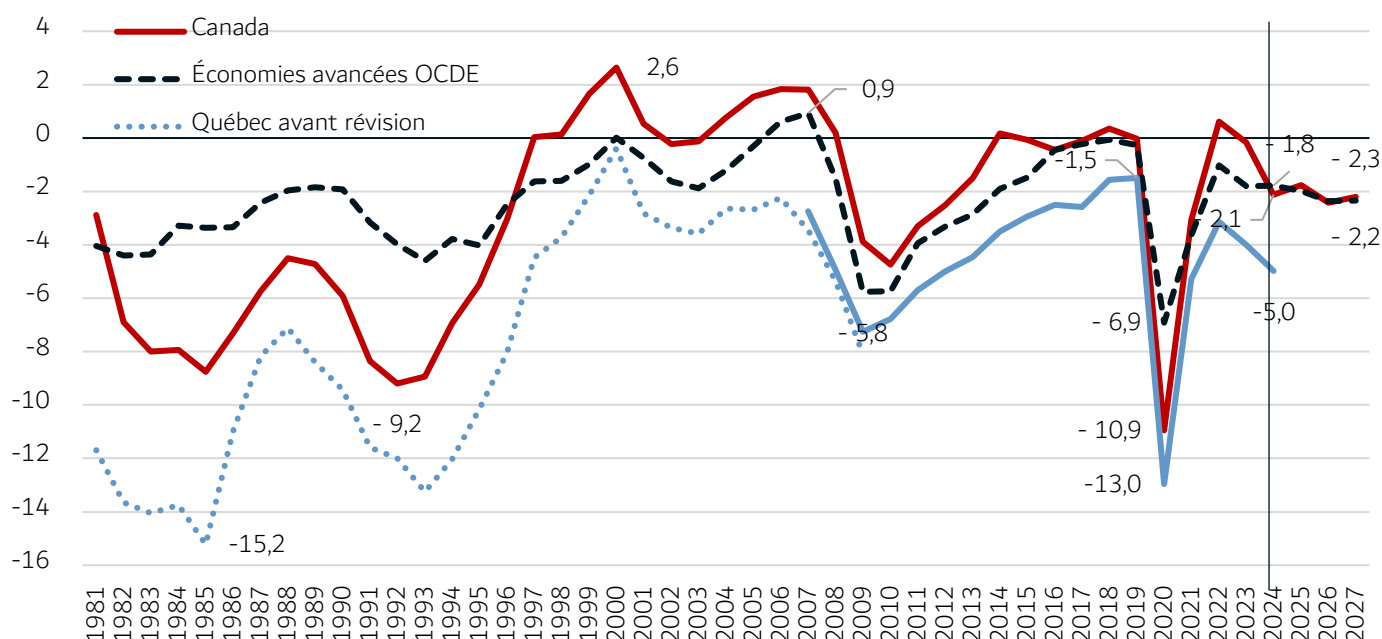
⁶⁷ OTAN (2026), Dépenses de défense et engagement des 5 % <<https://www.nato.int/fr/what-we-do/introduction-to-nato/defence-expenditures-and-natos-5-commitment>>.

⁶⁸ Tout en respectant la méthodologie de l'OTAN, entre 2024 et 2025 certaines modifications comptables ont permis de prendre en compte des dépenses canadiennes non prises en compte précédemment et expliquent une partie de cette hausse. Voir : Canada, *Le Canada atteint la cible consistant à consacrer 2 % du produit intérieur brut à la défense* <<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2026/03/le-canada-atteint-la-cible-consistant-a-consacrer-2--du-produit-interieur-brut-a-la-defense.html>>.

⁶⁹ Régine Cléopha et Albert Kho (2025), *Le Budget supplémentaire des dépenses (A) et les dépenses en matière de défense*, Bureau de la directrice parlementaire du budget, <https://www.pbo-dpb.ca/fr/additional-analyses--analyses-complementaires/BLOG-2526-003--supplementary-estimates-defence-spending--budget-supplementaire-depenses-depenses-matiere-defense>

⁷⁰ Statistique Canada décrit le solde de gestion des administrations publiques comme étant le solde net des opérations sur actifs financiers et passifs (besoin de financement des administrations publiques). Comme précisé précédemment, l'excédent (ou le déficit) des administrations publiques est ajusté pour prendre en compte les besoins financiers liés à l'acquisition de capital non financier, tandis que l'on compense la consommation de capital fixe.

Graphique 30. Évolution du solde des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE, Canada et Québec, 1981-2027, en pourcentage du PIB



Sources : OCDE (2026), *Perspectives économiques de l'OCDE* (en ligne : OCDE « stats.oecd.org », perspectives économiques n° 119) ; Pour le Canada et les provinces : Statistique Canada, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01 (consultés le 15 juin 2026)

Le solde budgétaire de la moyenne des pays avancés de l'OCDE en proportion du PIB est déficitaire sur l'ensemble de la période 1981-2024, à l'exception de trois années. Le solde a été en équilibre en 2000, puis il a été positif en 2006 (0,6 %) et 2007 (0,9 %).

L'évolution du solde budgétaire des administrations publiques sur la période 1981-2024 montre que les administrations publiques du **Canada** ont connu des périodes de soldes positifs entre 1997 et 2001, et entre 2004 et 2008, soit jusqu'à la crise financière. Le solde budgétaire a été de nouveau à l'équilibre en 2014 (0,2 %), en 2018 (0,4 %), en 2019 (0 %) ainsi qu'en 2022 (0,6 %). Le solde pour 2024 est déficitaire de 2,1 %.

Les administrations publiques au **Québec**, après avoir connu le solde négatif le plus important de la période étudiée en 1985 (-15,2 % du PIB), sont presque arrivées à l'équilibre en 2000 (-0,4 %). Par la suite, le solde a connu une relative stabilité jusqu'en 2009. Le solde des administrations publiques du Québec se situe à -5 % en 2024, en dégradation depuis 2022.

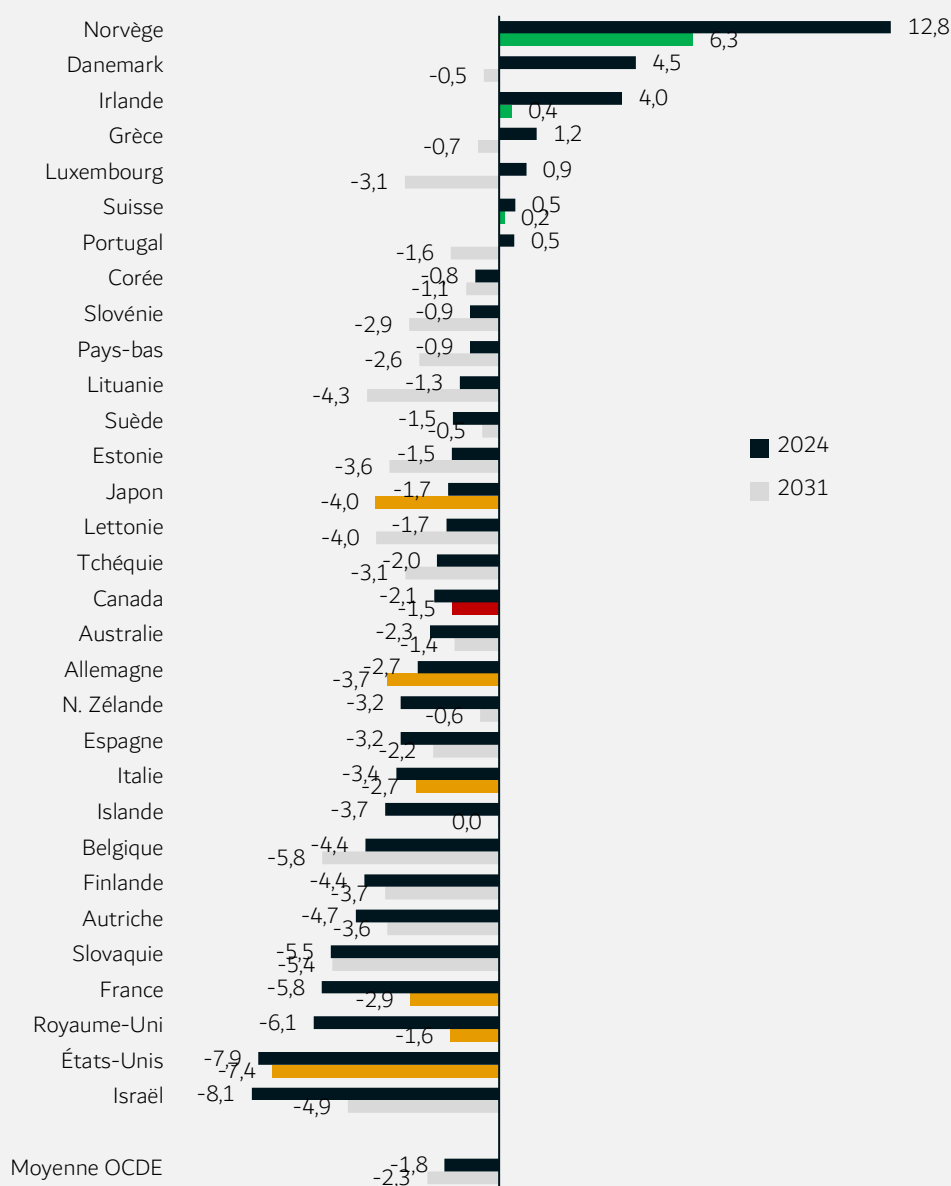
Les prévisions de l'OCDE pour la période 2025-2027 font état de soldes négatifs pour la moyenne de l'OCDE et pour le **Canada**. Le solde des administrations publiques du Canada devrait se situer à -2,2 % en 2027 près de la moyenne des économies avancées de l'OCDE à -2,3 %.

Encadré 37 – Variation anticipée des soldes des administrations publiques – Horizon de prévision du FMI

Tandis que les prévisions de l'OCDE s'étendent jusqu'en 2027, le FMI effectue des prévisions relatives aux soldes budgétaires des administrations publiques qui portent jusqu'en 2031. Ainsi, il est anticipé que le solde des administrations publiques canadiennes demeure négatif jusqu'en 2031. Parmi les **pays du G7**, on prévoit une dégradation du solde d'ici 2031 pour l'**Allemagne** et le **Japon**.

Il est prévu que seul un groupe restreint de juridictions présente un solde positif en 2031 (**Norvège, Irlande et Suisse**). Par ailleurs, malgré qu'une dégradation du solde moyen d'ici 2031 soit anticipée, 14 pays sur 31 incluant le Canada devraient améliorer leurs soldes.

Solde financier des administrations publiques, 2024 et 2031 (prévisionnel), en proportion du PIB



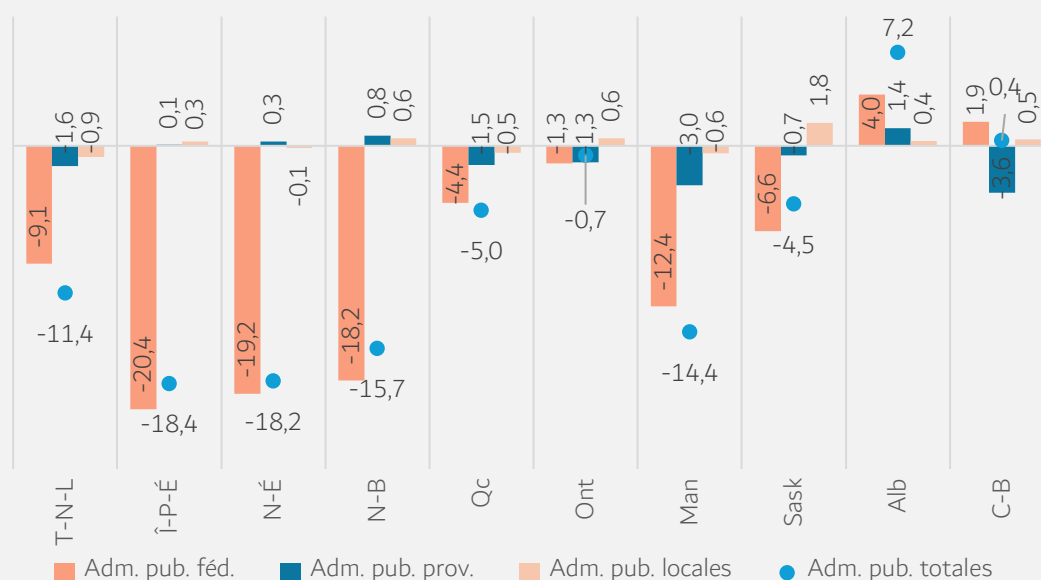
Source : FMI (2026), *World Economic Outlook Database* - April 2026.

Encadré 38 – Solde des administrations publiques selon la province

En 2024-2025, le gouvernement du Québec présente un déficit budgétaire de 5,2 G\$ aux comptes publics (0,8 % du PIB). Toutefois, la sommation des soldes des transactions de l'ensemble des administrations publiques avec les agents économiques du Québec montre plutôt un solde déficitaire de 5 % du PIB présenté au graphique 29.

L'information présentée dans la figure suivante pour 2024 ne tient pas compte de l'effet du régime de pension du Canada et du Régime de pension du Québec ainsi que des ajustements de consolidation. L'addition des soldes pour chacune des administrations publiques présentées ne permet donc pas de reconstituer le solde de l'ensemble des administrations publiques sur un territoire. Cette information permet cependant de constater les déséquilibres entre les montants dépensés et les montants perçus par l'administration publique fédérale, les administrations publiques provinciales et les administrations publiques locales auprès des résidents des différentes provinces.

Décomposition du solde financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales au Canada, selon la province, 2024, en proportion du PIB



Notes : Prêt net ou emprunt net. Les soldes des administrations publiques autochtones ont été additionnés aux soldes des administrations publiques locales.
Source : Statistique Canada, *tableau 36-10-0450-01*, (consulté le 29 avril 2026).

D'abord, la figure montre que l'administration publique fédérale enregistre un solde budgétaire positif en Alberta et en Colombie-Britannique, indiquant qu'elle y perçoit davantage de revenus que ce qu'elle y dépense⁷¹. Le solde budgétaire de l'administration publique fédérale est donc déficitaire dans 8 provinces sur 10. Il est inférieur à 18 % dans trois provinces maritimes. Avec -4,4 % du PIB, le Québec obtient le deuxième solde négatif le plus faible derrière l'Ontario.

Aussi, les soldes des administrations provinciales de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta sont positifs pour 2024. Quant aux soldes financiers locaux, ceux-ci se situent généralement près de l'équilibre. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Manitoba montrent des soldes légèrement négatifs (voir encadré 39).

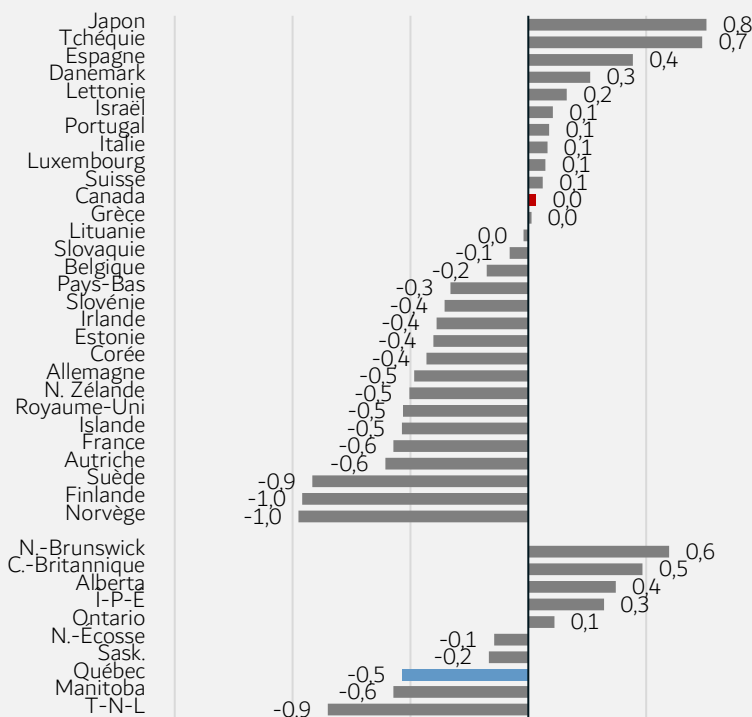
Ces éléments contribuent aux soldes consolidés des administrations publiques au sein des différentes provinces.

⁷¹ Il s'agit des dépenses du gouvernement du Canada effectuées dans la province et non de la province des bénéficiaires effectifs de la dépense. Voir : Stephen West (2007) Revenus et dépenses de l'administration fédérale selon la province : qui sont les gagnants et les perdants dans la Confédération? L'Observateur économique canadien <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-010-x/00207/9586-fra.htm>

Encadré 39 – Soldes des administrations publiques locales

Le solde des administrations publiques locales exprimé selon la définition de l'OCDE (prêts nets/emprunts nets) ne tient pas compte de l'amortissement (consommation de capital fixe) et il inclut les acquisitions de capital financier. Conséquemment, ceux-ci peuvent être négatifs malgré l'obligation de produire des budgets équilibrés établis en fonction des normes comptables usuelles, comme c'est le cas au Québec⁷².

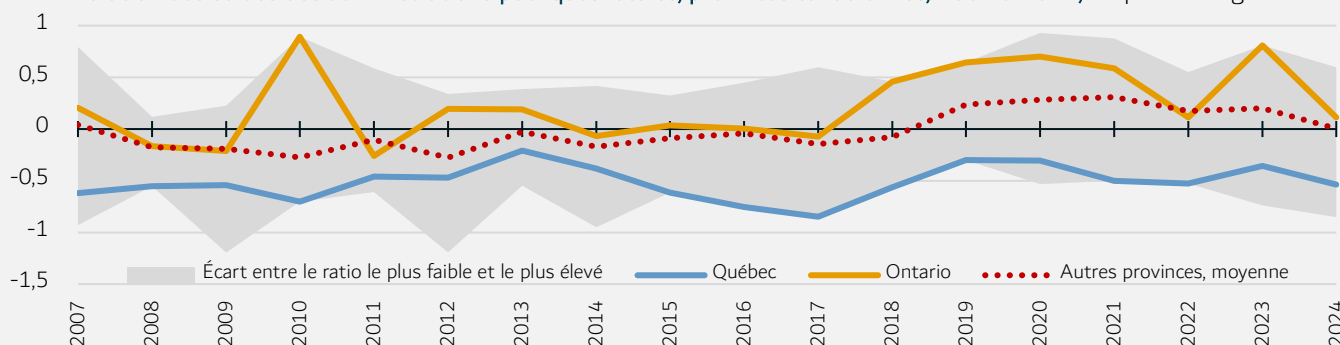
Soldes des administrations publiques locales, pays OCDE et provinces canadiennes, 2024, en pourcentage du PIB



Une comparaison internationale montre que les soldes varient de 0,8 % du PIB au Japon à -1 % du PIB en Norvège. La donnée canadienne consolidée est près de l'équilibre à 0,03 % du PIB. Ces soldes sont inclus à la donnée visant l'ensemble des administrations publiques (graphique 29). Pour ce qui est des provinces canadiennes, la moitié de celles-ci sont en territoire négatif en 2024, dont le Québec.

Pour les administrations locales, montrer un solde négatif n'est donc pas inhabituel. Il est toutefois à noter que le Québec est la seule province qui affiche un solde négatif en continu depuis 2007. Ceci implique que prises globalement, les administrations locales doivent systématiquement y emprunter pour financer leurs acquisitions en capital fixe depuis 2007. Or, il est anticipé que les besoins financiers des municipalités du Québec en lien avec le réinvestissement en infrastructures prennent de l'importance⁷³. Cet enjeu n'est pas propre au Québec, mais ces soldes négatifs répétés des municipalités du Québec tendent à indiquer qu'elles détiennent une marge de manœuvre financière limitée en comparaison des municipalités des autres provinces.

Évolution des soldes des administrations publiques locales, provinces canadiennes, 2007 à 2024, en pourcentage du PIB



Notes : Les données pour les États-Unis et l'Australie ne sont pas disponibles.

Sources : OECD Fiscal décentralisation database et Statistique Canada 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01.

⁷² Art. 954 du Code municipal du Québec et art. 474 de la Loi sur les cités et villes.

⁷³ Luc Godbout et Tommy Gagné-Dubé (2026), *Fiscalité municipale – Constats et perspectives : Solidifier la base pour avoir les moyens d'agir*, Rapport présenté à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du Chantier sur la fiscalité municipale.

3.4 Dette

Utiliser séparément les dettes du gouvernement fédéral ou du gouvernement du Québec pour effectuer des comparaisons internationales de l'endettement du Canada ou du Québec, comme on le voit parfois, n'est pas adéquat. Les structures gouvernementales des autres juridictions n'étant pas comparables, les dettes peuvent y être davantage assumées par le gouvernement central ou par d'autres administrations publiques.

Dans le cas du Québec, pour effectuer une comparaison internationale du poids de la dette, il est nécessaire de procéder à certains ajustements permettant de se rapprocher de la définition utilisée par une organisation internationale qui recense ce type de données. De plus, il faut attribuer une part de la dette fédérale au Québec. La dette des administrations publiques au Québec ainsi calculée correspond alors à la définition utilisée par l'OCDE et le Fonds monétaire international (FMI). Précisons toutefois que ce concept de dette n'a aucune assise légale (le gouvernement du Québec n'est pas responsable de la dette du gouvernement fédéral), et que le type d'engagements financiers qui est pris en compte dans ce calcul ainsi que les méthodes de comptabilisation peuvent différer selon la juridiction. Les comparaisons internationales doivent donc être effectuées et interprétées avec prudence.

Il est à noter que le gouvernement du Québec présente la dette du secteur public du Québec dans le budget 2026-2027⁷⁴. Toutefois, la dette des administrations publiques, telle que définie par l'OCDE et le FMI, exclut les engagements financiers des sociétés d'État, tandis que la dette du secteur public présentée par le gouvernement du Québec inclut la dette d'Hydro-Québec et celle des autres entreprises du gouvernement. Par conséquent, cette dette, qui s'élève à 349 228 M\$ au 31 mars 2025 (56,6 % du PIB) ne peut pas être utilisée pour effectuer des comparaisons internationales. Pour fins de comparaison internationale, l'évaluation de la dette des administrations publiques au Québec, malgré les difficultés inhérentes à l'exercice, apparaît incontournable⁷⁵. Le détail des éléments pris en compte pour effectuer ce calcul est décrit dans les tableaux qui suivent.

Dans un premier temps, le tableau 1 montre que le choix de la méthode de calcul utilisée pour répartir la dette brute fédérale fait varier le résultat de 313 G\$ à 366 G\$. L'utilisation de la méthode basée sur la population au lieu de la méthode basée sur les revenus fiscaux (corrigés pour l'abattement) accroît la dette brute de 52,8 G\$ (8,6 % du PIB du Québec). Même si chacune des méthodes d'attribution présentées peut se justifier, le choix de l'une par rapport aux deux autres dans le calcul présenté ci-après ne constitue pas le reflet d'une préférence pour une méthode particulière.

La dette brute des administrations publiques au Québec (tableau 2), pour fins de comparaison internationale sur la base de la population, peut être estimée à 118,7 % du PIB pour 2024, plus de la moitié de celle-ci provenant de la part du passif du gouvernement fédéral attribué. Celle-ci serait plutôt de 113,3 % si l'on répartissait le passif fédéral en utilisant la proportion du PIB du Québec sur le PIB du Canada. Le ratio passerait à 110,1 % si l'on utilisait plutôt le rapport des revenus fédéraux provenant du Québec aux revenus totaux comme clé de répartition.

⁷⁴ Ministère des Finances (2026), *Plan budgétaire 2026-2027*, p. G.21.

⁷⁵ Pour des exemples de rapprochement des dettes fédérales et provinciales et des dettes des administrations publiques, voir : Canada, ministère des Finances (2023), *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, p. 32 et Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 à 34.

Tableau 2. Méthodes d'attribution au Québec d'une part de la dette fédérale, 31 mars 2025, M\$

	Paramètres	Ratio	Répartition du total des passifs, net des obligations au titre des régimes de retraite du secteur public et des obligations au titre des avantages futurs : 1 679 785 M\$
Méthode basée sur la population <i>Population au 1^{er} juillet 2024</i>	Population du Canada : 41 262 329 Population du Québec : 8 995 474	21,8	366 205
Méthode basée sur le PIB PIB 2024 (M\$)	PIB du Canada : 3 108 551 PIB du Québec : 616 771	19,8	333 288
Méthode basée sur la part des revenus fédéraux de 2024 corrigés pour l'abattement (M\$)	Rev. fiscaux du gouv. fédéral : 458 061 Rev. fiscaux provenant du Québec : 85 468	18,7	313 425

Note : Le FMI utilise le total du passif, sans prise en compte de la composante relative aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés pour fins d'estimation de la dette brute des administrations publiques. Cette mesure de la dette est utilisée dans la présente édition afin d'accroître la comparabilité de la donnée des administrations publiques pour le Québec aux données des autres juridictions publiées par cette organisation.

Sources : Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Statistique Canada tableaux 36 10 0580 01, 17 10 0005 01, 36 10 0221 01 et 36 10 0450 01 (consultés le 16 juin 2026).

Le calcul effectué en vue de déterminer la dette brute des administrations publiques au Québec est présenté au tableau 2 et considère les emprunts à la valeur comptable. Ce calcul ne tient pas compte des passifs au titre des régimes de retraite du secteur public, ce qui permet la comparaison avec les données publiées par le FMI.

Tableau 3. Dette brute des administrations publiques au Québec, 31 mars 2025 – méthodologie OCDE/FMI

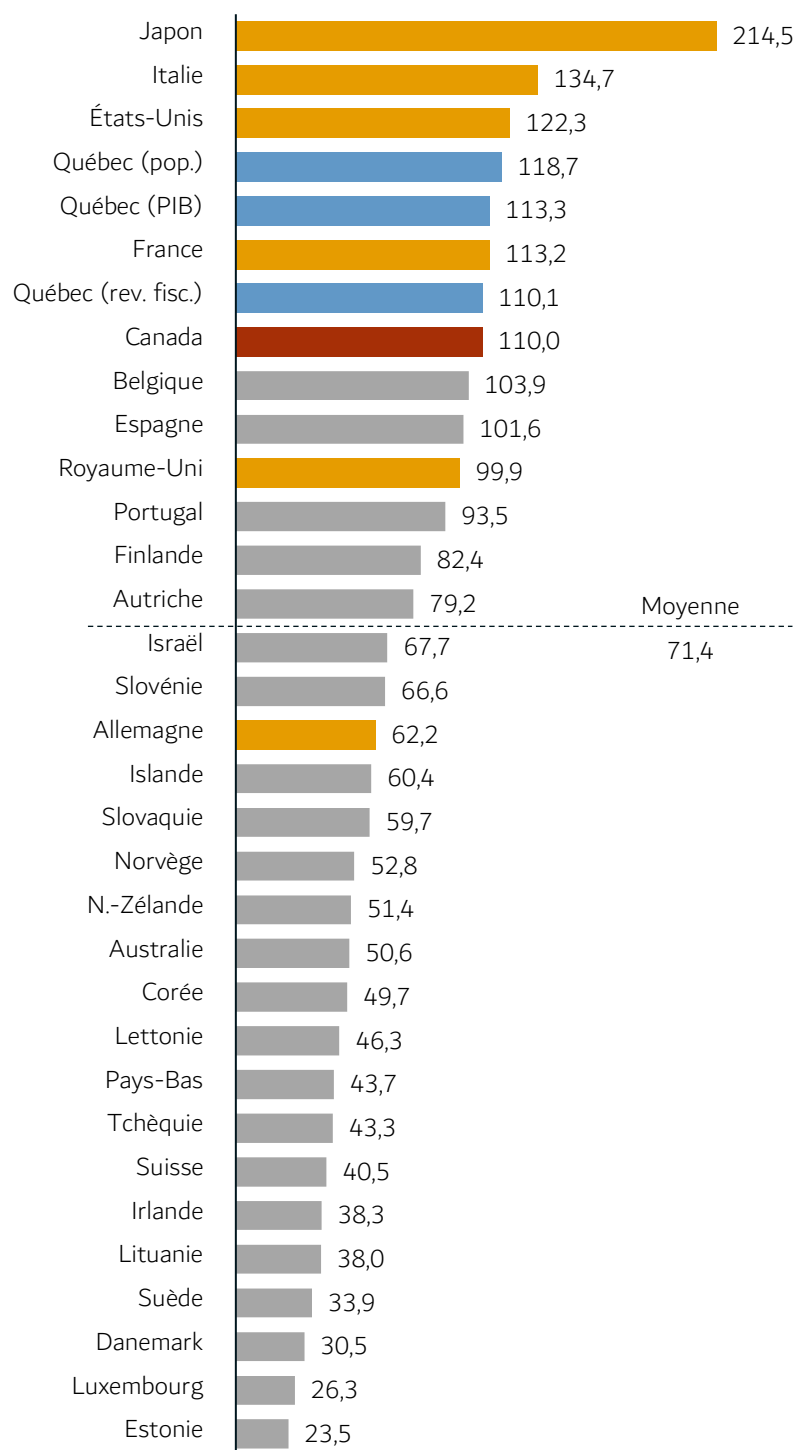
	En M\$		En % du PIB	
Dette brute du gouvernement du Québec (1)	255 999		41,5	
MOINS				
Passif net au titre des régimes de retraite et avantages sociaux	-3 716		-0,6	
<i>Sous-total</i>	252 283		40,9	
PLUS				
Autres éléments de passif du gouvernement du Québec (2)	78 002		12,6	
Dette des municipalités québécoises	33 830		5,5	
Dette des universités (réseau des UQ exclu)	<u>1 564</u>		<u>0,3</u>	
<i>Sous-total</i>	<u>365 679</u>		<u>59,3</u>	
PLUS				
Part du passif du gouvernement fédéral				
• Méthode basée sur la population	366 205		59,4	
• Méthode basée sur le PIB	333 288		54,0	
• Méthode basée sur les revenus fiscaux		313 425		50,8
Dette brute des administrations publiques au Québec	731 884	698 967	679 104	118,7 113,3 110,1

Notes : (1) Dette diminuée du solde du Fonds des générations (16 855 M\$) et des emprunts réalisés par anticipation (12 752 M\$).

(2) Autres éléments de passif au 31 mars 2025 :
Créditeurs et frais à payer : 60 910 M\$
Revenus reportés : 8 574 M\$
Passif environnemental et obligations : 8 518 M\$

Sources : Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Québec (2025), *Comptes publics 2024-2025 - Volume 1*.

Graphique 31. **Dette brute des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2024**, en pourcentage du PIB



La dette brute des administrations publiques au **Québec**, estimée entre 118,7 % et 110,1 % du PIB (tableau 2), est plus élevée que celle de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (71,4 %) basée sur les données diffusées par le FMI. Celle-ci varie de 23,5 % du PIB en Estonie à 214,5 % au Japon. Inséré parmi ces données, le résultat pour le **Québec**, estimé selon les méthodes (population, PIB et revenus fiscaux), se classe en dessous de celui des États-Unis (122,3 %), tandis que celle estimée spécifiquement à l'aide des revenus fiscaux se situe sous le niveau de la France (113,2 %), à quasi-égalité avec le Canada (110 %). La dette brute du Québec estimée en fonction de la population ou du PIB est la 4^e la plus élevée parmi les pays de l'OCDE.

Parmi les autres **pays du G7**, l'Allemagne se situe sous le niveau moyen des pays avancés de l'OCDE, tandis que les rapports dette brute au PIB du Canada et de la France sont supérieurs à 100 %. Le Royaume-Uni se situe tout juste sous les 100%, avec 99,9 %.

Bien que constituant une information intéressante, la dette brute ne considère ici que les engagements des administrations publiques, sans prise en compte de leurs actifs. On comprend que la dette brute n'est pas uniquement constituée des emprunts ayant servi à financer des dépenses courantes. Une part de celle-ci peut notamment être attribuable à des investissements en immobilisation ou encore à l'octroi de prêts en échange desquels un actif financier est obtenu.

Le concept de dette nette, présenté ci-après, permet d'isoler les engagements ayant servi à financer les actifs non financiers et les déficits accumulés.

Notes : Le FMI ne publie pas de donnée pour la Grèce.

Source : FMI (2026). *World Economic Outlook Database - April 2026*.

Le calcul de la dette nette des administrations publiques pour fins de comparaison internationale est présenté au tableau 3. Ici, on utilise le montant de dette brute déterminé précédemment, duquel on retranche les actifs financiers du gouvernement du Québec, la valeur nette du régime des rentes du Québec et la part des actifs financiers du fédéral attribuable au Québec.

Tableau 4. Dette nette des administrations publiques au Québec, 31 mars 2025 – méthodologie OCDE/FMI

	En M\$			En % du PIB		
Dette brute des administrations publiques au Québec						
• Méthode basée sur la population	731 884			118,7		
• Méthode basée sur le PIB		698 967			113,3	
• Méthode basée sur les revenus fiscaux			679 104			110,1
MOINS						
Actifs financiers du gouvernement du Québec (1)		-82 152			-13,3	
Actifs du régime des rentes du Québec (valeur nette) (2)		<u>-146 083</u>			<u>-23,7</u>	
Sous-total	503 649	470 732	450 869	81,7	76,3	73,1
Part des actifs financiers du fédéral (selon population) (3)						
• Méthode basée sur la population	171 953			27,9		
• Méthode basée sur le PIB		156 497			25,4	
• Méthode basée sur les revenus fiscaux			147 170			23,9
Dette nette des administrations publiques au Québec	331 696	314 235	303 699	53,8	50,9	49,2

Notes : (1) Total des actifs financiers du gouvernement du Québec au 31 mars 2025 (152 879 M\$) nets du Fonds des générations (16 855 M\$), des emprunts réalisés par anticipation (12 752 M\$), du fonds d'amortissement afférent à des emprunts (29 731 M\$), des actifs liés aux instruments dérivés (11 008 M\$) et des actifs nets des avantages sociaux (381 M\$).

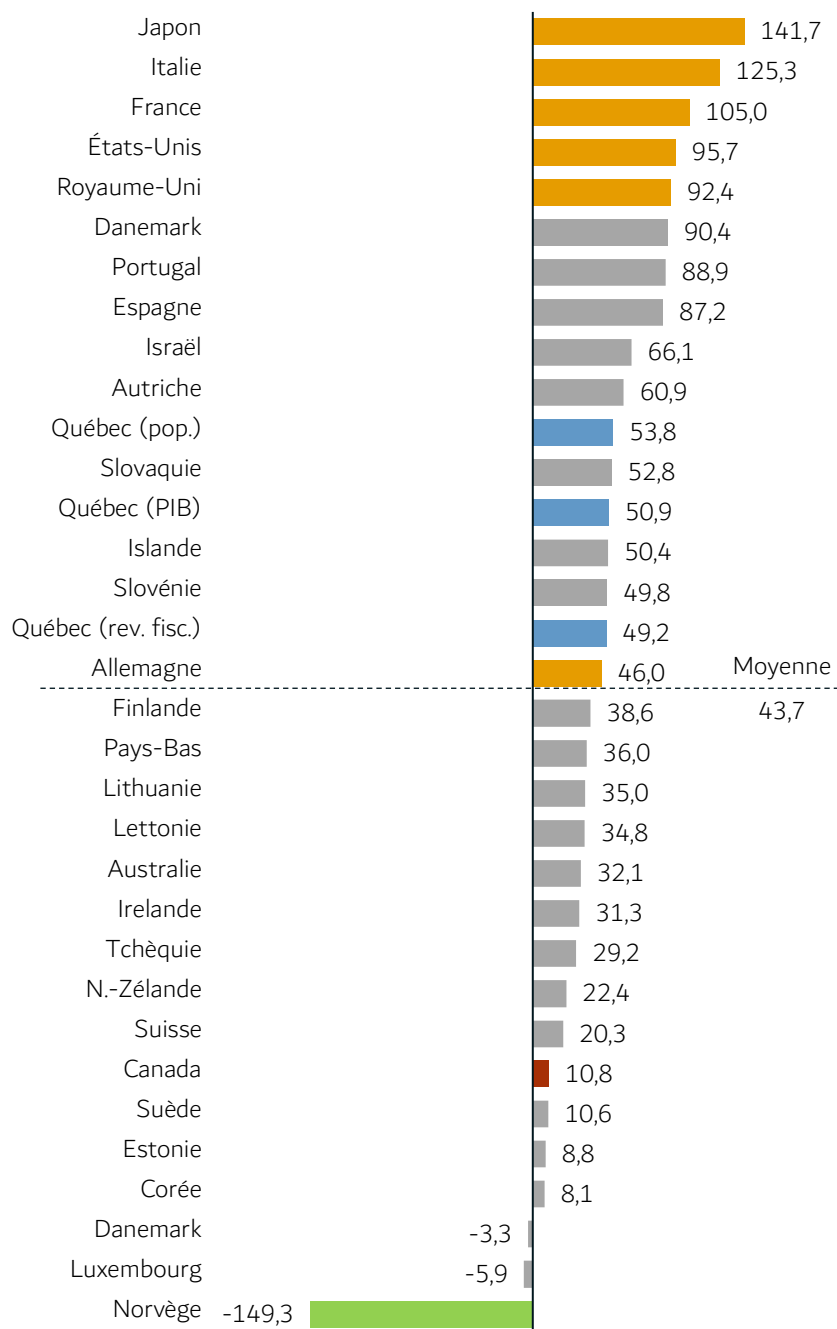
(2) Afin de simplifier le calcul, nous posons l'hypothèse qu'aucun résident du Québec ne contribue au RPC, tandis qu'aucun résident du reste du Canada ne contribue au RRQ.

(3) Statistique Canada ne publie plus la valeur comptable de la dette nette dans les comptes nationaux. La dette nette présentée au rapport financier annuel du gouvernement du Canada a été utilisée en remplacement. Total des actifs financiers du gouvernement fédéral (nets des actifs découlant des régimes de retraite) : 891 035 M\$ (31 mars 2025).

Sources : Méthodologie : Ministère des Finances du Québec (2010), *La dette du gouvernement du Québec*, p. 29 et suivantes. Données : Québec (2025), *Comptes publics 2024-2025 - Volume 1*. Canada, ministère des Finances (2025) Rapport financier annuel du gouvernement du Canada, p. 35 et Statistique Canada tableaux 36-10-0580-01, 17 10 0005 01, 36 10 0221 01, 36 10 0450 01 et 10-10-0022-01. (Consultés le 16 juin 2026)

On note que dans ce cas, l'utilisation du ratio de la population québécoise afin de répartir les actifs financiers du gouvernement fédéral a pour effet d'accroître la réduction de la dette nette. Il est donc primordial de conserver la même méthode de répartition pour l'évaluation de la dette brute et de la dette nette.

Graphique 32. **Dettes nettes des administrations publiques, économies avancées de l'OCDE et estimation pour le Québec, 2024**, en pourcentage du PIB



La dette nette des administrations publiques au Québec s'estime entre 49,2 % et 53,8 % du PIB (tableau 3). Celle-ci est supérieure à celle de la moyenne non pondérée des pays avancés de l'OCDE qui est de 43,7 % du PIB.

Considérer la dette nette à la place de la dette brute fait passer les administrations publiques au Québec, du 4^e ou 5^e au 11^e, 12^e ou 14^e rang des juridictions présentant l'endettement le plus lourd, lorsqu'inséré parmi les pays avancés de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible.

L'examen du ratio de la dette nette au PIB des administrations publiques permet de constater que ce sont 5 pays du G7, le Japon en tête (141,7 %), qui présentent les niveaux de dette nette les plus élevés des économies avancées de l'OCDE. À l'autre bout du spectre on retrouve trois pays qui présentent plutôt des dettes nettes négatives, soit la Norvège à -149,3 % du PIB, le Luxembourg à -5,9 % et le Danemark à -3,3 %. Pour sa part, la dette nette des administrations publiques du Canada est la 7^e la plus faible parmi les économies avancées de l'OCDE (10,8 %) en 2024.

Il est à noter que le ratio du Québec est influencé à la baisse par la valeur nette du Régime des rentes du Québec (RRQ) ; dans le cas du Canada, le ratio prend en compte les actifs nets du RPC et du RRQ. Néanmoins, si l'on calculait ce ratio pour le Québec sans réduire l'endettement net de la valeur de cet actif, il serait respectivement de 77,5 % (pop.), 74,6 % (PIB) ou 72,9 % (rev. fisc.), encore largement sous le ratio du Royaume-Uni (92,4 %), des États-Unis (95,7%) et de la France (105 %).

Notes : La donnée publiée par le FMI pour le Canada est calculée par Statistique Canada qui a modifié sa méthodologie et qui valorise les actifs financiers à la valeur marchande et non plus à la valeur comptable. Cette donnée n'est donc pas comparable à celle publiée avant 2022 pour le Canada dans les éditions antérieures du Panorama. Le FMI ne publie pas de donnée pour la Grèce.

Source : FMI (2026). *World Economic Outlook Database* - April 2026.

Pour conclure

« Le Panorama des finances publiques du Québec, édition 2026 » vous a présenté la situation des finances publiques au Québec et l'a comparée à celle des autres provinces et des pays membres de l'OCDE.

La gestion des finances publiques au Québec est conditionnée par les actions de deux ordres de gouvernement poursuivant chacun leurs propres politiques budgétaires ; les actions de l'un pouvant affecter l'autre, le tout rendant l'analyse plus complexe. Ce Panorama contient plusieurs données rendant compte de la situation du Québec sous plusieurs angles.

Pour plus de détails, la Chaire vous invite à consulter l'outil interactif du Panorama.

L'équipe de la Chaire

Outil interactif – Panorama des finances publiques

Construit à partir de l'édition 2026 du Panorama des finances publiques du Québec, l'outil interactif vous donne la possibilité de sélectionner certaines variables en fonction de vos intérêts. Les principaux indicateurs et les séries chronologiques vous sont accessibles en quelques clics. Essayez-le !

<https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/panorama-finances-publiques-quebec/>

D'autres outils et ressources sont aussi disponibles au : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources>

Capsules et visualisation

- [La politique fiscale et budgétaire au temps du coronavirus](#)
- [Capsule sur le Bilan de la fiscalité au Québec \(2024\)](#)
- [Récits de vie](#)
- [Ligne du temps – Chronologie des événements marquants en fiscalité canadienne](#)

Coffre à outils fiscal

- [Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel](#)
- [Calculateur de crédits d'impôt remboursables](#)
- [Guide des mesures fiscales](#)
- [Guide Transitions de vie](#)
- [Séances d'information 2026 \(année d'imposition 2025\) – Captations vidéo](#)

Données/indicateurs

- [Bilan de la fiscalité au Québec](#)
- [Le Canada et l'échange de renseignements](#)

Références

- [Analyse des dépenses fiscales 2024 à la CFFP](#)
- [Lexique](#)
- [Suivi des mesures économiques gouvernementales \(COVID-19\)](#)
- [Taxe sur les services numériques](#)

Simulateurs

- [Retraite – Épargne requise et régimes publics de retraite](#)
- [Simulateur fiscal du Québec](#)
- [Taux effectif marginal d'imposition](#)
- [Simulateur de la prestation du RRQ](#)